

66567, Guadeloupe = 1894

LA VÉRITÉ

JOURNAL RÉPUBLICAIN DE LA GUADELOUPE

PARAISANT LE DIMANCHE DE CHAQUE SEMAINE

ABONNEMENTS

Un an Fr. 20 »
Six mois 12 »

Pour les Communes et l'étranger le port en sus
Les Abonnements sont payables d'avance

Rédaction et Administration : rue de Nozières, n° 45.

ON S'ABONNE : A la Basse-Terre, Maison DUFAU ET CIE ; au Moule, chez M. LOUIS JEAN ELIE ; à la Capesterre (Guadeloupe), chez M. ILDEPHONSE MOLLENTHIEL

S'adresser pour les Annonces et Réclames au siège de l'Association de la PRESSE COLONIALE, 21 - Rue des Martyrs - Paris

ANNONCES :

De 1 à 12 lignes Fr. 7 50
Chaque ligne en sus 0 50

Les lettres doivent être affranchies. - Les manuscrits ne seront pas rendus.

Nous prions nos amis de vouloir bien se rendre aujourd'hui, Dimanche, à 4 heures précises, de l'après-midi chez M. Célestin Nicolas à l'effet de constituer définitivement le Comité d'Inauguration, à la Pointe-à-Pitre, d'un Monument à VICTOR SCHÖLCHER.

SOMMAIRE :

Élections Sénatoriales - Le sus aux étrangers de M. Isaac - Manœuvre compromettante - A. M. Alexandre Isaac - La Haute Cour - Autre manœuvre - Encouragement aux cultures et à l'industrie - Elections au Conseil général - Juste réclamation - Publication - Commission d'enquête de la marine - A. M. le Sous-Secrétaire d'Etat - Notice nécrologique - Correspondance - Hommage à Schœlcher - De ci de là.

POINTE-A-PITRE, 10 FÉVRIER 1894.

ELECTIONS SENATORIALES
DU 4 FÉVRIER

Résultat

Dufond, républicain 40 voix.
Clayssen, id. 52 »
Isaac, candidat des réactionnaires 194 ELU

Personne ne sera surpris de ce résultat, puisque la Réaction dont M. Isaac était le candidat avéré, est maîtresse de presque toutes les municipalités de la Grande-Terre, y compris la Pointe-à-Pitre, administrée par l'honorabilissime que chacun connaît aujourd'hui ; à ces communes, il faut ajouter six municipalités de l'arrondissement de la Basse-Terre, administrées par des réactionnaires. Le tableau suivant suffira pour édifier au dehors ceux qui seraient tentés de douter que M. Isaac soit l'Élu de la Réaction coloniale.

Municipalités	Délégués
Basse-Terre — maire Bernus, réact.	9
Vx-Habitants — maire Rollin, réact.	9
Trois-Rivières — maire Christophe, réact.	9
Capesterre — maire Rubichon, réact.	9
St-Martin — maire Becker, réact.	6
St-Barthélemy — maire Duchatellard, r.	6
Terre-de-Haut — municipalité Isaaciste	2
Pointe-à-Pitre — maire Hanne, réact.	12
Abymes — municipalité Isaaciste	9
Morne-à-l'Eau — municipalité Isaaciste	9
Lamentin — maire Beauvarlet, réact.	9
Baie-Mahault — municipalité Isaaciste	9
St-Rose — maire Terrade, réact.	9
Port-Louis — maire Bentier, réact.	9
Canal — municipalité Isaaciste	9
Anse-Bertrand — municipalité Isaaciste	9
Moule — maire Bance, réact.	12
Sainte-Anne — maire Dubos, réact.	9
Désirade — municipalité Isaaciste	2
Saint-François — maire Pauvert, réact.	9
Ensemble :	166

Ces 166 suffrages ont été fournis par 13 municipalités réactionnaires et 7 municipalités amies. Maintenant, outre 5 voix égarées, 23 conseillers généraux ont donné leurs suffrages à M. Isaac, ce sont, à l'exception de MM. Boricand et Deunnié, des conseillers dégrévés et réactionnaires, ceux-là mêmes qui, en prévision de ces élections, ont donné 650,000 francs du budget à la réaction usinière. Les réactionnaires ont donc été bel et

bien et chèrement achetés à la candidature Isaac.

Cela est si vrai que M. Clayssen, l'un des deux candidats concurrents de M. Isaac, ayant demandé son suffrage à M. de Retz, usinier, en reçut la réponse suivante : *Comme compensation* due à ses amis qui ont voté avec nous dans la question du dégrèvement, nous ne pouvons faire autrement que donner notre suffrage à M. Isaac (!)

Et ce monsieur n'a pas hésité à déclarer dans son journal, afin de donner le change aux bonnes âmes, qu'il n'avait souscrit aucun pacte avec la Réaction usinière. — Il est vrai qu'il a juré la chose avec ou sans parole d'honneur.

N'importe, à l'aide de toutes les basses manœuvres employées par ses amis et lui-même, M. Isaac a pu réussir à se faire réélire. Les réactionnaires n'osant se présenter eux-mêmes et exploitant l'ambition et la haine, se groupent autour d'un renégat quelconque et l'envoient siéger au Parlement. Il en résulte la guerre des partis à la Guadeloupe, la fomentation des discordes entre frères de race et coreligionnaires, le harcèlement des ministres pour l'exécution d'adversaires connus, le tout au profit des seuls intérêts réactionnaires et usiniers qui possèdent aujourd'hui deux mandataires au Parlement, MM. Isaac frères.

La Démocratie de la Guadeloupe considérera s'il y a lieu pour elle d'être fière du résultat auquel nous sommes arrivés après 23 années de République et de suffrage universel.

L. Dorval.

LE SUS AUX ÉTRANGERS DE M. ISAAC

Vous auriez pu, M, vous dispenser de publier l'entrefflet qui a paru sous ce titre « pas d'équivoque. »

Puisque vous avez l'intention de combattre visière haute « ce tas d'étrangers » qui, d'après vous, déshonorent la Guadeloupe, vous auriez dû avoir le courage de votre opinion première et vous épargner à vous-même ce démenti.

Puisque vous prononcez une fois de plus avec mépris ce mot « d'étrangers », c'est que vous admettez leur existence ; puisque vous promettez de les poursuivre, c'est que vous n'avez pas renoncé aux sentiments de haine que vous aviez imprudemment laissé paraître.

Seulement vous avez compris tout ce qu'il y avait de révoltant dans vos paroles : vous vous êtes dit que la réponse à vos déclarations antipatriotiques serait trop facile et vous avez senti le besoin de corriger, mais trop tard, l'article qui déshonore votre journal, un journal écrit en français.

Continuer à affirmer que les métropolitains ne sont pas des français eût paru plus ridicule encore qu'aujourd'hui sous votre plume, M. Isaac ! Alors vous ne parlez plus aujourd'hui que des Cayennais et des Martiniquais. Ah ! ceux-là sont français certainement : c'est même « entendu » ajoutez-vous sur un ton qui serait sans doute fort spirituel s'il n'était surtout ironique. Mais tout français qu'ils sont, ils ne peuvent, ceux-là, venir à la Guadeloupe sans mériter aussitôt l'épithète d'étrangers. Ils n'ont pas le droit, ceux-là, de s'occuper, que dis-je ? de s'inquiéter des affaires de la Guadeloupe, et vous les poursuivrez jusqu'à ce que mort s'ensuive, et, pour la première fois, vous combattrez visière haute. Ce sera un étrange spectacle, auquel vous ne nous avez pas habitués, vous l'homme

de toutes les embûches, vous, le républicain, qui venez de coûter encore quarante mille francs à la réaction locale, vous enfin le dénonciateur pris, tout à l'heure encore, la main dans le sac.

Eh bien ! croyez-moi, votre rectification n'a rien rectifié du tout. C'est une habileté maladroite et rien de plus. L'indignation dont vous avez voulu prévenir les effets avait éclaté déjà : vous arriviez trop tard. Cette indignation, les métropolitains l'ont ressentie plus encore que vos frères de race. Les fils des français qui ont fondé la République, les fils de ceux qui ont donné la liberté à ces colonies des Antilles, ne pardonneront pas au maître réactionnaire la stupide incongruité qu'il s'est permise.

Après le parisien que vous avez traité d'inconnu et qui n'a point qualité, d'après vous, pour se mêler de nos affaires, ce sont les autres métropolitains, les Cayennais, les martiniquais etc. qui, selon vous, doivent être considérés parmi nous comme des étrangers !

Vous avez fait une œuvre mauvaise, M. le Sénateur, en réveillant à la Guadeloupe cette question des étrangers. Depuis la mort du journal de M. Bernus, nous n'avions point entendu énoncer pareille infamie et il fallait votre retour dans cette île, il fallait les besoins de votre cause électorale, il fallait enfin votre mauvaise foi, pour soulever à nouveau des passions près de s'éteindre. Je vous plains, Monsieur le Sénateur, et je souhaite qu'en France on ne juge pas de nos sentiments patriotiques d'après les vôtres. Peut-être êtes-vous sincèrement français, vous aussi, mais vous avez eu une défaillance qui condamne votre esprit si elle ne nous permet pas de douter à tout jamais de votre cœur.

Quant à la guerre sans merci que vous déclarez aux étrangers, je vous affirme qu'ils n'en ont cure. Ils vous croient certes capable de tout, excepté de leur faire peur.

L. DORVAL.

MANŒUVRE COMPROMETTANTE

Le Progrès qui, d'ordinaire, paraît une fois par semaine, a fait deux apparitions, et pour cause, la semaine dernière.

Dans son numéro de samedi, veille du jour des élections sénatoriales, on a pu lire la dépêche et la note que nous reproduisons :

« On nous communique la dépêche suivante :

SÉNAT Paris.
ISAAC Guadeloupe.
Nommé membre Haute Cour Justice
« Il reste à nos concitoyens délégués sénatoriaux, de sanctionner par leurs votes les avances de la majorité du Sénat qui sait si bien apprécier l'intelligence, la dignité et l'honnêteté de M. Alexandre Isaac, en le nommant par anticipation son secrétaire à l'unanimité et membre de la Haute Cour de Justice. »

Qui ne reconnaît en cela une manœuvre de la dernière heure ? La Vérité ayant paru le samedi, avant ce numéro du Progrès, ne pouvait démontrer cette manœuvre.

Ce qu'on a voulu insinuer de la sorte dans l'esprit des électeurs sénatoriaux, presque tous habitant la campagne et à chacun desquels on avait remis un exemplaire du Progrès au départ des deux bateaux, restait ainsi entièrement à savoir qu'une dépêche a été expédiée à M. Isaac, et datée du Sénat qui lui faisait ainsi des avances en le nommant, par anticipation et à l'unanimité, son secrétaire et membre de la Haute Cour de Justice

Cela signifiait que le Sénat, prenant fait et cause pour M. Isaac contre ses deux concurrents, invitait implicitement les électeurs sénatoriaux de la Guadeloupe à voter pour le candidat qui avait ses préférences et qu'il honorait par anticipation de son estime et de sa considération.

Un homme qui a l'oreille du Sénat ! mais les intérêts de la Guadeloupe ne sauraient jamais être en de meilleures mains !

M. Isaac dont nous publions plus loin la lettre qu'il nous a adressée à ce sujet, a-t-il commandé la manœuvre ou l'a-t-il subie ?

Nous ferons observer, dans tous les cas, que les journaux de France reçus par les courriers anglais et français, les 18 et 20 janvier, ont porté la note de la nomination du sieur Isaac comme secrétaire du Sénat (lequel élit presque toujours les mêmes secrétaires, et membre de la Commission d'Instruction de la Haute Cour ; que cette note n'a pas été reproduite par le Progrès qui, sans doute, avait déjà préparé ses batteries et attendait le moment opportun... ; que M. Isaac habite la Basse-Terre reliée à la Pointe-à-Pitre par le téléphone et le télégraphe qui vous permettent d'être mis en rapport avec quelqu'un en moins de cinq minutes et enfin qu'il n'y avait nul péril en la demeure que M. Isaac dont la candidature était en jeu et qui dirige présentement son journal Le Progrès, fût mis au courant de cette dépêche et de la note dont on l'a accompagnée.

Voici la lettre de M. Isaac :
Nous reproduisons textuellement.

M. Dorval, conseiller général Basse-Terre.
SÉNAT Paris, le 4 février 1894.
7 heures du matin.

Monsieur,
Dans le n° du Progrès paru hier soir, a été publiée une dépêche de Paris annonçant que j'avais été élu membre de la Commission d'Instruction de la Haute Cour de Justice.

Cette dépêche est arrivée à mon domicile, à la Pointe-à-Pitre, en mon absence, et mes amis ont cru devoir en faire usage. Je ne l'ai pas encore vue ; je sais qu'elle existe, et je suppose qu'elle est venue de mon frère, sans nom d'expéditeur. Or, en la publiant, on y a ajouté, par manière d'interprétation, sans doute, une mention qui pourrait faire croire qu'elle a été expédiée par le Sénat.

Je tiens à ce qu'aucun doute ne plane sur la correction de mes procédés, et comme je suppose qu'il y a là une erreur que je ne veux pas laisser subsister, comme, d'ailleurs, je n'ai plus aucun moyen de la rectifier, avant le scrutin d'aujourd'hui par la voie de la presse, je m'adresse à vous, qui êtes mon ennemi le plus résolu, et je vous signale le fait dont il s'agit ici, en vous priant d'en tirer tel profit qui vous conviendra.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

A. ISAAC.

A. M. ISAAC ALEXANDRE

Monsieur,
Il est d'usage dans votre famille de faire un tel abus des lettres, que j'ai cru prudent autant que de ma dignité, dans la position où vos injures viennent de me placer vis-à-vis de vous, de ne répondre à votre lettre, datée, par erreur, de Paris, le 4 février 1894, que par la voie de la presse.

Publications

La Vérité publiera, dimanche, un article de M. Gerville-Réache sur Schœcher, paru dans l'Éclair, et un autre de M. Alexandre Calixte, paru dans Monmartrre-La-Chapelle.

Commission d'enquête de la Marine

Le Gouvernement a décidé, jeudi matin, en Conseil, de nommer, par un décret qui a paru samedi, à l'Officiel, une Commission qui sera chargée de porter ses investigations sur la question des armements et des approvisionnements de la Marine. Cette Commission est ainsi composée:

Députés: MM. Thomson, de Mahy, Lockroy, Gerville-Réache, Brisson, Cavaignac, Chaumemps, Labat, Félix Faure, de Kerjégu, Abel, l'amiral Vallon, Georges Cochery, Cabart-Danneville.

Sénateurs: MM. Allégro, Combes, Cuvinot, Boulanger, Barbey, Delobean, Peytral, Hugnet.

Les membres techniques de la marine, appelés à faire partie de la même Commission, sont: l'amiral Gervais, chef d'état-major général; l'amiral Parrayon, vice-président du Conseil des travaux; le Général Godin, de l'artillerie de Marine; le Commissaire général Bliard, président de la Commission des marchés; l'inspecteur général Grasset, chargé du contrôle central.

Le conseil d'Etat sera représenté par M. Rousseau, ancien sous-secrétaire d'Etat. La Cour des comptes, par MM. Héruault et Bouchard, présidents de chambre.

Enfin, il y aura deux membres libres. MM. Giret, président du Conseil d'administration des Messageries maritimes, et de Blignières, ancien commissaire français de la Dette en Egypte, ancien membre des Commissions de contrôle de la Marine.

A M. le Sous Secrétaire d'Etat

La Politique coloniale annonce la mort du beau père de M. Maurice Lebon, sous secrétaire d'état des colonies — M. Besselièvre était officier de la Légion d'honneur et vice-président du conseil général de la Seine Inférieure.

M. Maurice Lebon est trop le protecteur des intérêts coloniaux pour qu'en cette douloureuse circonstance nous ne partagions son deuil en lui envoyant l'expression de nos sympathiques sentiments de condoléance.

Notice Nécrologique

Notre honorable ami, M. Rodolphe Girard, notaire, vient de perdre sa digne et excellente mère, Madame veuve Girard, connue vulgairement sur le nom de Madame Magne.

Une foule considérable a conduit jusqu'au cimetière les dépouilles mortelles de cette dame vénérable que nous regrettons tous.

Nous adressons à son fils et à toute sa famille l'expression de nos plus vives condoléances.

CORRESPONDANCE

A Messieurs les délégués sénatoriaux Messieurs et chers Compatriotes,

La lutte est terminée et M. Alexandre Isaac, ancien sénateur, en sort victorieux.

Par 40 suffrages librement exprimés vous m'avez désigné comme celui qui aurait été digne, lui aussi, d'aller vous représenter au sénat.

Ce témoignage d'estime et de sympathique confiance me touche profondément; je vous en remercie le cœur pénétré de reconnaissance.

Honneur à vous qui, malgré les efforts tentés pour vous ébranler, malgré les influences de toute sorte mises en jeu pour me combattre, êtes venus courageusement vous grouper autour du drapeau de la République.

Une pareille manifestation de vos sentiments me donne une autorité et une force que tous nos compatriotes savent apprécier.

Je recommande à tous nos vaillants amis d'avoir, comme moi, une politique de paix, de conciliation et surtout d'apaisement.

Merci aussi à vous tous, messieurs les Maire, de m'avoir reçu au milieu de vous, en vertu d'un droit, qui n'est ni de conquête, ni de naissance, mais fait tout entier d'une sympathie dont je m'honore et à laquelle répond ma plus vive reconnaissance.

Salut et fraternité.

M. DUFOND.

Moulin, le 1er Février 1894.

A Monsieur Dorval, Rédacteur du journal La Vérité, Pointe-à-Pître.

Mon cher Monsieur,

Le Progrès de 31 Janvier reproche à l'administration supérieure d'avoir fait un changement entre Messieurs Ova et Auril, et presse le même reproche aussi à M. Réache en laissant à comprendre au public que ce sont ses démarches qui en ont été la cause. Le Progrès ne doit pas ignorer que M. Auril, greffier s'est battu à coups de bâton avec les deux frères Tarer, devant la mairie du Moule, le 3 juin 1893 au soir, pour défendre son ami Philibert, qui allait jouer aux cartes chez Postel. La population du Moule a crié contre la conduite de M. Auril à ce sujet. Un des frères Tarer avait porté trois coups de cravache à Philibert qui avait insulté et refusé de faire un duel. Mais M. Auril qui n'est ni parent ni allié de Philibert n'avait pas à agir ainsi pour frapper ceux qui réclamaient satisfaction.

M. le Docteur Isaac n'a pas ignoré la conduite de M. Auril, qu'il protégeait à cause de son élection du 20 Août et du 3 Septembre, et pour lui permettre d'avoir son concours il a refusé d'insérer à Landry Cessy, un article que les deux frères Tarer avaient envoyé pour être inséré au Progrès, en faisant comprendre à Cessy que les partisans d'Auril iront pour légitiimus s'il met l'article contre Auril. Il faut comprendre que les deux frères Tarer avaient porté plainte au Parquet et ils ont porté plainte jusqu'au ministère pour que justice leur fut rendue. M. Cessy partisan acharné du Docteur Isaac avait conseillé aux frères Tarer de s'abstenir, que le Dr Isaac lui a assuré que l'affaire n'ira pas devant la police correctionnelle, tout sera en place par son titre. Et arrive le 9 décembre dernier, voilà Tarer devant la police Correctionnelle, pour coups avec préméditation, et Auril qui avait porté les coups de bâton n'était pas en cause; grâce à la Cour d'appel qui a compris l'affaire, sans quoi Tarer Eugène serait forcé de subir 8 jours de prison qui lui ont été octroyés par la Police correctionnelle de la Pointe-à-Pître. Alors à ces conditions Tarer Eugène avait bonne idée de se plaindre au ministère. Que ces MM. du Progrès ne pensent pas du mal de l'administration supérieure ni de M. Réache, c'est la plainte de Tarer qui est l'auteur du changement qui s'est produit entre Ova et Auril.

Mon cher monsieur Dorval,

Je n'ai pas l'avantage de vous connaître encore, je vous envoie l'article ci joint en vous priant de donner publication pour moi si il vous plait parce que si M. Isaac avait inséré l'article que mes frères lui avaient envoyé, mon frère Eugène n'aurait pas dépensé l'argent qu'il avait pour faire appel et payer l'avocat. Et du reste si vous voulez encore des renseignements pour être plus sûr le dossier est au greffe de la Pointe-à-Pître.

Recevez Monsieur mes salutations très respectueuses.

ARISTIDE TARER.

Hommage populaire rendu à la mémoire de Victor Schœcher

(Suite)

L'émotion causée par ces nobles paroles est à peine calmée que M. Célestin Nicolas vient la raviver en pleurant celui qu'il compare avec tant de raison à un Messie. « Je n'oubliais jamais; dit-il quand j'étais en France, d'aller saluer cette figure auguste, de me découvrir devant ce front austère. Je me souviens que la dernière fois que j'eus le bonheur de voir le Maître vénéré, « je lui dis qu'il ne pouvait être athée, « comme il le disait, lui qui avait dans son cœur tant de trésors d'amour pour tous les martyrs! Et l'auditoire remué, écoutait dans un pieux recueillement le récit des vertus du Maître par un homme qui l'avait tant de fois approché. Et la musique, à ces pleurs, mêlait ses accents funèbres.

Mais c'est le tour de M. Gaston Lacascade. Il raconte comment Schœcher, simplement, faisait du bien; il flétrit en termes indignés, les ingrats qui, selon le mot du regretté M. Sergent, « oublièrent le danger passé, « jusqu'à l'adresse du Maître ».

D'ailleurs, voici son discours:

Messieurs

Un deuil vient de frapper toute la colonie, c'est celui de la mort du Vénérable Maître Victor Schœcher,

le chef immortel de notre démocratie, je vais plus loin, je dirai de la démocratie contemporaine du siècle.

La longue vie philanthropique et toute de désintéressement de Schœcher est connue de tous, mais j'estime qu'il est bon encore de la rappeler au souvenir de notre jeune génération, car en dépit de tous les bienfaits qu'il a semés à toutes les races, à tous les degrés, noirs, jaunes, ou blancs, Schœcher est resté toujours pour la réaction coloniale le désespoir de leurs anciens rêves, enfin du retour au passé.

Oui, Vénéré Maître, si en effet tu faisais la terreur de la réaction coloniale, si tu étais poursuivi de leurs rancunes et de leur rage, heureusement sans venir, tu as pu du moins te consoler d'avoir été le créateur de l'émancipation de toute une race d'hommes méconnus durant 4 siècles, qu'elle voulait maîtriser, dompter, avoir à son seul profit, mais qui, l'en rendra toujours, et éternellement hommage et reconnaissance.

Personne, sauf les aveugles ou les sourds, n'ignore plus aujourd'hui que c'est Schœcher qui après une lutte de 20 ans pres, de 1830 à 1848, a donné avec les François Arago, les Lamartine et les Agenor de Gasparin, la poussée par la plume, et quelquefois par le fer, qui a abouti à l'immortel décret qui signa comme membre du Gouvernement provisoire.

Où il est dit que nulle terre française ne doit plus avoir d'esclaves....

Sentez-vous, Messieurs, l'esprit, l'amour mêlé de crainte pour l'avenir dans ce glorieux philanthrope, lorsqu'il accourt précipitamment au milieu de nous, à peine arrivé du Sénégal où il avait été étudiant méditer, sur les misères et l'ignominie de l'esclavage, de cet homme qui en apprenant la révélation de février part, accourt précipitamment, de crainte qu'il y ait un doute, et qu'on ne lui enlève en un jour le fruit de son œuvre, comme l'on dit la pitance de celui qui a faim, et fait ajouter ce paragraphe immortel, cette simple phrase, mais grosse pourtant comme tout un monde et qui implique tout.

« Nulle terre française ne doit plus avoir d'esclaves

Ah Messieurs! découvrons nous et saluons devant ce buste la mémoire du Vénéré Schœcher, saluons la mémoire de ce grand apôtre de la liberté, Ne serait-ce que pour cela, tous nous devons le vénérer et lui devoir une éternelle reconnaissance. Mais ce n'est pas tout, Schœcher ne s'est pas arrêté seulement à cet œuvre colonial car dans l'exil de 20 ans qu'il a supporté durant le règne de celui qui étrangla la France un pied dans le sang et l'autre dans la boue, comme dans les vieux jours qu'il a passés en France, moi qui ai eu l'honneur de le connaître, je puis une fois de plus, vous dire combien son cœur toujours clair et abé était, aussi toujours prêt à rendre service aux créoles qui s'adressaient à lui.

Jamais un créole malheureux, lui sur-tout son adversaire d'antan, ne s'adressait à Schœcher sans avoir de lui un secours ou une parole de consolation, un espoir.

Ah! nous savons qu'il existe encore des malheureux assez inconscients dont le niveau du bon sens a dû baisser probablement, pour méconnaître son œuvre et son mérite, des hommes parmi ceux-là mêmes auxquels il a fait le plus grand bien qui n'ont pas senti le malheur de cette disparition croyant par ce fait voir des conquêtes futures, mais, je ne saurais trop leur répéter à ceux-là, qu'ils se trompent et ne vivent que d'illusions, car après le Maître, il reste son élève, il nous reste son fils, enfin son œuvre même... tous nous avons son nom sur les lèvres.

J'ai nommé notre éminent député, monsieur Gerville-Réache.

En terminant, je ne vous apprendrais plus rien que vous ne sachiez. Schœcher, Messieurs, a été comme on le proclame le type de l'honneur et de la probité, mais, pour nous, pour notre race, il doit rester plus que cela... il doit nous personnifier désormais la figure du Sauveur, la figure du Rédempteur... qui a brisé les chaînes de toute une race qui jadis était clouée aux bagnes des despotes de l'ancien régime.

Saluons donc, Messieurs, cette grande figure de l'illustre Schœcher et jurons solennellement de lui conserver notre immortel souvenir ainsi: que celui de toute notre reconnaissance, et de l'inculquer toujours et toujours à nos enfants.

Le défi é, devant le buste, recommence pendant que la musique joue. Les fidèles du Maître déposent devant lui l'acacia ou le laurier.

Puis M. Choulot a la parole. Il retrace en termes nets et brièvement, la vie, les longs voyages de l'homme qui, parti de la rue Grange-Batelière allait, à travers le nouveau Monde, au cri: L'humanité le veut! selon l'expression de Melvil Blancourt parlant d'un pionnier de la civilisation, étudier les horreurs de la servitude. Il redit ses luttes et son triomphe.

Nous ne pouvons mieux faire, du reste, que de reproduire ses paroles:

Messieurs,

Un deuil immense enveloppe le monde entier. Victor Schœcher n'est plus! c'est une grande figure qui vient de disparaître, c'est le plus illustre citoyen que la mort impitoyable vient de frapper. Schœcher ne devrait pas être astreint à subir la loi naturelle, car il était au-dessus de l'humanité.

En ce jour de lugubre solennité, permettez-moi d'exprimer l'hommage de mon respect et de ma profonde reconnaissance à l'homme plus que considérable qui fut le Rédempteur de ma race, victime encore des préjugés du sort, et d'essayer de vous retracer cette vie si consciencieusement remplie.

Par l'émotion que sa mort a causée, on peut mesurer la place qu'il occupait dans la société; le vide qu'il laisse ne sera jamais comblé.

Fort jeune encore, Victor Schœcher, né à Paris le 21 juillet 1804 s'occupa plus particulièrement de politique, heureux de consacrer son talent, sa fortune, sa vie au triomphe de la justice.

Dévoité au parti républicain, il se jeta tout entier dans la lutte contre la monarchie de juillet, ce qui lui a valu une part de péril et d'honneur dans sa lutte contre les Bourbons. Sa spécialité fut la question de l'abolition de l'esclavage des noirs.

En 1829, il commença sa noble croisade et visita le Mexique, Cuba et les Etats-Unis, revêtu par le hideux spectacle de la servitude, il n'hésita pas à demander l'émancipation immédiate des races injustement opprimées.

Après plusieurs publications, entre autres « Eclair » men critique des préjugés contre la couleur des noirs et des sangs mêlés, il fit en 1840 un voyage aux Antilles françaises, espagnoles, anglaises danoises et à l'île d'Haïti, parti en 1847, pour la côte occidentale d'Afrique il rentra au moment où éclatait la révolution de 1848.

Le 3 mars, il était appelé aux fonctions importantes de sous-secrétaire d'Etat, le 4 il faisait rendre le décret qui proclamait le principe de l'affranchissement, et institua une commission pour préparer la loi de l'émancipation immédiate des noirs. Cette commission sous sa paternelle présidence, rédigea le 27 avril 1848 les décrets qui abolirent à tout jamais l'esclavage dans nos colonies. On attribua aussi à cet humaniste sans pareil, le décret qui effaçait de notre code maritime la peine ignominieuse du fouet, indigne d'un peuple civilisé.

Représentant de la Guadeloupe à la Constituante, puis à la législative, Schœcher continua de défendre nos colonies, en même temps qu'il votait avec l'extrême gauche. Il soutint une lutte ardente contre les anciens et inconscients possesseurs d'esclaves. Il publia une protestation des citoyens français noirs et mulâtres contre des accusations calomnieuses; le procès de Marie Galante 1851. Sa proposition tendant à l'abolition de la peine de mort étant à l'ordre du jour lorsque le coup d'Etat étouffa la République.

Le 2 Décembre ceint de son écharpe de représentant, aux barricades du faubourg St Antoine, il vit tomber l'immortel Baubis.

Expulsé du territoire et refusant de profiter de l'amnistie accordée par l'empire, il ne rentra dans sa patrie que le 6 août 1870, à la nouvelle de nos premiers désastres.

Nommé Colonel d'état major de la garde nationale, il donna sa démission après la capitulation, et fut élu représentant de la Seine, puis représentant de la Martinique et de la Guyane, il opta pour la Martinique.

Sénateur inamovible en 1878, il siégea à l'union républicaine, renouva sa proposition sur l'abolition de la peine de mort, souscrivit à la demande d'amnistie pleine et entière et protesta contre la dissolution de la Chambre demandée par le ministère de Broglie.

Voilà, imparfaitement reproduite, la vie presque séculaire du grand philanthrope que nous pleurons, et dont le nom si cher, sera prononcé avec la plus grande vénération.

Noble et généreux, il était plein de sollicitude pour tous ceux qui l'approchaient, son commerce était facile.

Honneur à vous, Schœcher, qui avez su affronter tous les orages que déchaînent les passions politiques. Vous étiez né pour la lutte et vous avez toujours vaincu.

Le peuple qui a toujours au cœur le sentiment de la reconnaissance, saura montrer qu'il est à la hauteur des sacrifices bienveillants que vous vous êtes imposés pour sa liberté.

A Sivoire.

De ci de là

Après le vote des circonstances atténuantes au général Boulanger, on se pressait au salon de Madame X. où la raillerie pleuvait sous les formes les plus fines et les plus variées sur l'explicable attitude de M. Alexandre Isaac.

Chacun, avec plus ou moins de malignité ou de causticité, l'interprétait à sa manière, lorsque la Récamier créole, coupa court à tout en s'écriant: « Vous êtes, Messieurs, à côté de la vérité et laissez moi vous y conduire nettement. Notre Sénateur est tout simplement un homme qui a toujours faim et mange à tous les râteliers pour satisfaire son appétit, »

Le Nouveau Traitement sans Médicaments

de **Louis Kuhne, Leipzig.**

Louis Kuhne. La nouvelle Science de Guérir basée sur le Principe de l'Unité de toutes les Maladies et leur traitement méthodique, excluant les médicaments et les opérations conformément à ce principe. Manuel et Conseil des personnes bien portantes et des malades. XXIV et 548 p. in 8°. Avec un portrait de l'auteur gravé sur acier. 7^e édition allemande considérablement augmentée. 1894. Prix broché Fr. 8. — rel. élég. Fr. 10 — Louis Kuhne, Editeur, Leipzig.

23000 exemplaires vendus en 18 mois. — A dix pa n'en allemand, en anglais, en français, en espagnol, en portugais, en italien, en hollandais, en danois, en suédois, en hongrois, en polonais et en bohémien.

Louis Kuhne. *Suis-je bien portant ou malade?* Pierre de touche et conseiller pour chacun. 5^e édition augmentée. 1893. Prix Fr. 1. — Louis Kuhne, Editeur, Leipzig.

Louis Kuhne. Rapports de guérisons tirés de la pratique du nouveau traitement excluant les médicaments et les opérations, avec un prospectus. 15^e édition. Grátis. Louis Kuhne, Editeur, Leipzig.

Louis Kuhne, Leipzig, Pfaffenplatz 24. Agents de Publications dans les colonies : J. BODGARD ARISTE, Guadeloupe; P. DORANGEON, Martinique; JEAN S. FLOUR, Cayenne.

Le Gérant **F. DELPIANE.**

AVIS DIVERS

FAILLITE OCTAVE DESIRÉ OU DESIRÉE

Par jugement du tribunal de première instance de la Pointe-à-Pitre, en date du dix huit Janvier courant, le sieur Octave Desiré ou Desirée, boulanger, demeurant en la Commune de Sainte Anne, a été déclaré en état de faillite.

Monsieur Carrand, juge au dit Tribunal a été nommé juge Commissaire et Monsieur Woldemar Marie, Syndic provisoire. L'ouverture de cette faillite a été fixée provisoirement au vingt-cinq octobre 1892. Les créanciers sont invités à produire sans retard leurs titres entre les mains du Syndic. Pointe-à-Pitre le 18 Janvier 1894.

Etude de M^e W. LEFRID BOUCHAUT avo cat-avocat, rue Barbès n^o 41 Pointe-à-Pitre.

VENTE SUR SAISIE-IMMOBILIÈRE

On fait savoir que le **mardi six Mars mil huit cent quatre-vingt-quatorze à huit heures du matin**, il sera procédé à l'audience des criées du tribunal de première instance de cette ville, à la vente

D'UN IMMEUBLE

Sis à la Pointe-à-Pitre, Boulevard Faidherbe n^o 29

Consistant en

Un Terrain

mesurant quatre mètres soixante dix centimètres de façade sur le Boulevard, et quinze mètres environ de profondeur, avec les constructions consistant en une petite maison divisée en deux pièces.

Sur la poursuite de Madame veuve Gustave Tauzé contre le sieur Léon Ri-

ché Gustave Tauzé et les demoiselles Augusta et Léonie Tauzé. La mise à prix est de mille francs, ci. . . 1000 fr.

Consulter le cahier des charges déposé au Greffe.

W. BOUCHAUT.

AVIS

A VENDRE OU A LOUER TROIS IMMEUBLES

SIS AU BOURG DE L'ANSE-BERTRAND

Appartenant à monsieur l'abbé Vincent Alt.

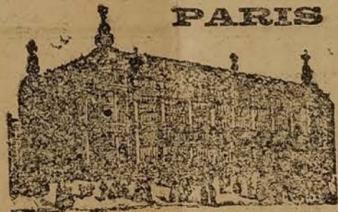
1^o L'Ancienne caserne de Gendarmerie, ayant onze chambres logeables avec une vaste écurie, case à eau garnie, double cuisine et un puits avec pompe ;

2^o L'Ancienne maison d'Ecole des Garçons, avec étage, véranda, magasin, case à eau et cuisine ;

3^o L'Ancienne maison des Institutrices, rez-de-chaussee en mur avec étage en bois, vaste dépendance contenant deux chambres, logeables, cuisine et case à eau. Le tout en bon état.

S'adresser pour renseignements et pour visiter les lieux, à M. MATHIEU NOBINUS, propriétaire (Anse-Bertrand).

Et pour traiter, à M. CLAUDE CORENTHIN, instituteur aux Trois-Rivières (Guadeloupe), mandataire général du propriétaire.



GRANDS MAGASINS DU PRINTEMPS DEMANDER

LE Catalogue Spécial DE Blanc

qui vient de paraître, est ALBUM contient la nomenclature des Articles de Toile, Blanc de Coton, Linge de Corps et de Maison, Trousseaux, Layettes, Lingerie, Dentelles, Bonneterie, Rideaux, etc., et renferme aussi de nombreux Echantillons d'Affaires exceptionnelles.

Envoi gratis et franco sur demande affranchie adressée à

MM. JULES JALUZOT & C^{ie} PARIS

Le Catalogue Général pour la SAISON D'ÉTÉ, sous presse actuellement, sera envoyé par un prochain courrier.

Toutes les personnes déjà en relations avec le PRINTEMPS recevront, sans en faire la demande, les publications annoncées ci-dessus.

Envoi franco des Echantillons de tous les Tissus

Expéditions dans tous les Pays du Monde. Les conditions d'envoi sont indiquées dans le catalogue

BANQUE DE LA GUADELOUPE

SITUATION DE LA BANQUE DE LA GUADELOUPE ARRÊTÉE AU 31 JANVIER 1894, AU SOIR.

ACTIF

Encaisse métallique.	Numéraire français.	3.194.035 13	
	Numéraire étranger.	29.740	3.223.775 13
Portefeuille	Effets de place (356)	979.953 84	
	Obligations sur cession de récoltes (A.C.)		
	Obligations sur cession de récoltes (N.C.)	8.052.679 30	
	Obligations sur transferts d'actions.	231.149	
	Obligations sur transferts de rentes.	14.410	
	Obligations sur récépissés de marchandises	62.500	
			9.340.602 14
	Prêts sur matières d'or et d'argent.	129.685	
	Emprunts de la Colonie.		1.172.491 81
	Emprunts des communes.		4.757.000
	Inscriptions de rentes (210.600 fr. 3 0/0 amortissable)		268.000
	Immeuble de la Banque.	25.000	
	Mobilier de la Banque.	1.270 99	
	Divers (frais d'expertises, frais judiciaires et Timbre).	18.177 45	
	Effets à recouvrer (82)		81.114 26
	Effets au profit ()		4.614 95
	Avances sur inscriptions de rentes.		3.975 75
	Titres et valeurs de la caisse de retraite des employés de la Banque.		306 47
	Obligations diverses.		40.943 16
	Arr. a. e. d'inscriptions de rentes à Divers.		2.435 33
	Titres et valeurs de la caisse.		
	Intérêts payés dans la métropole etc.		
	Dépenses d'administration.		
	Profits et pertes.		
			13.634 96
	TOTAL.		19.036.482 44

PASSIF

Billets de la Banque en circulation.	7.277.850	
Capital.	3.000.000	
Fonds de réserve.	4.500.000	
Reserve supplémentaire.	262.000	1.762.000
Comptes courants.	2.220.589 47	
Récépissés payables à vue.	141.060	2.361.649 47
Dividendes arriérés.	21.417 48	
Dividende courant.	223.197	
		244.614 48
Créditeurs par effets à recouvrer.	18.177 45	
Caisse de retraite des employés de la Banque.	87.572 51	
Banque de la Guyane.	9.369 06	
Agent central.	1 039 16	
Comptoir national d'Escompte de Paris.	4.238.372 87	
Escomptes.	16.723 34	
Prime sur mandats et traites.	19.114 10	35.837 44
Arrérages des rentes du capital, de la réserve et de l'emprunt national.		
TOTAL.		19.036.482 44

CERTIFIÉ CONFORME AUX LIVRES DE LA BANQUE

Le Directeur de la Banque, Signé : M.-E. RÉAUX.

EN VENTE A LA LIBRAIRIE PERROT

Passage Jouffroy, à Paris

ATLAS COLONIAL

DE

HENRI MAGER

L'Edition populaire et classique de ce magnifique atlas contient les cartes suivantes :

Antilles — Guadeloupe et dépendances — Martinique — Guyane — Obock et Djibouti — Madagascar et Comores — Réunion — Kerguelen — Ludochine — Cochinchine — Annam et Tonkin — Inde — Océanie : Nouvelles Hébrides et Îles Salomon — Nouvelle Calédonie et dépendances — Terre Neuve — Saint Pierre et Miquelon — Sénégal et Côte Occidentale d'Afrique — Gabon — Congo.

Nous signalerons les cartes de la Guadeloupe en particulier comme étant d'une parfaite exécution.

Nos lecteurs recevront cet atlas franco en adressant 0 fr. 75 à l'éditeur.

CONSERVES ALIMENTAIRES & LIQUEURS

17 MÉDAILLES DE RÉCOMPENSES dont trois en Or aux Expositions universelles de Paris 1878-1889, et une à l'Exposition de Bordeaux 1882

Diplôme d'honneur, Nice 1834

USINE A VAPEUR et COMPTOIR : Rue de Rivière, 2, 4, 6 et 8 et Rue de Rivoli, 1, 3, 5 et 7 BORDEAUX

J NOUVIALLE et C^{ie}

BREVETÉ S. G. D. G.

A MARX Sucre

Spécialités : Liqueurs, Crème de praline grillée à la vanille, Eureka, Fleurs de Fine Champagne, — Ananème, Liqueur d'Ananas, Fruits au jus et à l'eau-de-vie.

Fournisseurs de l'Administration des Colonies.

La maison NOUVIALLE & C^{ie} demande des représentants.

LES VÉRITABLES

Pastilles aux Sels naturels extraits des Eaux Minérales de

VICHY

sont vendues en boîtes métalliques scellées et portant les marques de la Compagnie fermière de Vichy Digestions difficiles — Maux d'estomac SAISON DES BAINS du 15 Mai au 30 Septembre, Bains, Douches, Casino, Théâtre.



Dépôt chez M. EMILE GOBIN Pointe-à-Pitre.

L'Universelle

ENCYCLOPÉDIE VIVANTE

répond à toute question et fournit tout travail scientifique, technique, littéraire, juridique, industriel ou commercial

Médaille d'Argent

Directeur : A. REMOND, ancien élève de l'École Polytechnique. 54, Rue Jacob, PARIS. NOTICE DÉTAILLÉE FRANCO SUR DEMANDE.

Je ne reviendrai pas sur les considérations dont j'ai fait précéder la lettre que vous m'avez adressée et que je reproduis plus haut.

Vous les apprécierez, si bon vous semble, avec cette même correction d'esprit que vous avez l'habitude d'apporter à l'examen de mes actes qui vous touchent, et si vous trouvez celui-là digne du même sort que ceux qui l'ont précédé, je n'en saurais être autrement fâché.

Vous me permettez d'ajouter, cependant, les réflexions suivantes :

« Si, comme vous le croyez, les mots : Sénat Paris, placés en vedette de la dépêche, sont la mention que vous dites y avoir été ajoutée par manière d'interprétation, cela constitue un faux. Et vous qui êtes un législateur, je vous crois plus apte que moi pour qualifier vos amis du journal Le Progrès qui ont commis ce faux.

« Puisque vous tenez à ce qu'aucun doute ne plane sur la correction de vos procédés, c'est que vous tenez, apparemment, à ne pas être confondu avec les faussaires ou les mathématiciens politiques qui vous entourent et dont les termes de votre lettre contiennent implicitement la condamnation des procédés.

« Cette déclaration de votre part n'est pas faite pour me déplaire. Elle me venge des injures et des calomnies que vos gens ont répandues sur moi pendant toute cette période électorale. C'est aussi dans ce numéro de votre journal qu'ils ont dû publier, à leur honte, le démenti formel que, dans son communiqué du 1er Février, M. le Gouverneur leur a infligé pour une de leurs assertions mensongères à son égard.

« Ce sont pourtant, Monsieur, ces mêmes gens, sur le compte desquels vous devez être bien édifié en ce moment, aux infamies de qui, dis-je, vous avez donné crédit au point de les accumuler en un réquisitoire auprès du Sous Secrétaire d'Etat contre les Instituteurs et les fonctionnaires de l'Administration, nos amis !

« Aussi vous souffrirez que je vous dise, Monsieur, que l'on n'a que les amis que l'on mérite. Vous les connaissez de longue date, et vous savez bien que, hormis les choses honnêtes, ils sont capables de tout. Il y a longtemps que vous auriez dû les désavouer ; la force des choses vous conduit aujourd'hui à les flétrir, j'en suis bien aise.

« J'ai peut-être tort, mais permettez-moi de vous dire encore que je considère votre démarche du 4 février comme dictée par un intérêt électoral, et que loin d'être désabusé sur le compte de vos gens, vous essayiez de les défendre, aujourd'hui que vous êtes élu grâce à leurs ignobles manœuvres tant au Conseil général que dans la Presse.

« Vous dites que vous n'avez pas d'autre moyen, avant le scrutin du 4, de rectifier ce que vous appelez complaisamment leur erreur, qu'en signalant le fait à moi qui suis votre ennemi le plus résolu.

« C'est encore une erreur. Le numéro de votre journal qui portait l'erreur a paru le 3 février et était distribué à la Basse-Terre le 3 au soir. Vous en possédiez des exemplaires à 6 heures 1/2 ; une conférence devait avoir lieu ce soir-là. Elle n'a pas eu lieu pour des raisons qui ne vous sont pas plus étrangères qu'à moi.

« Puisque vous aviez tous les délégués sous vos mains, pourquoi donc n'avez-vous pas saisi l'occasion de rectifier publiquement l'erreur, dans une conférence que vous auriez annoncée pour huit ou neuf heures ? Il est à regretter que vous n'y ayez pas pensé, et tout le monde aurait mieux cru à votre sincérité par une semblable manifestation. Peut-être avez-vous pensé que j'y serais allé et vous ne teniez point à me flageller une seconde fois. Mais enfin, vous constaterez que vous aviez le temps et les moyens de rectifier l'erreur.

« Pour ce qui est de moi que vous appelez, non sans raison, votre ennemi le plus résolu, je ne m'en défendrai pas ; je vous assure même que je le resteraï et voici pourquoi : Vous savez bien que je suis intransigeant, c'est-à-dire que je n'accepte pas que des gens qui se disent démocrates fassent de ces compromissions honteuses avec les réactionnaires de ce Pays, car, si, en France, les réactionnaires ont désarmé devant la République triomphante et s'emploient même à travailler de concert avec les républicains à l'amélioration du sort du pauvre peuple, à la Guadeloupe c'est tout le contraire, et M. Souques, votre maître, hélas ! l'a déclaré hautement au cours de la dernière session.

« Et, pourtant, j'ai vu, Dimanche, ce même M. Souques, en compagnie de tous ses amis les réactionnaires usiniers, augmentés de leurs géreurs qu'ils avaient fait déléguer expressément pour surveiller dans la salle du scrutin les autres délégués qui pourraient dépendre d'eux, j'ai vu, dis-je, ces gens-là aller déposer dans l'urne électorale un bulletin portant votre nom et en distribuer à leurs créatures.

« Croyez-vous, Monsieur, que c'est par amour pour la République et pour les inté-

rets populaires que cet homme qui a fait sacrifier les intérêts des malheureux au Conseil général et a juré de rester l'éternel adversaire de nos Institutions, a voté et fait voter pour vous ses amis et ses créatures ?

« Je vous ai vu, aussi, descendre de votre siège de sénateur et dépouiller tout noble sentiment pour vous faire le dénonciateur de vos frères et des meilleurs républicains de la Guadeloupe. Je vous vois, tous les jours, dans votre journal et ailleurs, menacer tout le monde de vos foudres sénatoriales, essayer d'intimider les fonctionnaires, en affirmant que vous auriez dans M. le Sous-Secrétaire d'Etat un humble exécuteur de vos volontés, et que, sur votre demande ou sur vos plaintes, il exterminerait tous ceux qui vous auront déplu. Et ceux-là sont nos amis. Et l'Administration tremble, dit-on, dans sa peau en ce moment...

« Oui, vous ferez tout cela, car vous et votre frère êtes les deux seuls représentants de la Guadeloupe au Parlement. M. Gerville-Réache, lui, ne compte pas. Cependant nous ne croyons pas que ce soit la première fois que notre éminent ami se trouvera en présence de deux adversaires résolus.

« Il s'est trouvé, en 1885, en présence de vous et Sarlat. Vous ne l'avez pas effrayé. Et à cette époque il n'avait pas encore mérité toute la considération que ses travaux parlementaires lui ont acquis de la part de ses collègues du Parlement.

« Oui, Monsieur, je resteraï votre ennemi résolu pour toutes ces raisons. Ne l'aurais-je pas été que je le serais devenu pour défendre, avec mes amis, le peuple contre vos passions et les appétits de vos gens, contre vos attaques, et celles des vôtres qui n'agissent, ainsi que vous le savez, qu'à l'aide de basses calomnies, de manœuvres ou d'erreurs de la nature de celle pour la rectification de laquelle vous avez jugé bon de m'adresser la lettre à laquelle je réponds.

« Aussi, Monsieur, désormais vous êtes mort pour les Démocrates de cette colonie.

« Nous prenons le drapeau de votre triomphe et, le cœur affligé, nous en faisons le linceul de votre honneur... »

Je salue d'ici votre cadavre politique.

L. DORVAL.

La Haute Cour de Justice

Voici la traduction (par l'Eclair) de la fameuse dépêche falsifiée ou inventée par les amis de M. Isaac au Progrès :

« Les bureaux des groupes républicains du Sénat, réunis hier, ont décidé de maintenir en fonctions tous les membres de la commission dite d'Instruction de la Haute Cour de Justice. »

AUTRE MANŒUVRE

Nous croyons nécessaire de porter à la connaissance du public la circulaire suivante qui nous a été communiquée, dimanche, à la Basse-Terre :

Pointe-à-Pitre, le 20 Janvier 1894.

Monsieur et cher Collègue,

« J'ai l'honneur de vous prier de me faire savoir le plus tôt qu'il vous sera possible, quels sont, parmi MM. les Délégués sénatoriaux de votre commune, ceux qui ne sont pas certains d'avoir à la Basse-Terre, un logement, lors des élections du 4 Février prochain.

« J'aviserai le Maire du chef-lieu pour qu'un lit soit assuré à chacun de ces délégués soit à l'Hôtel de Ville soit dans une des maisons particulières aménagées à cet effet.

« Je vous serai également obligé de me faire savoir quel sera le bateau que prendront MM. les délégués le 3 février, si c'est celui de midi ou de deux heures.

« Recevez, etc.

« Signé : HANNE. »

Le but de cette manœuvre saute aux yeux. Ce que, dans sa situation ne pouvait faire M. Alexandre Isaac, sénateur sortant, M. Hanne, l'éternel bon-à-tout, s'est hâté de l'accomplir.

Il ne s'agissait rien moins que d'avoir sous la main les délégués des communes aux maires desquelles Bon-à-tout s'est adressé, et de les tenir bien disposés en faveur du sénateur sortant, par une sorte de lien de gratitude.

Il va de soi que les délégués de la Grande-Terre et des communes éloignées du chef-lieu, que Bon-à-tout désignait ainsi, étant généreusement payés par le Trésor, auraient pu facilement se faire loger et nourrir à leurs frais à la Basse-Terre.

Aussi, par les soins de Hanne et Bernus, les délégués en grand nombre ont

été logés etc, à la mairie du chef-lieu et dans quelques autres locaux d'où ils n'ont même pas pensé sortir pour se rendre à la conférence annoncée pour le soir du 3 février, sur les élections qui devaient avoir lieu le lendemain.

Ces petits moyens prouvent de quelle frousse étaient saisis M. Isaac et ses amis que le pays aurait hués et repoussés s'il avait été consulté autrement que dans la personne d'une centaine de délégués des conseils municipaux.

ENCOURAGEMENT AUX CULTURES ET A L'INDUSTRIE

La lettre suivante a été adressée par l'honorable et digne député de la Guadeloupe, M. Gerville-Réache, à M. le Sous-Secrétaire d'Etat.

Paris, 16 janvier 1894.

Monsieur le Sous-Secrétaire d'Etat des Colonies,

Plusieurs personnes habitant la Guadeloupe ou les dépendances de son Gouvernement ont appelé mon attention sur l'utilité qu'il y aurait à y encourager diverses cultures et industries dans l'intérêt de la colonie et de ses habitants en même temps que dans celui de la métropole, qui pourrait y trouver des ressources qu'elle est obligée de fournir ou des produits que la consommation française tire de l'étranger et doit payer relativement cher.

Parmi les cultures qui m'ont été signalées se trouve en première ligne celle du manioc ; avec sa farine se prépare le tapioca dont la consommation en Europe et en France augmente chaque année.

Le manioc se cultive facilement à la Guadeloupe et en même temps qu'il est un des meilleurs assolements de la canne à sucre, il peut aisément être planté et récolté par les petits propriétaires ; il le serait sur une plus grande échelle, si les cultivateurs étaient certains de trouver un débouché à leurs produits ; malheureusement il n'existe pas dans la colonie d'usine capable d'opérer sur place les manipulations nécessaires pour transformer le dicame ou farine de manioc en tapioca, de façon à donner satisfaction à la fois aux cultivateurs et au commerce d'exportation qui s'établirait ; s'il en était autrement, il n'est pas douteux que le tapioca de la Guadeloupe pourrait rapidement prendre une place importante sur les marchés de la métropole et en bannir les produits similaires étrangers qui font une sérieuse concurrence aux nôtres.

Je vous serai donc très-obligé de vouloir bien employer tous les moyens dont dispose l'Administration que vous dirigez pour encourager la création, à la Guadeloupe, d'une féculerie qui me paraît, ainsi qu'aux yeux de mes correspondants, devoir être une source de fortune pour ceux qui l'entreprendront, s'ils la dirigent avec sagesse, et pour la colonie tout entière.

Ce que je viens de vous exposer pour la culture du manioc peut s'appliquer aussi en grande partie pour celle des ananas, particulièrement dans les dépendances de St-Barthélemy ; l'exemple des colonies étrangères et spécialement d'une colonie anglaise est un précieux enseignement à cet égard. — Il y a une trentaine d'années le Bahamas était à la charge du Gouvernement britannique, qui était obligé de payer presque toutes les dépenses de ce petit établissement. Une compagnie subventionnée par la métropole y établit une usine pour conserver d'ananas dans des boîtes en fer blanc. Dès que l'usine eut commencé à fonctionner normalement la fortune de l'île fut faite et peu à peu elle est arrivée à prendre à sa charge sans en être incommodée les dépenses payées par l'Angleterre, chaque année ; elle a maintenant des crédits disponibles en fin d'exercice sur son budget.

Cette transformation a été apportée par l'exploitation de l'industrie des ananas.

Il pourrait en être de même, je pense, à St-Barthélemy, sinon dans d'autres parties de la colonie, pour peu qu'une tentative sérieuse y soit faite. Cette année, d'après les chiffres qui me sont fournis par divers habitants de St-Barthélemy, la récolte des ananas atteindra d'avril à juillet 40,000 douzaines ; elle pourrait atteindre si une fabrique de conserve s'y établissait, 100,000 douzaines au bout de deux ans, temps nécessaire à la jeune plante pour produire son premier fruit. Une telle industrie serait d'un bénéfice énorme pour les entrepreneurs et pour le pays, qui, j'en ai la conviction, deviendrait rapidement prospère.

Je vous serai très-reconnaissant, M. le Sous-Secrétaire d'Etat, de vouloir bien soumettre le plus tôt possible à l'étude les deux questions que je viens de vous exposer ; elles sont du plus haut intérêt pour la colonie que

j'ai l'honneur de représenter, et si, comme je n'en doute pas, elles vous paraissent susceptibles d'une heureuse solution, je fais appel à tout votre dévouement aux intérêts coloniaux pour encourager la création de ces deux entreprises soit par une communication aux chambres de commerce de la métropole sollicitant leur concours, soit par des subventions, soit par tout autre moyen.

Avant de terminer cette lettre, je crois devoir vous signaler également deux autres affaires concernant encore St-Barthélemy. Le port de Gustavia se prêterait, paraît-il, admirablement à l'établissement d'un bassin de radoub, dont l'utilité aux Antilles n'est pas discutable et qui pourrait rendre de grands services à la navigation principalement au cas où les travaux du canal de Panama viendraient à être repris et menés à bonne fin. La situation géographique de St-Barthélemy pourrait en faire un des points de relâche les plus fréquentés par les bâtiments de commerce allant d'Europe à Colon et vice versa. Le vœu que m'ont adressé mes compatriotes de St-Barthélemy me paraît digne d'être réservé, et je vous serai très-obligé de vouloir bien en saisir le Gouverneur et le Conseil général de la Guadeloupe, à qui appartient plus spécialement le soin de suivre cette affaire, dont votre administration ne saurait également, je crois, se désintéresser.

En dernier lieu, je me permets d'appeler votre attention sur la situation des bâtiments appartenant à l'Etat à St-Barthélemy. Ces bâtiments sont vieux et délabrés, la commune serait disposée, si l'Etat consentait à s'en dessaisir en sa faveur, à en accepter l'entretien, quoique onéreux, grâce aux économies qu'elle réaliserait sur les loyers qu'elle supporte pour la location d'édifices municipaux et d'écoles qui pourraient être transférés dans les dits bâtiments à la satisfaction de la population tout entière. Celle-ci n'a pas oublié complètement la générosité dont a fait preuve à son égard le roi Oscar de Suède lors de la cession de leur pays à la France, envers qui ils témoigneraient non moins de reconnaissance pour une libéralité qui n'entraînerait somme toute aucune charge pour elle.

La nécessité de la création d'un hospice a été reconnue à plusieurs reprises et sa construction est depuis longtemps réclamée sur les 80,000 francs abandonnés à cet effet par le roi Oscar et qui sont placés depuis quinze ans à intérêts composés. D'après les renseignements que j'ai reçus, une somme de 35,000 fr. serait nécessaire pour créer l'édifice. — Il vous appartient d'examiner si les 45,000 fr. restant, auxquels doivent s'ajouter les intérêts accumulés depuis quinze ans, constituent un capital suffisant pour assurer avec les revenus le fonctionnement de l'œuvre charitable qu'a envisagée le donateur.

J'attacherai du prix à connaître votre réponse et à savoir que l'Administration centrale des Colonies n'a pas perdu de vue cette affaire qui offre un réel intérêt pour la sympathique population de St-Barthélemy.

Dans une prochaine lettre, je vous entretiendrai des intérêts de St-Martin.

Je vous prie d'agréer, M. le Sous-Secrétaire d'Etat, l'assurance de mes sentiments de très-haute considération.

Signé : GERVILLE-RÉACHE.

Electiçns au Conseil Général

Nous avons reçu, trop tard pour pouvoir l'insérer, une communication de nos amis du Moule recommandant aux électeurs de ce canton la candidature de notre confrère, M. Légitimus.

Nous nous joignons à ces fervents démocrates pour engager nos vaillants concitoyens du canton du Moule à déployer tous leurs efforts pour refouler les réactionnaires et assurer le triomphe de la candidature de M. Légitimus.

De même nous attendons que les républicains du canton de la Pointe-à-Pitre qui ont à choisir entre deux vaillants champions des intérêts populaires, MM. Fantaisie et Méloir, se serrent Dimanche pour barrer le passage au candidat de Hanne. l'homme néfaste qui a foulé aux pieds les petits et donné 700,000 francs à Souques sur un plateau d'or.

Juste Réclamation

Nous, habitants électeurs de la commune de l'Anse-Bertrand, demandons à monsieur le Maire de la dite commune, pourquoi persiste-t-il, à ne pas faire compléter le conseil municipal, qui est réduit aujourd'hui à 20 membres parmi lesquels il manque un adjoint ?

PLUSIEURS ÉLECTEURS.

Le Progrès

DE LA GUADELOUPE

ABONNEMENT

Un an. fr. 30
Six mois. 15
Trois mois. 8

Les abonnements se paient d'avance et partent des 1^{er} et 15 de chaque mois.

PARAIT LES MERCREDI ET SAMEDI.

Rédaction et Administration, à la Pointe-à-Pitre, rue d'Arbaud, n° 43.

ON S'ABONNE : A la Basse-Terre, chez M. BOCHE, à Marie-Galante chez M. C. TESSEROT.

S'adresser pour les Annonces et Réclamations à M. Amédée PRINCE & C^{ie}, rue Lafayette 36, à Paris

ANNONCES :

De 1 à 12 lignes. 7 50
Chaque ligne en sus. 0 50
Réclame par ligne. 2

Les lettres doivent être affranchies. — Les manuscrits ne seront pas rendus.

UNE STATUE

A VICTOR SCHOELCHER

Moule, ce 12 Janvier 1894.

A Monsieur le Rédacteur du Journal *Le Progrès*, Pointe-à-Pitre.

Monsieur le Rédacteur,

Veuillez, s'il vous plait, nous combler en insérant dans le plus prochain numéro de votre journal, les quelques lignes suivantes :

Un comité composé de :

MM.

- Scipion Taranne, *Président honoraire* ;
- Louis Jean-Elie, *Président* ;
- Alexandre Quintus, *Vice-Président* ;
- Jean-Baptiste Tessonneau, *Trésorier* ;
- Alexandre Danglemont, *Membre* ;
- Prosper Asaph, *idem* ;
- Raoul Ova, *idem* ;
- Victorin Asaph, *idem* ;
- Jean Karaby, *idem* ;
- Fontenelle Acascas, *idem*

S'est formé le 11 Janvier, à l'effet de rendre l'initiative pour l'érection sur ces places de la ville du Moule, d'une statue en l'honneur du grand philanthrope français, **Victor Schoelcher**, de la mort vient de ravir à l'humanité, une liste de souscriptions est ouverte, à partir de ce jour.

Le comité fait un chaleureux appel à toutes les communes de la Guadeloupe pour prendre part par leur obole à cette œuvre de reconnaissance.

Pour le Comité,
Le Président,
LOUIS JEAN-ELIE.

Basse-Terre, le 4^{er} février 1894.

Le gouverneur de la Guadeloupe et ses mandataires L. Nouët, à Monsieur le Rédacteur du Journal *Le Progrès* de la Guadeloupe

Pointe-à-Pitre

Monsieur,

Le n° 9 de votre journal, portant la date du 31 janvier 1894, contient, à la 3^e colonne de la 2^e page, une information dans laquelle je trouve le passage suivant : « Le chef de la colonie a été vertement blâmé pour le mauvais exemple donné par ses subordonnés. Cette lettre ne paraîtra pas à l'Officiel et pour cause. »

Ce renseignement est absolument inexact ; depuis que j'ai l'honneur d'être placé à la tête de la Colonie jusqu'à ce jour, je n'ai encore reçu aucun blâme au sujet de l'attitude de mes subordonnés.

Conformément à l'article 12 de la loi du 29 juillet 1881, je vous prie de vouloir bien insérer la présente rectification en tête du plus prochain numéro de votre journal.

Recevez, monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

NOUËT

**CHAMBRE DE COMMERCE
DE LA POINTE-A-PITRE.**

Les soussignés, membres de la Chambre de Commerce, ont l'honneur de porter à la connaissance des intéressés, que, d'après dépêche reçue de Paris, ce jour 4^{er} courant, le cours moyen officiel du sucre 88°, a été pendant le mois de Janvier dernier de fr. 34.60 (trente-quatre francs 60 cent.) les 100 kilogrammes.

Signé :

A. BEAUPERTHUY, *président* ; N. DE LA ROCHE, *vice-président* ; A. BERTAUD, *secrétaire-trésorier* ; L. ARISTE, BOREL, G. CHERPUY, L. DUFAY, CH. GERVAIS, O. HONORÉ, J. FLEUROT, H. LA BORDERIE DE FAUCOMPRÉ, J. LESAINTE.

Pointe-à-Pitre, le 1^{er} Février 1894.

SOMMAIRE :

Notre appel — Un vote d'estime à M. Alexandre Isaac par le Sénat — La veille d'armes — Pas d'équivoque — Une lettre au Sénateur — Ministère du commerce et des colonies — Mort de M. Besselièvre — Sinistre maritime.

POINTE-A-PITRE, 2 FÉVRIER 1894.

NOTRE APPEL

Basse-Terre, le 3 février 1894.

A MESSIEURS LES ÉLECTEURS SÉNATORIAUX

Mes chers Concitoyens,

Le moment de mettre fin à la lutte sans nom qui se poursuit depuis deux mois est venu.

Vous allez, en déposant vos bulletins dans l'urne, manifester souverainement votre volonté.

Je n'ai, à cette heure, qu'une dernière parole à vous adresser, et cette parole est un appel à vos consciences, à votre amour pour la République et pour la patrie.

Après avoir été, à une époque dont le souvenir n'est peut-être pas perdu, l'Administrateur dévoué de vos intérêts les plus immédiats, le collaborateur des mandataires de la population, l'ami de tous ceux qui, dans notre pays, cherchaient à s'élever par le travail et la dignité de la conduite, j'ai, pendant neuf années, représenté la Guadeloupe au Sénat.

Le peu d'expérience que j'ai pu acquérir, par un labeur persistant, soit dans cette dernière situation, soit dans les postes que j'avais antérieurement occupés, je l'ai mis constamment à votre service.

Je me suis opposé à tout ce qui me paraissait mauvais ou attentatoire à votre droit ; j'ai soutenu avec ardeur tout ce que je croyais utile et juste.

Il n'est pas un seul de mes actes publics que je n'aie accompli dans une pensée de bien général, et qui m'ait laissé le moindre regret.

Je n'ai jamais varié ni dans mes sentiments, ni dans mes opinions. Je suis un républicain de liberté, de progrès et d'égalité, et je n'aspire aujourd'hui encore qu'à l'apaisement de nos malheureuses divisions, par l'application impartiale des principes de justice pour tous qui sont la force et l'honneur des démocraties.

C'est pour cela que j'ai été calomnié et attaqué sous vos yeux. C'est pour cela qu'on a suscité contre moi des rivalités dont vous êtes les juges.

Je remets entre vos mains ma cause, qui est la vôtre, et quoi qu'il doive arriver, dédaigneux de toutes les questions personnelles, sûr de votre fidélité aux idées pour lesquelles nous avons combattu ensemble, je crie, comme vous avez l'habitude de le faire dans toutes les grandes circonstances :

*Vive la République !
Vive la Guadeloupe !*

ALEXANDRE ISAAC.

UN VOTE D'ESTIME

A M. ALEXANDRE ISAAC

PAR LE SÉNAT

Séance du Vendredi 12 Janvier.

Le Sénat dans sa Séance du 12 Janvier a fait choix de ses huit secrétaires.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre des votants, 151.
Bulletins blancs ou nuls, 3.
Suffrages exprimés, 148.
Majorité absolue, 75.

Ont obtenu :

MM. Gadaud.....	147 voix.
Isaac.....	147 —
Barrière.....	146 —
Lourties.....	146 —
Godin.....	144 —
Morél.....	144 —
Ollivier.....	134 —
Dutheil.....	132 —
Voix diverses.....	4

En conséquence, MM. Gadaud, Isaac, Barrière, Lourties, Godin, Morél, Ollivier et Dutheil ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, sont proclamés secrétaires du Sénat pour l'année 1894.

A l'occasion de ce vote, voici comment s'exprime *La Lanterne* n° du 15 Janvier.

Les élections sénatoriales à la Guadeloupe

Les élections sénatoriales qui viennent de se faire intéressaient, outre la série métropolitaine, deux de nos colonies, la Réunion et la Guadeloupe. Pour la Réunion et les départements, elles avaient été fixées à la même date du 7 janvier. On sait déjà que l'honorable M. Drouhet a vu renouveler son mandat. L'élection de la Guadeloupe n'a pas eu lieu encore, elle a été renvoyée au dimanche 4 février.

Cela n'a pas empêché que le Sénat, sans attendre le renouvellement du mandat de M. Isaac, l'a réélu dans ses anciennes fonctions de secrétaire. C'est une démonstration de sympathie et de confiance qui fait honneur au sénateur de la Guadeloupe qui a su se créer, on ne l'ignore pas, parmi ses collègues une si honorable situation. Son succès aux élections du 4 février ne fait doute pour personne.

Ainsi donc, bien que M. Alexandre Isaac n'était pas au Sénat, bien que son mandat de Sénateur, ne lui était pas encore renouvelé par ses concitoyens, la première Assemblée de la nation française, n'a pas hésité, à l'unanimité, moins une voix — de lui continuer sa confiance, par un vote, qui est aussi une gloire pour le pays, que M. Isaac représente au Sénat.

Eh bien M. Dorval, que pensez-vous de ce vote d'estime donné à M. Isaac ? s'il vous restait encore, un peu de ce sentiment, que l'on rencontre chez les sujets les plus pervers, le patriotisme, vous rougiriez de toutes les horreurs que vous et les vôtres, déposez chaque semaine dans votre feuille aux in-

jures. Mais non, cette manifestation toute sympathique, de l'élite de la nation, en faveur de M. Isaac, ne vous touchera pas, votre objectif n'est pas de faire représenter notre pays par un de ses plus dignes fils ; vos visées sont autres, on vous l'a dit. Vous voulez avoir un représentant au Sénat, qui vous laissera accaparer toujours, au profit des vôtres, les grasses situations, votre souci n'est autre.

On nous communique la dépêche suivante :

SÉNAT Paris	ISAAC Guadeloupe
Nommé membre Haute Cour Justice.	

Il reste à nos Concitoyens, délégués sénatoriaux, de sanctionner, par leurs votes, les avances de la majorité du Sénat qui sait si bien apprécier l'intelligence, la dignité et l'honnêteté de M. Alexandre ISAAC, en le nommant par anticipation son secrétaire à l'unanimité et membre de la Haute Cour de Justice.

LA VEILLÉE D'ARMES

Nous voilà à la veille du grand vote. Encore vingt-quatre heures, et messieurs les délégués, que le suffrage universel a investis d'un privilège exceptionnel, l'honneur de nommer le premier mandataire de la Colonie, marcheront à l'urne, d'un pas ferme, pour marquer les préférences du pays, en désignant le plus digne de tous les candidats en lice, comme sénateur de la Guadeloupe.

Aussi, de toutes parts on s'active, de tous côtés, on s'appête pour le grand de demain. Le chef-lieu présente actuellement même une animation extraordinaire ; les propos s'entrecroisent comme une pluie d'étoiles ; les probabilités se calculent comme des équations algébriques ; les nouvelles viennent, s'en vont, circulent de groupe en groupe avec une rapidité qui tient du délire : là-bas, on « cote » les candidats, absolument comme cela se pratique, pour les coursiers de première vitesse, sur le turf parisien. Il n'en est pas jusqu'au téléphone, qui ne prenne également sa part dans l'activité générale dont s'anime notre atmosphère politique.

Combien s'endormiront, cette nuit, l'espoir au cœur, d'un sommeil doucement agité par des rêves orientaux et peut-être traversé par d'agréables visions roses ! Et combien plus encore fermeront leurs paupières alourdis, le frisson de l'anxiété dans l'âme, et la conscience hantée par le cauchemar des iniquités accomplies !... Seul, le suffrage universel veillera, pour marquer de son doigt de fer la page de notre histoire consacrée aux événements du lendemain. Puissent-ils ne pas être fatals à notre pays déjà tant divisé !

Au moment où la grande consultation des délégués sénatoriaux va jeter son dernier mot, on est porté à se demander : « De quoi demain sera-t-il fait ? »... C'est que la lutte a été si chaude, si ardente, si soutenue !... Et ses préliminaires ont été si longs et si riches d'attaques, qu'on en redoute la fin, tout en la souhaitant ardemment. C'est, qu'en effet, tous les éléments de notre société coloniale se sont

coalisés, cette fois dans la personne des concurrents de M. A. Isaac, notre ami ; comme aux dernières élections législatives l'on a senti le besoin de s'unir trois contre un, dans le but de remporter une victoire plus facile, et si le sénateur sortant venait à être réélu, — ce qui est supposable, — c'est bien plus le parti de l'ordre, du travail, de la distinction et du mérite qui triompherait, que toute autre conception politique.

Qu'on veuille le reconnaître ou non, dans les circonstances actuelles, et malgré les divisions fratricides engendrées chez nous par le clan néo-révolutionnaire, malgré les basses manœuvres accomplies clandestinement par les trois pontifes, — toujours ce chiffre trois ! — qui soutiennent de leurs appointements de fonctionnaires et dirigent le journal aux calomnies qui s'intitule « La Vérité », il s'est formé spontanément autour du nom d'Alexandre Isaac, qui représente ici le parti de l'honnêteté une majorité compacte, composée de l'élite de nos conseillers généraux et municipaux, sans distinction de nuances, désireux de barrer la route au mouvement ridicule mais non sans dangers qui semble vouloir s'accroître chaque jour chez nous, depuis qu'il y a eu son apparition, une sorte de socialisme voilé, qui n'est qu'une mascarade du socialisme d'Europe. On a eu également à cœur d'arrêter, en y coupant court, ce déluge de faveurs et d'injustices plantés sur les mêmes têtes : les bonnes choses, du même côté, sans cesse ; et les mauvaises, de l'autre, ne varietur.

Avec son programme sérieux, comportant des idées de justice nettes, pour tous, sa sobriété de promesses, mais l'assurance formelle donnée à ses compatriotes d'employer, comme par le passé, toutes ses lumières administratives, toute son influence parlementaire, tout son patriotisme ardent, surtout, à la réalisation des progrès sociaux nécessaires à nos populations, M. A. Isaac a conquis, d'un seul coup, les sympathies de quiconque, dans ce pays d'intérêts et de libertés publiques, désire l'ordre dans le travail, la République dans la paix et le Progrès sans tapage. Voilà ce qu'il faut que le Département sache ! car voilà ce que lui cachent ceux qui ont intérêt à voiler ces nobles vérités ! Et les rectifications, d'où qu'elles viennent, ne sauraient l'emporter, à la dernière, sur les nombreux faits déjà signalés à l'attention publique.

Nous n'affirmons pas notre succès certain ; mais nous pouvons toutefois, d'ores et déjà constater, pour donner quelque assise à nos espérances, que le groupement qui s'est fait autour de la candidature A. Isaac comprend des mandataires dont l'honorabilité, l'indépendance d'esprit et l'intelligence sont au-dessus de toute discussion : c'est l'essence même de nos représentants locaux qui nous a offert ses adhésions, des hommes pareils ne varient pas.

Cette constatation faite, nous n'avons plus qu'à attendre l'heure décisive, confiants et calmes. Ce sera la meilleure preuve à donner à nos adversaires, que notre parti n'est ni effrayé, ni découragé, qu'il se prépare à de nouveaux assauts et en espère obtenir des résultats plus heureux encore que ceux qu'il a pu jusqu'ici enregistrer à son actif. Beaucoup parmi les jeunes, nous ont combattus. Nous n'entendons pas rendre cette fraction inconsciente du camp républicain responsable de l'insigne malheur qui s'est produit, laquelle on l'a forcée de nous combattre, à outrance, dans la presse, l'outra-

ge au bout de leur plume, ailleurs, insulte aux lèvres. Non ! ces égarés d'une heure reconnaissent, plus tôt que ne le pensent les soudoyeurs cachés qui les ont armés en guerre, qu'ils ont été abusés par d'hypocrites parasites, qui n'aiment de notre pays que les faveurs ou les avantages pécuniaires qu'ils en retirent. Le cœur et l'amour du clocher ramèneront naturellement à l'affection de notre cher Isaac, tous ceux de nos compatriotes que « l'étranger » a pu en écarter.

Nous sommes, nous autres, partisans des « deux frères », trop philosophes pour réclamer des excuses à qui que ce soit; nous recevons franchement tous ceux qui nous reviennent, sincèrement. Mais c'est bien le moins, tout de même, que nous les avertissons qu'ils prendront rang les derniers dans nos colonnes anciennes, mais demeurées fidèles et toujours animées de leur première vaillance.

Il nous faut, s'il n'est trop tard, reprendre enfin des compensations rétablissant quelque peu, partout où les nôtres ont souffert, l'équilibre de nos influences légitimes. Désormais, nous entourerons d'une surveillance jalouse la politique malsaine et déshonorante de ces tas d'étrangers qui, pour satisfaire leur soif insatiable de bien-être et d'honneurs, se soucient peu de jeter notre bon pays dans l'ornière de la honte et les langes horribles de la misère. A ceux là, nous déclarons, dès maintenant, la guerre sans trêve, ni merci !

Où ! dorénavant, nous combattons, visière haute, comme c'est notre habitude, avec toute l'énergie dont notre parti se sent capable, cette minorité turbulente et violente, sans règle, ni principe, laquelle abrite des fainéants à tout bouleverser, voire même commettre des excès inquiétants pour le bon renom de notre Guadeloupe bien-aimée, et de nature à épuiser le peu de vitalité que les mauvais jours traversés nous ont encore laissée.

En ne nous souvenant que des instituteurs, — (nous ne généralisons pas, bien entendu), — qui doivent être, ce qu'ils sont aujourd'hui, à A. Isaac, et qui lui ont prouvé leur gratitude, de la façon que chacun sait, dans sa tournée électorale, est-ce que cela n'est pas fait pour confondre, bien que nous n'ayons plus guère d'illusions sur la reconnaissance de certains qu'il a aidés autrefois, — dans le bon jadis, — à se constituer un « lendemain assuré ? » — Beaucoup, hélas ! nous ont habitués à ce manque de mémoire, les instituteurs, notamment. A eux de se frapper la poitrine, par tous les piliers de la République ! Nous les avons déjà pardonnés...

De 1880 à 1884, nous avons accompli la besogne tout seuls, formant ici l'union républicaine, tandis que ceux qui nous insultent de réactionnaires, à l'heure actuelle, vauquaient tranquillement à leurs affaires ou suivaient les opérations de la politique en curieux, sans risquer leur peau. C'était des purs, les nôtres, qui se battaient alors pour asseoir les premiers fondements de notre démocratie coloniale, qui essayait ses ailes naissantes. Où étaient, à cette époque, les Lhuette, les Chénol, et tant d'autres, au profit desquels vous voulez anéantir le « vieux », le « grand » parti ? Oui, où juchaient-ils, ces assoiffés, au nom desquels l'on nous jette à la face l'outrage et la calomnie ?... Derval, lui-même, cet enfiler de gros mots que l'on ne peut voir sans rougir, qui ne craint rien, brave tout, se sent comme dans un nuage et s'imagine être le tonnerre, quand il insulte la mémoire des défunts ou quand il lance des cailloux qui n'atteignent personne, quelle condition occupait-il alors ?...

Allez, conspuez ! rien n'y fera. Le peuple est un juge éclairé ; il sait reconnaître ceux qui le servent bien. Notre horizon se déroule déjà, la victoire nous restera. Demain, le ciel de notre pays s'annoncera zébré de nébuleuses bleues ; prenez-en votre part, messieurs de la Vérité. En ce moment même, la déroute est dans vos rangs, vos *Méphistôs* n'en peuvent cacher leur dépit, ni calmer leurs inquiétudes. Le danger est grave, urgent ! allons, Derval, lancez toujours tes cailloux ! Demain nous apprendra ceux qui en auront été atteints.

PAS D'ÉQUIVOQUE

On nous rapporte que quelques personnes ont essayé de créer une équivoque au sujet de ce que nous avons dit de l'influence abusive qu'ont prise dans nos affaires publiques des hommes « étrangers à la Guadeloupe ». Nous avons parlé d'une « camarilla », et ceux qui sont au courant des choses savent de qui elle se compose. On y trouve certains Cayennais et certains Martiniquais, fonctionnaires, magis-

trats et autres. Ils sont, c'est entendu, nos compatriotes, parce qu'ils sont français comme nous ; mais nous sommes obligés de rappeler qu'ils jouent parmi nous un rôle que le sentiment de leurs devoirs d'agents du gouvernement devrait leur interdire, et nous ne pouvons pas nous empêcher de constater qu'ils ont introduit dans notre pays des mœurs que nous ne connaissons pas avant eux.

UNE LETTRE AU SÉNATEUR

Lyon, le 7 Décembre 1893.

Monsieur le Sénateur,

Par votre lettre en date du 12 Octobre, vous avez bien voulu nous proposer de nous proposer de nous envoyer, sur l'Exposition de Lyon, toutes les informations et tous les renseignements qui pourraient être de quelque utilité.

Nous vous remercions sincèrement de l'offre gracieuse que vous voulez bien nous faire d'user de votre haute et légitime influence pour la propagation de l'œuvre grandiose entreprise par la ville de Lyon.

Nous ne craignons donc pas d'user de votre obligeance en vous envoyant, par pli séparé, 10 exemplaires de la brochure que vient de faire publier le Conseil Supérieur de l'Exposition.

Cette brochure contient, condensés en quelques pages, tous les renseignements généraux utiles sur l'Administration, le territoire, les tarifs généraux de l'Exposition.

Nous ajouterons simplement que le Gouvernement reconnaissant l'importance de notre Exposition, a accordé la franchise aux produits exposés, en constituant les Palais de l'Exposition, en entrepôt réel des Douanes. Les Compagnies de transports ont elles-mêmes accordé des réductions considérables de prix, dans les Messageries maritimes, un liers du tarif ordinaire et les autres compagnies de transports, chemins de fer français ou lignes maritimes françaises, la gratuité absolue du retour des marchandises de l'Exposition au lieu d'embarquement.

Nous espérons, Monsieur le Sénateur, que le dévouement avec lequel vous voulez bien servir notre cause, sera suivi du plus grand succès, et nous vous prions d'agréer, avec l'expression de notre reconnaissance, l'assurance de notre considération la plus distinguée.

Le Vice-Président du Conseil supérieur :

ULYSSE PILA.

MINISTÈRE DU COMMERCE DE L'INDUSTRIE ET DES COLONIES

Paris, le 21 Décembre 1893.

Le Sous-Secrétaire d'Etat des Colonies à Monsieur Isaac, Député.

Monsieur le Député et Cher Collègue,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur la question du rappel de solde des maîtres répétiteurs du Lycée de la Guadeloupe, pour lequel le Conseil général a voté une somme de 5,000 francs.

J'ai l'honneur de vous informer que j'ai écrit à M. le Gouverneur de la Colonie pour l'autoriser à faire ce rappel aux ayants-droit. Je l'ai invité en même temps à m'adresser la liste de ceux-ci avec l'indication des sommes dues, afin de permettre au Département de prescrire les mesures nécessaires pour le mandatement de ce qui peut revenir aux fonctionnaires intéressés résidant actuellement en France.

Agréer, Monsieur le Député et Cher Collègue, les assurances de ma haute considération.

MAURICE LEBON.

MORT DE M. BESSELIÈRE

M. Maurice Lebon, Sous-Secrétaire d'Etat des Colonies, vient d'avoir la douleur de perdre son beau-père, M. Besselière, officier de la Légion d'honneur, vice-président du Conseil général de la Seine-Inférieure et chef de l'une des plus importantes fabriques d'indiennes de la région normande.

A cette occasion nous adressons à l'honorable M. Maurice Lebon, qui vient d'être frappé dans ses affections, nos plus sincères compliments de condoléances.

SINISTRE MARITIME

Nous avons reçu, par le cable reliant la Pointe-à-Pitre à Marie-Galante, la triste nouvelle ci-après :

Barge Antonio du port de St-Louis Marie-Galante chargée de Campêche, a sombré hier soirs vers 6 heures dans le canal des Saintes. Il y avait à bord 17 passagers. Un seul a été recueilli vers

8 heures du soir par une barge des Trois-Rivières.

Voici les noms connus des passagers qui ont péri :

Emmanuel Méesse, — Eluther Dévany, — Jeannine Dévany, — Marie Azar, — Ninine, — Flotte, — Lérary, — Louisin Octavor, — Petit, patron, — Janvier, marin — Eugénie, deux enfants et sa borne.

Youte, sauve.

La plupart des victimes ont des parents qui habitent notre ville ; ils ont vite trouvé des consolations à leurs douleurs, auprès de leur population, toujours prête à confondre ses larmes dans le malheur de chacun.

Nous y joignons notre part, en envoyant aux familles des victimes nos sincères sentiments de condoléance.

Pour tous les articles non signés,

Le gérant : J. NAMIR.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

AVIS

Monsieur BIROT DE LA POMMERAIE, Dentiste diplômé de l'Ecole dentaire de France, a l'honneur d'informer les Habitants de la Pointe-à-Pitre, qu'il viendra prochainement séjourner un mois dans cette localité.

Place de la Victoire, n° 22.

AVIS

Le JEUDI 8 FÉVRIER PROCHAIN, à une heure de relevée, sur le Quai Lardenoy, l'Agent des Assureurs fera vendre aux enchères publiques, et pour compte de qui de droit, les **Marchandises suivantes**, importées de Portland, Maine, par la Goëlette Américaine *Earl P. Mason*, Capitaine N. GILCHRIST, entrée en ce Port le 26 courant, et reconnues avariées d'Eau de Mer :

172 BOUCAUTS EN BOTTE

A SUCRE NEUFS

Avec Fonds et Barres

Pointe-à-Pitre, le 31 Janvier 1894.

VILLE DE LA POINTE-A-PITRE

Avis d'Adjudication

A BREF DÉLAI

Il sera procédé, le MERCREDI VINGT-ET UN FÉVRIER 1894, à deux heures de relevée, à l'Hôtel-de-Ville, en présence et avec le concours de qui de droit, à l'Adjudication, au rabais, sur soumissions cachetées,

DES TRAVAUX

De réfection de la Rue de la Liberté, entre la rue Bébian et la rue Vatable.

L'état estimatif s'élève à... 3,500 fr.

Le dépôt provisoire est fixé à... 50 fr.

On prendra connaissance au Secrétariat de la Mairie des clauses et conditions particulières à ces travaux.

Sont applicables à la présente entreprise les conditions générales des marchés du 12 Août 1892, en ce qu'elles n'ont pas de contraire aux dispositions de l'ordonnance du 14 Novembre 1837.

Fait à la Pointe-à-Pitre, le 2 Février 1894.

Le Maire,

A. HANNE.

Étude de M^e WILFRID BOUCHAUT, avocat-avoué, rue Barbès n° 41 Pointe-à-Pitre.

VENTE

D'UN IMMEUBLE

DÉPENDANT DE SUCCESSION VACANTE

Il sera procédé le MARDI VINGT FÉVRIER MIL HUIT CENT QUATRE VINGT QUATORZE, à midi précis, en l'étude sise en cette ville rue d'Arbaud n° 24 et par le ministère de M^e Adolphe Cicéron, notaire, à la vente au plus offrant et dernier enchérisseur,

D'un Immeuble

Situé à la Pointe-à-Pitre, commune, canton et arrondissement de ce nom, Boulevard Chanzy n° 3.

Composé d'un Terrain ayant cinq mètres quatre vingt cinq centimètres de façade sur le boulevard Chanzy qui le borne au Nord, et environ vingt-deux mètres soixante quatorze centimètres de profondeur, tenant de l'Est à la propriété de M. Cyrille Lorin ou ayant-droit, du Sud, à celle de M. Narbal, et de l'Ouest à l'immeuble sis à l'angle du boulevard et de la rue Henri IV, dépendant de la même succession vacante, adjudgé précédemment à Mlle Marie Martin.

D'une Maison à étage avec galeries non logeable, construite en bois, couverte en tuiles ; et d'une dépendance au fond de la cour en forme d'appentis, construite en bois couverte en tuiles et ardoises, divisée en quatre petites chambres.

En vertu d'un jugement rendu sur requête par le Tribunal de première instance de cette ville le neuf novembre 1893 enregistré et sur les poursuites et diligences de M. Antonin Therme, receveur de l'Enregistrement et des Domaines, agissant comme curateur à la

succession vacante de M. Evremond Joseph Séverin Taillandier, en son vivant juge de paix du canton de St-François.

Lors d'une première adjudication qui eut lieu en l'étude de M^e Cicéron, le vingt-trois Janvier courant, l'Immeuble présentement mis en vente qui formait le deuxième lot des biens de cette succession n'ayant pas d'enchérisseurs, le Tribunal par son jugement, sur requête en date du trente du même mois, en a réduit la mise à prix.

La vente aura lieu aux clauses et conditions du cahier des charges et sur la nouvelle mise à prix de mille francs, ci..... 1000 fr.

Pour renseignements, s'adresser à 1^o M^e Bouchaut, avocat-avoué ; 2^o M^e Cicéron notaire.

Visiter les lieux.

Pointe-à-Pitre, le 31 Janvier 1894.

W. BOUCHAUT.

AVIS

Madame Valmy STÉPHANE a sollicité de l'Administration la concession,

D'un Terrain

Sis au bourg de l'Anse-Bertrand, dans la zone des cinquante pas géométriques du littoral.

En conséquence, l'Enquête de Commode et Incommode prescrite par les règlements est ouverte à la Mairie où toute personne pendant le délai d'un mois, à partir de ce jour, pourra prendre connaissance du plan du terrain dont il s'agit et consigner, sur un registre à ce destiné, ses observations ou réclamations, s'il y a lieu.

Anse-Bertrand, le 27 Janvier 1894.

Le Maire,

B. MARÉCHAUX.

HUILE de HOGG
de FOIES FRAIS de MORUE, NATURELLE ET MÉDICINALE
La meilleure, ayant obtenu la plus haute récompense
A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1889
Prescrite depuis plus de 40 ANS en France, en Angleterre, en Espagne, en Portugal, au Brésil et dans toutes les Républiques Hispano-Américaines, par les premiers médecins du monde entier, aux Enfants rachitiques, aux Personnes faibles et contre les maladies de Poitrine, la Toxé, les Humeurs, les Eruptions de la Peau, etc.
Elle est plus active que les Huiles blanches de Norvège, appréciées par leur pureté, et surtout que les Emulsions faites avec moitié eau.
Se vend seulement en flacons TRIANGULAIRES. — Exiger sur l'emballage extérieur le timbre bleu de l'Union des Fabricants.
SEUL PROPRIÉTAIRE : HOGG, 2, Rue de Castiglione, Paris, ET DANS TOUTES LES PHARMACIES.

PARIS
GRANDS MAGASINS DU
Printemps

DEMANDER

Le Catalogue Spécial de Blanc

qui vient de paraître ; cet ALBUM contient la nomenclature des Articles de Toile, Blanc de Coton, Linge de Corps et de Maison, Trousseaux, Layettes, Lingerie, Dentelles, Bonneterie, Rideaux, etc., et renferme aussi de nombreux Échantillons d'Affaires exceptionnelles.

Envoi gratuit et franco sur demande affranchie adressée à

MM. JULES JALUZOT & C^{ie}

PARIS

Le Catalogue Général pour la SAISON D'ÉTÉ, sous presse actuellement, sera envoyé par un prochain courrier.

Toutes les personnes déjà en relations avec le **PRINTemps** recevront, sans en faire la demande, la publication annoncées ci-dessus.

Envoi franco des Échantillons de tous les Tissus.

Expéditions dans tous les Pays du Monde. — Les conditions d'envoi sont indiquées dans le Catalogue.

ROYAL WINDSOR
LE CÉLÈBRE
RÉGÉNÉRATEUR des CHEVEUX
AVEZ-VOUS DES CHEVEUX GRIS ?
AVEZ-VOUS DES PELLICULES ?
VOS CHEVEUX SONT-ILS FAIBLES
OU TOMBENT-ILS ?
SI QUI
Employer le ROYAL WINDSOR qui rend aux Cheveux gris la couleur et la beauté naturelles de la jeunesse. Il arrête la chute des Cheveux et fait disparaître les pellicules. Il est le SEUL Régénérateur des Cheveux médaillé. Résultats inespérés. Vente toujours croissante. — Exiger sur les flacons les mots ROYAL WINDSOR. — Se trouve chez Coiffeurs-Parfumeurs en flacons et demi-flacons. — Entrepôt : 22, rue de l'Écliquier, PARIS.
Envoi franco sur demande du Prospectus contenant détails et attestations.
Dépositaire à la Pointe-à-Pitre : LÉONARD ARISTE, 1, rue Feytaud.

Les personnes qui connaissent les
PILULES DE DOCTEUR
DEHAUT
DE PARIS
n'hésitent pas à se purger, quand elles en ont besoin. Elles ne craignent ni le dégoût ni la fatigue, parce que, à l'opposé des autres purgatifs, celui-ci n'opère bien que lorsqu'il est pris avec de bons aliments et des boissons fortifiantes, telles que vin, café, thé. Chacun choisit, pour se purger, l'heure et le repas qui lui conviennent le mieux, selon ses occupations. La fatigue de la purgation étant annulée par l'effet de la bonne alimentation, on se décide aisément à recommencer autant de fois que cela est nécessaire.
5 fr. et 2 fr. 50

Pointe-à-Pitre (Guadeloupe) - Imp. du Progrès



Monsieur
Le Président du Sénat
Palais du Luxembourg
Paris

Guadeloupe et Dépendances

Election d'un Sénateur.

Résultat du scrutin du 4 février 1894

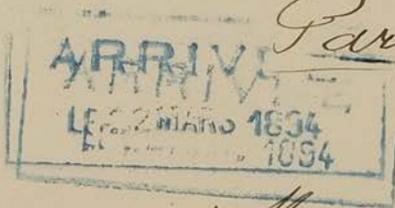
Candidat élu	Lieu de naissance	Date de la naissance	Observations
Isaac (Pierre, Alexandre, Ildephonse)	Pointe à Pitre (Guadeloupe)	9 Janvier 1845	Prené en droit ancien Directeur de l'intérieur Sénateur sortant

Bass. Terre, le 7 février 1894
Le Directeur de l'intérieur,



[Signature]

Monsieur Le Président
du Sénat,
Paris



Monsieur Le Président,

J'ai l'honneur de vous
prier de vouloir bien joindre
à la protestation dont, à la date
du 3 de ce mois, j'ai saisi le
Sénat, contre l'élection de M^r
Isaac Alexandre, les pièces
ci-jointes contenant la preuve
du fait que j'y ai énoncé.

Daïquez agréer,
Monsieur le Président,
l'hommage de mes respec-
tueux sentiments.

L. Darval
conseiller général

Pointe à Pitre (Guadeloupe)
4 mars 1894.

Pointe à Pitre (Guadeloupe), le 2 Mars 1894

ARRIVÉ
LE 19 MARS 1894

Messieurs les Sénateurs,

Conformément à l'article 10 de la loi du 10 juillet 1875 sur les rapports des pouvoirs publics, nous avons l'honneur de venir protester auprès de vous contre l'élection de M. Alexandre Isaac

À l'appui de cette protestation nous vous exposons le fait suivant qui constitue une manœuvre de la dernière heure et qui nous paraît de nature à avoir singulièrement altéré la sincérité du scrutin du 4 février dernier.

À la date du 3 du dit mois de février, c'est à dire la veille du jour de l'élection, le journal "Le Progrès de la Guadeloupe" publiait un entrefilet dont voici le texte :

On nous communique la dépêche suivante

Sénat
Paris

Isaac
Guadeloupe

Nommé membre haute cour de justice :

1. Cette dépêche était accompagnée des commen-
2. taires que nous avons l'honneur de soumettre
3. à votre haute appréciation : « Reste à nos
4. concitoyens délégués sénatoriaux, de sanction-
5. ner, par leurs votes, les avances de la majorité
6. du Sénat qui sait si bien apprécier l'intelli-
7. gence, la dignité et l'honnêteté de M. Alexandre
8. Isaac, en le nommant par anticipation son
9. secrétaire à l'unanimité et membre de la
10. haute cour de justice. »

Il est facile de saisir le peu de portée de ce que le journal le "Touquet" appelle une rectification loyale. C'est une mesure de circonstance, rien de plus, par laquelle M. Isaac espérait sans doute prévenir une protestation comme celle que nous signons aujourd'hui.

M. Isaac n'a livré la dépêche portant l'attaché au Sénat à la publicité que la veille de l'élection, parce qu'il savait bien que la presse n'aurait plus le temps, comme il en conviendrait lui-même dans sa lettre à M. Dorval, de dévoiler la manœuvre de la dernière heure qu'il venait d'imaginer, de démasquer l'indélicatesse qu'il venait de commettre pour grossir en sa faveur le nombre des suffrages.

Et quant à cette lettre adressée au Président en chef de la "Vérité", M. Isaac savait bien, quand il la faisait porter à M. Dorval le matin même du jour de l'élection, qu'il ne risquait pas d'obtenir l'effet au télégramme publié la veille. Il avait calculé que le destinataire de sa lettre rectificative l'aurait seul lue, ou à peu près seul, à l'heure du scrutin. Le coup était porté quand même, les électeurs sénatoriaux étaient quand même influencés, la rectification de M. Isaac devait sans son esprit ne servir que plus tard.

3/ ^{besoin}
Nous n'avons pas eu notre tour de faire de
longs commentaires pour démontrer jusqu'à
évidence le but poursuivi par le journal
le "Progrès", organe de M. le député Isaac,
frère de celui contre l'élection duquel
nous protestons aujourd'hui. Il y a là
une manœuvre électorale parfaitement
caractérisée. M. Isaac n'a pas craint
de se servir de la grande autorité qui s'at-
tacherait à une communication émanant
de la première assemblée de France pour
influencer les électeurs sénatoriaux presque
tous présents, le 3 février au matin à la
Sainte-Trinité.

C'est sans la matinée de ce jour
là que le "Progrès" a paru et qu'il a été
distribué aux électeurs sénatoriaux venus
de toutes les communes de la Grande-Terre
ou des Dépendances à la Sainte-Trinité
pour y prendre le bateau à vapeur qui
devrait les conduire au chef-lieu sans
s'arrêter-midi. Un grand nombre de per-
sonnes pourrissent témoigner de ce fait que
plusieurs délégués sénatoriaux ont été
vus porteurs du Numéro du journal le
"Progrès", contenant la pétition dont il s'agit
au moment où ils allaient s'embarquer
pour la Passe-Terre.

M. Alexandre Isaac a bien compris
lui-même que l'opinion publique ne
manquerait pas de le rendre responsable
de la manœuvre que nous venons de vous
signaler, Messieurs les Sénateurs. Aussi
M. A. I. il presque aussitôt répudiée que
commise

A) Le lendemain, 4 Février, jour même de l'élection il écrivait à M. Dupual, rédacteur en chef du journal "La Vérité" organe du parti opposé à la candidature de M. Isaac la lettre suivante :

" Monsieur,

" Dans le numéro du Progrès parue hier soir, a été publiée une dépêche de Paris annonçant que j'avais été membre de la commission d'Instruction de la haute cour de justice. Cette dépêche est arrivée à mon domicile à la Pointe-à-Titre, en mon absence, et mes amis ont cru devoir en faire usage. Je ne l'ai pas encore vue; je sais qu'elle existe, et je suppose qu'elle est venue de mon frère.

Or en la publiant, on y a ajouté, par manière d'interprétation, une mention qui pourrait faire croire qu'elle a été espérée par le Sénat.

Je tiens à ce qu'aucun doute ne plane sur la correction de mes procédés, et comme je suppose qu'il y a là une erreur que je ne veux pas laisser subsister, comme, d'ailleurs, je n'ai plus aucun moyen de la rectifier avant le scrutin d'impair, je m'adresse à vous, qui êtes mon ennemi le plus résolu, et je vous signale le fait dont il s'agit ici, en vous priant d'en tirer le profit qui vous conviendra.

Veuillez agréer Monsieur etc
Signé : St. Isaac.)

5

Eh bien! M. M. Les Sénateurs, nous
voyons dans les préventions prises par
M. Isaac une preuve nouvelle de ses
intentions déloyales. Le procédé inventé
par lui pour gagner sa cause plu-
sieurs délégués nous paraît être un
procédé de corruption électorale bien propre
à avoir faussé le scrutin du 4 février.

Nous concluons à ce qu'il vous
plaise, Messieurs Les Sénateurs, pro-
poser l'invalidation de l'élection de M.
Alexandre Isaac.

L. Dorval
conseiller général.

Protestation contre l'élection
de M. Alexandre Isaac, nommé
le 4 Février dernier, Sénateur de
la Guadeloupe,
formulée le 2 Mars 1894
par M. L. Dorval, conseiller
général de la Guadeloupe.

A
Monsieur Le Président du Sénat
& Messieurs Les Sénateurs.

Archives

—

~~Empt. 109-4~~
C. 33-4

Bordereau des pièces formant le dossier
de l'élection sénatoriale à laquelle il
a été procédé à la Guadeloupe le 4
février 1894.

-
- 1^o - Tableau des résultats de l'élection des
délégués et des suppléants.
 - 2^o - Liste des électeurs sénatoriaux.
 - 3^o - Procès-verbal des opérations électorales.
 - 4^o - Deux listes d'émargement et deux
feuilles de pointage.
 - 5^o - Etat signalétique du Sénateur.

NOMBRE DES BULLETINS			NOMBRE DE SUFFRAGES ATTRIBUÉS				
REMIS à la section	COMPTÉS dans le dépouille- ment.	RESERVÉS à la décision du bureau du collège.	à				
			M.	M.	M.	M.	M.
			Clayson	Dufond	A. Isaac		
			1 2 3 4 5	1 2 3 4 5	1 2 3 4 5		
			6 7 8 9 10	6 7 8 9 10	6 7 8 9 10		
			11 12 13 14 15	11 12 13 14 15	11 12 13 14 15		
			16 17 18 19 20	16 17 18 19	16 17 18 19 20		
			21 22 23 24 25		21 22 23 24 25		
			26 27 28		26 27 28 29 30		
					31 32 33 34 35		
					36 37 38 39 40		
					41 42 43 44 45		
					46 47 48 49 50		
					51 52 53 54 55		
					56 57 58 59 60		
					61 62 63 64 65		
					66 67 68 69 70		
					71 72 73 74 75		
					76 77 78 79 80		
					81 82 83 84 85		
					86 87 88 89 90		
					91 92 93 94 95		
					96 97 98 99 100		

Arrêté la présente feuille à cent bulletins pour M^r A. Isaac
vingt huit bulletins pour M^r Clayson et dix-neuf pour M^r
Dufond. Les membres du bureau

[Signature]

[Signature]

A. Daniel

Cottin

Louis Robert

Nombre de suffrages attribués

| N ^o . |
|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| | | | | |

NOMBRE DES BULLETINS			NOMBRE DE SUFFRAGES ATTRIBUÉS				
REMIS à la section	COMPTÉS dans le dépouille- ment.	RÉSERVÉS à la décision du bureau du collège	à				
			M. Isaac	M. Dupond	M. Claysen	M.	M.
				1 = 21	= 24		
			= 94				

Certifié et Arrêté le présent état: à quatre-vingt-
quatorze voix pour Monsieur A. Isaac.
à vingt et une voix pour Monsieur Dupond
à vingt-quatre voix pour Monsieur Claysen.
Le Président
Tribich
Les membres du bureau
H. Goussard
A. Piquet
Don: D. W. H. Goussard

ÉLECTIONS SÉNATORIALES.

MODÈLE N° 3

(EXÉCUTION DES LOIS DES 2 AOÛT 1875 ET 9 DÉCEMBRE 1884.)

Procès-verbal des opérations du collège électoral réuni le 4 février 1894 à la Basse-Terre, pour élire un sénateur.

(1) Nom et prénoms du président du collège. — Président ou vice-président ou juge le plus ancien.

L'an mil huit cent quatre-vingt-quatorze, le quatre du mois de février, nous (1)
Georges Lévy *Président* du tribunal de première instance de la Basse-Terre, nous sommes rendu dans la salle du Conseil général, à la Basse-Terre, local désigné pour la réunion du collège électoral de la colonie de la Guadeloupe, convoqué en vertu du décret du 8 novembre 1893, à l'effet d'élire un sénateur.

Les portes de la salle ont été ouvertes à huit heures du matin, et les électeurs ont été immédiatement introduits.

Nous avons alors appelé à siéger au bureau, comme étant les deux plus âgés et les deux plus jeunes des électeurs présents, sachant lire et écrire :

M. *Dejean* (*Jérôme*), né le 5 mai 1823
M. *Louis* (*Paul Fédéral*), né le 10 1826
M. *Henry Gurel* (*Auguste Bonin*), né le 26 janvier 1820 *finie 1859*
M. *Hassel* (*Jean Hamilton*), né le 24 décembre 1863

Le bureau, ainsi constitué, a choisi pour secrétaire M. *Bardochan*
(*Emmanuel*, né le 6 décembre 1858), électeur.

Les pièces suivantes ont été déposées sur le bureau :

1° Le texte de la loi du 9 décembre 1884 portant modification aux lois organiques sur l'organisation du sénat et les élections des sénateurs;

2° Le texte de la loi organique du 2 août 1875 sur l'élection des sénateurs modifiée par la loi du 9 décembre 1884;

3° Le règlement d'administration publique du 4 janvier 1876, fixant le mode de paiement de l'indemnité de déplacement allouée aux délégués des conseils municipaux, ainsi qu'un exemplaire du tableau des distances;

4° Le texte du décret de convocation ci-dessus visé;

5° Le texte des décrets organique et réglementaire du 2 février 1852;

6° Les instructions ministérielles sur la tenue de l'assemblée électorale du 6 janvier 1885;

7° Le tableau indiquant les résultats de l'élection des délégués et des suppléants dressé en exécution de l'article 6 de la loi du 2 août 1875;

8° La liste des électeurs sénatoriaux par ordre alphabétique, dressé en exécution de l'article 9 de la même loi.

Le bureau a ensuite réparti les électeurs, par ordre alphabétique, en sections de vote, de la manière suivante (1) :

(1) Ce paragraphe devra être supprimé si le collège ne comprend pas au moins 200 électeurs.

1 ^{re} Section, de la lettre	<i>A</i>	à la lettre	<i>J</i>	—	150	électeurs.
2 ^e Section, —	<i>K</i>	—	<i>Z</i>	—	137	—
3 ^e Section, —		—		—		—
4 ^e Section, —		—		—		—
5 ^e Section, —		—		—		—
6 ^e Section, —		—		—		—
7 ^e Section, —		—		—		—
8 ^e Section, —		—		—		—
9 ^e Section, —		—		—		—
10 ^e Section, —		—		—		—

Des tables ont été installées dans la salle du vote pour chacune des sections.

Le bureau du collège a désigné comme présidents et scrutateurs de ces sections les électeurs dont les noms suivent :

(2) Indiquer les noms et prénoms des présidents et scrutateurs.

1^{re} Section..... {
 Président..... M. (2) *Gascon (Jules)*
 M. *David (Arnaud)*
 Scrutateurs..... {
 M. *Louis Valère*
 M. *Cather (Edgard)*
 M. *Boricaud (Tamaris)*

2^e Section..... {
 Président..... M. *Rubichon (Joseph)*
 M. *Caul (Martial)*
 Scrutateurs..... {
 M. *Bernus (Hildebert)*
 M. *Mégn (Florville)*
 M. *de Saint*

3^e Section..... {
 Président..... M.
 M.
 Scrutateurs..... {
 M.
 M.

4^e Section..... {
 Président..... M.
 M.
 Scrutateurs..... {
 M.
 M.

5^e Section..... {
 Président..... M.
 M.
 Scrutateurs..... {
 M.
 M.

Résultats du dépouillement fait par les bureaux des sections.

	NOMBRE DE BULLETS remis à la section.	NOMBRE DE BULLETS comptés dans le dépouillement.	NOMBRE DE BULLETS réservés à la décision du bureau du collège.	NOMBRE DE SUFFRAGES ATTRIBUÉS A									
				M. <i>Sauv</i>	M. <i>Briford</i>	M. <i>Clayton</i>	M.	M.	M.	M.	M.	M.	
1 ^{re} section.....	147	147	0	100	19	28							
2 ^e idem.....	157	139	0	94	21	24							
3 ^e idem.....													
4 ^e idem.....													
5 ^e idem.....													
6 ^e idem.....													
7 ^e idem.....													
8 ^e idem.....													
9 ^e idem.....													
10 ^e idem.....													
TOTAUX.....				194	40	52							

Les listes de pointage arrêtées et signées par le président et les scrutateurs des sections de vote ont été apportées avec tous les bulletins au bureau du collège.

Le bureau a ensuite statué sur les bulletins réservés et arrêté ainsi qu'il suit le résultat du scrutin :

Nombre d'électeurs inscrits..... *287*.....

Nombre de votants constaté par les feuilles d'émargements... *285*

Nombre de bulletins trouvés dans les urnes..... *286*

Calcul de la majorité absolue.

Nombre de votants⁽¹⁾..... *286*

A DÉDUIRE : Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante, ou dans lesquels les votants se sont fait connaître⁽²⁾..... *0*

RESTE pour le chiffre des suffrages exprimés..... *286*

MAJORITÉ ABSOLUE⁽³⁾..... *145*

(1) Si le nombre de bulletins trouvés dans les urnes ne correspond pas exactement à celui des émargements, il faut prendre comme chiffre des votants le plus petit nombre.

(2) Ces bulletins doivent être parafés et annexés.

(3) Lorsque le chiffre des suffrages est impair, la majorité est la moitié plus un du nombre pair immédiatement inférieur.

(1) Classer les candidats dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus.

Ont obtenu (1)

NOMS ET PRÉNOMS DES CANDIDATS.	NOMBRE DE SUFFRAGES.	
	EN LETTRES.	EN CHIFFRES.
M. Isaac	Cent quatre vingt quatorze voix	194
M. Claffsen	vingt deux voix	22
M. Duford	Quarante voix	40
M.		
Bulletins nuls (2)		

(2) En indiquer la nature et les annexer parafés.

(3) Formule à modifier si aucun des candidats n'obtient au second tour le nombre de voix nécessaire pour être élu.

Si, au contraire, l'élection est terminée au second tour, ce qui suit, jusqu'à la clôture du procès-verbal (page 12), devra être supprimé.

M. (3)

Isaac

ayant obtenu un nombre de voix égal au quart des électeurs inscrits et à la majorité absolue a été proclamé sénateur.

Le président du collège a fait alors brûler les bulletins non contestés, après avoir publiquement constaté que l'attribution de ces bulletins ne donnait lieu à aucune réclamation.

Observations, réclamations et décisions diverses du bureau.

M. Berthelot (Florville), délégué suppléant, ayant remis au bureau la carte d'électeur de M. Dubois, délégué de St. Anne, et un certificat par lequel ce dernier déclare ne pouvoir se rendre à la Base-Cerre pour cause de santé, M. Berthelot est admis à remplacer M. Dubois.

M. M. Carade, délégué des Trois Rivières, Jervais et Fleuret, délégués de la Pointe-à-Pitre et Luder, délégué de la Désirade, ayant fait connaître à M. le Directeur de l'Hôtelier qu'ils ne pourraient se rendre à la Base-Cerre, M. M. Meischer, Praxelle, Eulisa et Octave Lisette ont été respectivement admis à les remplacer.

Trois membres au moins ont toujours été présents à chaque table de vote et au bureau du collège.

Le scrutin a été clos à midi.

Les membres des bureaux de sections, après avoir arrêté les listes d'émargements et y avoir constaté en toutes lettres le nombre des votants, les ont remises, avec les boîtes de scrutin, au bureau du collège électoral.

Ce bureau a ouvert les boîtes une à une et a compté les bulletins, en comparant le nombre de ces bulletins avec celui des émargements.

Cette vérification a donné les résultats suivants :

	NOMBRE des votants d'après la liste d'émargement.	NOMBRE de bulletins trouvés dans l'urne.	NOMBRE DE BULLETINS	
			en plus.	en moins.
1 ^{re} Section.....	148	147	1	
2 ^e idem.....	1	137		
3 ^e idem.....				
4 ^e idem.....				
5 ^e idem.....				
6 ^e idem.....				
7 ^e idem.....				
8 ^e idem.....				
9 ^e idem.....				
10 ^e idem.....				
TOTAUX.....				

Les bulletins contenus dans chaque boîte ont été ensuite remis aux bureaux de sections qui les avaient reçus; ils en ont opéré le dépouillement de la manière suivante :

A chaque table, un des scrutateurs a ouvert les bulletins et, après en avoir lu le contenu à haute voix, l'a passé à un de ses collègues. Deux autres scrutateurs ont inscrit simultanément les suffrages obtenus par les candidats sur des feuilles préparées à l'avance.

Les membres du bureau du collège et les présidents des sections ont surveillé l'opération sous les yeux des électeurs, les tables ayant été disposées de façon à ce que ceux-ci pussent circuler alentour.

Les bulletins nuls ou douteux n'ont pas été compris dans le dépouillement. Ils ont été réservés pour être soumis à la décision du bureau du collège.

Le président a ensuite annoncé que la séance serait reprise à sept heures, et qu'il serait procédé à un troisième tour de scrutin pour l'élection d sénateur restant à nommer.

Lecture de cette partie du procès-verbal a été donnée à l'Assemblée, qui s'est séparée à heures.

Le Président,

Les Membres du bureau,

Le Secrétaire,

3^e TOUR DE SCRUTIN.

Le même jour, à sept heures du soir, l'Assemblée des électeurs s'est réunie pour terminer les opérations.

Le bureau du collège et ceux des sections de vote sont restés constitués comme il a été dit ci-dessus (1).

(1) Si un ou plusieurs des membres du bureau ou des sections avaient été remplacés, il en serait fait mention ici.

Le scrutin est resté ouvert jusqu'à dix heures.

La réception des votes et le dépouillement ont été effectués de la même manière et ont donné les résultats suivants :

Recensement des bulletins trouvés dans les urnes.

	NOMBRE des votants d'après la liste d'émargement.	NOMBRE de bulletins trouvés dans l'urne.	NOMBRE DE BULLETINS	
			en plus.	en moins.
1 ^{re} Section.....				
2 ^e idem.....				
3 ^e idem.....				
4 ^e idem.....				
5 ^e idem.....				
6 ^e idem.....				
7 ^e idem.....				
8 ^e idem.....				
9 ^e idem.....				
10 ^e idem.....				
TOTAUX.....				

Le président a ensuite annoncé que la séance serait reprise à deux heures, et qu'il serait procédé à un second tour de scrutin pour l'élection d] sénateurs restant à nommer.

Lecture de cette partie du procès-verbal a été donnée à l'Assemblée, qui s'est séparée à heures.

Le Président,

Les Membres du bureau,

Le Secrétaire,

2^e TOUR DE SCRUTIN.

Le même jour, à deux heures du soir, l'Assemblée des électeurs s'est réunie pour la suite des opérations.

Le bureau du collège et ceux des sections de vote sont restés constitués comme il a été dit ci-dessus (1).

(1) Si un ou plusieurs des membres du bureau ou des sections avaient été remplacés, il en serait fait mention ici.

Le scrutin est resté ouvert jusqu'à cinq heures.

La réception des votes et le dépouillement ont été effectués de la même manière et ont donné les résultats suivants :

Recensement des bulletins trouvés dans les urnes.

	NOMBRE des votants d'après la liste d'émargement.	NOMBRE de bulletins trouvés dans l'urne.	NOMBRE DE BULLETINS	
			en plus.	en moins.
1 ^{re} Section.....	148	147	+	
2 ^e idem.....				
3 ^e idem.....				
4 ^e idem.....				
5 ^e idem.....				
6 ^e idem.....				
7 ^e idem.....				
8 ^e idem.....				
9 ^e idem.....				
10 ^e idem.....				
TOTAUX.....				

Résultats du dépouillement fait par les bureaux des sections.

	NOMBRE DE BULLETS remis à la section.	NOMBRE DE BULLETS comptés dans le dépouillement.	NOMBRE DE BULLETS réservés à la décision du bureau du collège.	NOMBRE DE SUFRAGES ATTRIBUÉS A																
				M. <i>Jacac</i>	M. <i>Blayssin</i>	M. <i>Duyfau</i>	M.													
1 ^{re} section.....	147 147	0	0	100	28	19														
2 ^e idem.....																				
3 ^e idem.....																				
4 ^e idem.....																				
5 ^e idem.....																				
6 ^e idem.....																				
7 ^e idem.....																				
8 ^e idem.....																				
9 ^e idem.....																				
10 ^e idem.....																				
TOTAUX.....																				

Recensement général fait par le bureau du collège après le jugement des bulletins réservés.

Nombre d'électeurs inscrits.....

Nombre de votants constaté par les feuilles d'émargements.....

Nombre de bulletins trouvés dans les urnes.....

Calcul de la majorité absolue.

Nombre de votants⁽¹⁾.....

A DÉDUIRE : Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante, ou dans lesquels les votants se sont fait connaître⁽²⁾.....

RESTE pour le chiffre des suffrages exprimés.....

MAJORITÉ ABSOLUE⁽³⁾.....

(1) Si le nombre de bulletins trouvés dans les urnes ne correspond pas exactement à celui des émargements, il faut prendre comme chiffre des votants le plus petit nombre.

(2) Ces bulletins doivent être paralés et annexés.

(3) Lorsque le chiffre des suffrages est impair, la majorité est la moitié plus un du nombre pair immédiatement inférieur.

(1) l'ordre obtenu

(2) annexés

(3) au tre est de mule modifi

Résultats du dépouillement fait par les bureaux des sections.

	NOMBRE DE BULLETS remis à la section.	NOMBRE DE BULLETS comptés dans le dépouillement.	NOMBRE DE BULLETS réservés à la décision du bureau du collège.	NOMBRE DE SUFFRAGES ATTRIBUÉS A											
				M. <i>Haac</i>	M. <i>de la Roche</i>	M. <i>Dufour</i>	M.								
1 ^{re} section.....															
2 ^e idem.....															
3 ^e idem.....															
4 ^e idem.....															
5 ^e idem.....															
6 ^e idem.....															
7 ^e idem.....															
8 ^e idem.....															
9 ^e idem.....															
10 ^e idem.....															
TOTAUX.....															

Recensement général par le bureau du collège après le jugement des bulletins réservés.

Nombre d'électeurs inscrits.....
 Nombre de votants constaté par les feuilles d'émargements.....
 Nombre de bulletins trouvés dans les urnes.....

(1) Classer les candidats dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus.

Ont obtenu (1)

NOMS ET PRÉNOMS DES CANDIDATS.	NOMBRE DE SUFFRAGES.	
	EN LETTRES.	EN CHIFFRES.
M.		
Bulletins nuls (2)		

(2) En indiquer la nature et les annexer parafés.

(3) En cas d'égalité de suffrages au troisième tour, la préférence est déterminée par l'âge. La formule devrait, en ce cas, être modifiée.

M (3)
 ayant obtenu la pluralité des voix été proclamé sénateur

Le président du collège électoral a fait alors brûler les bulletins non contestés, après avoir publiquement constaté que l'attribution de ces bulletins ne donnait lieu à aucune réclamation.

Réclamations, observations et décisions diverses du bureau.

Lecture a été donnée de la dernière partie du procès-verbal.

CLOTURE DU PROCÈS-VERBAL.

L'opération terminée, le présent procès-verbal a été clos à heures, après avoir été rédigé en double exemplaire.

Le bureau y a annexé :

Sous le n° 1, le tableau des résultats de l'élection des délégués, dressé en exécution de l'article 6 de la loi du 2 août 1875;

Sous le n° 2, la liste électorale dressée en exécution de l'article 9 de la même loi ;

Sous les nos 3 4 5 6, les listes d'émargements en simple exemplaire, les doubles restant déposés, avec le duplicata du procès-verbal, au secrétariat de la direction de l'intérieur ;

Sous les nos 3 4, les feuilles de pointage ;

Sous les nos à, les bulletins nuls ou douteux dont le détail suit :

- Bulletins blancs.....
- Bulletins ne contenant pas une désignation suffisante....
- Bulletins dans lesquels les votants se sont fait connaître...
- Bulletins sur papier non blanc.....
- Bulletins portant des signes extérieurs.....
- Bulletins divers.....

Enfin, sous les nos 6 à 10, les réclamations ou pièces diverses dont le bureau a décidé l'annexion et dont le détail suit :

Lettre de courtoisie de M. Dubos

Certificat de M. Dubos

Lettre de M. le Directeur de l'intérieur en date du 3 février 1874

Lettre de M. le Directeur de l'intérieur en date du 3 février 1874.

M. Valin, membre du bureau, est absent au moment de la rédaction de ce procès-verbal.

Le Président,

Les Membres du bureau,

Le Secrétaire.

J. J. J.

J. J. J.
Le Secrétaire
Lebarbier
J. J. J.

NUMÉRO D'INSCRIPTION SUR LA LISTE ÉLECTORALE. 93
--

MODÈLE N° 5.

ÉLECTIONS SÉNATORIALES.

LETTRE DE CONVOCATION.

A Monsieur *Dubos Paul*, délégué du conseil municipal de la commune de *Ste Anne*

Monsieur,

Le conseil municipal de la commune de Ste Anne vous ayant nommé son délégué pour les élections sénatoriales, fonctions que vous avez acceptées, j'ai l'honneur de vous in'ormer que, conformément au décret du 8 novembre 1893, le collège électoral se réunira à la Basse-Terre, le 4 février 1894, dans la salle du Conseil général, pour élire un sénateur.

Le premier tour de scrutin aura lieu à huit heures du matin, le second tour à deux heures et le troisième tour, s'il y a lieu d'y procéder, à sept heures.

Vous serez admis au vote sur la présentation de cette lettre de convocation.

Je vous rappelle, Monsieur, qu'aux termes de l'article 18 de la loi du 2 août 1875, tout délégué qui, sans cause légitime, n'aura pas pris part à tous les scrutins, ou, étant empêché, n'aura pas averti son suppléant en temps utile, est passible d'une amende de 50 francs.

Le délégué qui a pris part à tous les scrutins reçoit, d'après l'article 17 de la même loi, s'IL LE REQUIERT, une indemnité de déplacement calculée à raison de 8 francs par myriamètre par la voie de mer et de 5 francs par myriamètre, par la voie de terre, tant à l'aller qu'au retour.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Directeur de l'intérieur,

A la Basse-Terre, le 24 janvier 1894.

Extraits de la loi du 2 août 1875.

Art. 12. — Le collège électoral est présidé par le président du tribunal civil du chef-lieu du département ou de la colonie. Le président est assisté des deux plus âgés et des deux plus jeunes électeurs présents à l'ouverture de la séance. — Le bureau ainsi composé choisit un secrétaire parmi les électeurs. — Si le président est empêché, il est remplacé par le vice-président, et, à son défaut, par le juge le plus ancien.

Art. 13. — Le bureau répartit les électeurs, par ordre alphabétique, en sections de vote comprenant au moins cent électeurs. Il nomme les président et scrutateurs de chacune de ces sections. Il statue sur toutes les difficultés et contestations qui peuvent s'élever au cours de l'élection, sans pouvoir toutefois s'écarter des décisions rendues en vertu de l'article 8 de la présente loi.

Art. 14. — Le premier scrutin est ouvert à huit heures du matin et fermé à midi. Le second est ouvert à deux heures et fermé à cinq heures. Le troisième est ouvert à sept heures et fermé à dix heures. Les résultats des scrutins sont recensés par le bureau et proclamés immédiatement par le président du collège électoral.

Art. 15. — Nul n'est élu sénateur à l'un des deux premiers tours de scrutin s'il ne réunit : 1° la majorité absolue des suffrages exprimés; 2° un nombre de voix égal au quart des électeurs inscrits. Au troisième tour de scrutin, la majorité relative suffit, et, en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est élu.

Art. 17. — Les délégués qui auront pris part à tous les scrutins recevront, sur les fonds de l'État, s'ils le requièrent, sur la présentation de leur lettre de convocation visée par le président du collège électoral, une indemnité de déplacement, qui leur sera payée sur les mêmes bases et de la même manière que celle accordée aux jurés par les articles 35, 90 et suivants du décret du 18 juin 1811. — Un règlement d'administration publique déterminera le mode de taxation et le paiement de cette indemnité.

Art. 18. — Tout délégué qui, sans cause légitime, n'aura pas pris part à tous les scrutins, ou, étant empêché, n'aura point averti le suppléant en temps utile, sera condamné à une amende de cinquante francs par le tribunal civil du chef-lieu, sur les réquisitions du ministère public. — La même peine peut être appliquée au délégué suppléant qui, averti par lettre, dépêche télégraphique ou avis à lui personnellement délivré en temps utile, n'aura pas pris part aux opérations électorales.

La distance entre le chef-lieu de la commune d _____ et le chef-lieu de la colonie étant de _____ myriamètres _____ kilomètres par la voie de mer, et de _____ myriamètres _____ kilomètres par la voie de terre, le délégué aura droit, s'il le requiert, à la somme de _____	SIGNATURE DU PRÉSIDENT DU BUREAU DE VOTE CONSTANT QUE L'ÉLECTEUR A PRIS PART AUX		
	1 ^{er} tour de scrutin.	2 ^e tour de scrutin.	3 ^e tour de scrutin.

Extraits du règlement d'administration publique du 4 janvier 1876.

Art. 1^{er}. — L'indemnité de déplacement allouée aux délégués des conseils municipaux qui auront pris part à tous les scrutins est fixée pour chaque myriamètre parcouru, tant en allant qu'en revenant, savoir :

Par mer, à 8 francs par myriamètre ;
Par terre, à 5 francs par myriamètre.

Art. 2. — L'indemnité est réglée par myriamètre et demi myriamètre. Les fractions au-dessus de sept kilomètres sont comptées pour un myriamètre, et celles de trois à sept kilomètres, pour un demi-myriamètre. — Il n'y a lieu à aucune indemnité lorsque la distance n'atteint pas trois kilomètres.

Art. 3. — La distance se compte quel que soit le domicile du délégué, du chef-lieu de la commune qui l'a élu au chef-lieu de la colonie.

Art. 4. — Le décompte se fait d'après un tableau officiel des distances approuvées par le gouverneur en conseil privé. — Des copies de ce tableau seront déposées à la direction de l'intérieur et sur la table du bureau électoral.

Art. 5. — Les délégués qui désireront obtenir l'indemnité de déplacement devront en faire la demande expresse au président du collège électoral, avant la clôture de la séance. — Ils lui présenteront, à cet effet, leur lettre de convocation, au dos de laquelle ils déclareront requérir la taxation. — Le président certifiera sur la même feuille qu'ils ont participé à tous les scrutins et la recevra d'un exécutoire établissant le décompte de la somme due. — Il fera en même temps dresser par un des assesseurs un bordereau des sommes ainsi mises en paiement; ce bordereau, certifié par lui, sera remis au Directeur de l'intérieur avec le procès-verbal de l'élection.

Art. 6. — Au vu de la lettre de convocation revêtue de l'exécutoire, le paiement de l'indemnité sera fait entre les mains de l'ayant droit soit par le trésorier payeur soit, avec son visa, par les trésoriers particuliers et les percepteurs. — Les bureaux de la trésorerie générale resteront ouverts pendant toute la durée du dernier scrutin et deux heures au moins après la clôture des opérations, afin que les délégués qui désireraient recevoir leur indemnité le jour même puissent s'y présenter. — Ceux qui préféreraient être payés dans la commune de leur résidence déposeront leur lettre de convocation, revêtue de l'exécutoire du président, entre les mains du trésorier particulier ou du percepteur, qui en acquittera le montant après les avoir fait viser par le trésorier payeur.

Le délégué qui ne tiendra pas à toucher son indemnité le jour même, pourra laisser sa lettre de convocation, signée de lui, entre les mains du Président du collège électoral. Il lui en sera donné récépissé et elle lui sera renvoyée par l'intermédiaire du maire de sa commune, revêtue de l'exécutoire du Président et du visa du trésorier payeur.

Je soussigné, délégué du conseil municipal de la commune de *La Commune de St. Jean* dénommé ci-contre, ayant pris part à tous les scrutins ouverts pour l'élection sénatoriale, déclare requérir l'indemnité de déplacement allouée par l'article 17 de la loi du 2 août 1875.

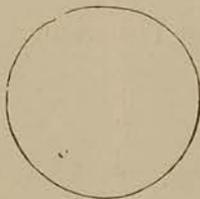
A la Basse-Terre, le 4 février 1894.

Corvill B. B. B. B.
remplaçant *M. J. J. J.*

NUMÉRO D'INSCRIPTION
SUR LE BORDEREAU.

(1) En toutes lettres.

Cachet du président
du tribunal.



EXÉCUTOIRE.

Je soussigné, président du collège électoral sénatorial, certifie que l'électeur dénommé ci-contre a pris part à tous les scrutins et qu'il a droit au paiement de la somme de (1)

A la Basse-Terre, le février 1894.

NON A PAYER } le trésorier particulier d
par } le percepteur d

Pour acquit de la somme de

Le Trésorier payeur,

A

le

1894.

20 27 89

Je soussigné délégué sénatorial de la Commune
de Saint Anne, ne pouvant, pour cause de
santé, me rendre à la Basse-Loire, pour l'élection
du 14 février, charge de me remplacer
Monsieur Florville Bestrelet désigné par le
Conseil Municipal comme l'un des suppléants
et lui remets ma feuille de convocation.

Saint Anne le 28 Janvier 1894
Le délégué sénatorial

Dubouy

GUADELOUPE
ET DÉPENDANCES.

ADMINISTRATION
DE L'INTÉRIEUR

Secrétariat général

N^o 96

OBJET :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ.

Basse-Terre, le 3 février 1894

Le Directeur de l'Intérieur
de la Guadeloupe & dépendances, L. Mouttet,
A Monsieur le Président du Tribunal de ^{1^{ère}} instance
Basse-Terre

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous faire connaître les modifications suivantes qu'il y a lieu d'opérer sur la liste des électeurs sénatoriaux que je vous ai déjà fait parvenir.

M. M. Gervais et Fleuret, délégués de la Pointe-à-Pitre, et Cuder, délégué de la Désirade, m'ont fait connaître qu'ils ne pourront se rendre à la Basse-Terre et qu'ils ont avisé M. M. Praxelles, Ernest et Octave Lisette de se préparer à les remplacer.

J'ai téléphoné hier à M. le Maire de la Pointe-à-Pitre de vouloir bien convoquer M. Praxelles et, ce matin, j'ai avisé M. Ernest d'avoir à se rendre au chef-lieu.

Enfin, j'ai délivré aujourd'hui à M. O. Lisette

qui se trouve à la Bassée. Ceve une lettre de convocation,
Reuvez, Monsieur le Président, l'assurance
De ma considération très distinguée.

[Signature]

GUADÉLOUPE
ET DÉPENDANCES.

ADMINISTRATION
DE L'INTÉRIEUR

Secrétariat général

N^o 96

OBJET :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ.

Basse-Terre, le 3 février 1894

Le Directeur de l'Intérieur

de la Guadeloupe & dépendances, L. Moultet,

A Monsieur le Président du tribunal de 1^{ère} instance
Basse-Terre

Monsieur le Président,

Pour faire suite à ma lettre de ce jour, n^o 96
j'ai l'honneur de vous faire connaître que le médecin
des Croix-Rivières m'a avisé que M. Parade, délégué de
cette commune, ne pourra pour cause de maladie
se rendre demain au chef-lieu.

J'ai téléphoné à M. le Maire des Croix-
Rivières l'avis que m'a donné M. Titrac et je l'ai prié
de prévenir M. Mitscher, le suppléant le plus âgé qui
il doit se rendre à la Basse-Terre à l'effet de prendre
part demain au vote pour l'élection du sénateur.

Je dois en outre vous faire connaître que j'ai
délivré un duplicata de lettre & convocation à M. M. du
Pétou, délégué de St-François et Pélissier, délégué des

Cross Rivière qui m'ont déclaré avoir perdu la lettre
que je leur avais envoyée.

Recevez, Monsieur le Président, l'assurance
de ma considération très distinguée.

A handwritten signature in cursive script, appearing to be 'L. H. F.', written in dark ink on the right side of the page.

Colonie

DÉPARTEMENT
de la Guadeloupe

50

4

CBSM

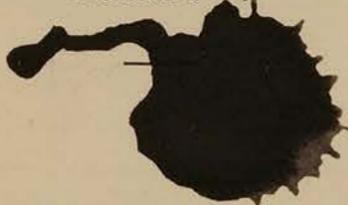
OK

le 21 novembre 1894

J.

3.

MODÈLE N° 7.



ÉLECTIONS SÉNATORIALES.

(Exécution de la loi du 2 août 1875.)

LISTE D'ÉMARGEMENT

DU *1^{er}* BUREAU DE VOTE.

(N°s *1* à *150* DE LA LISTE GÉNÉRALE.)

On inscrira sur les listes d'émargement les électeurs portés sur la liste alphabétique publiée le *21 Janvier 1894* et dans le même ordre, sans tenir compte des changements qui auraient pu survenir par suite soit de décès, soit d'annulation d'élections de délégués ou de substitution de suppléants aux délégués.

On aura soin seulement d'inscrire les nouveaux électeurs dans la 3^e colonne, *en regard du nom du délégué qu'ils remplacent*, et de mentionner la cause de cette substitution dans la colonne d'observations.

La troisième colonne restera par conséquent vide lorsque le délégué devra voter; elle ne sera remplie que si un autre électeur doit voter à sa place.

La Préfecture tiendra compte, jusqu'au dernier jour, des modifications à apporter à la liste d'émargement. Le bureau électoral, de son côté, remplira la 3^e colonne au fur et à mesure qu'il admettra des suppléants à voter au lieu et place des délégués.

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
1	Arbaret Amédée Délégué		D.			
2	Ademar Délégué		D.			
3	Agassou Saul Délégué		D.			
4	Alexis Alexis Délégué		D.			
5	Alidor A. Délégué		D.			
6	Alonzo Conseiller Général		D.			
7	Anjoin D. V. Délégué		D.			
8	Arbresec Clermontville Délégué		D.			
9	Arcon Pules Thomas Délégué		D.			
10	Arvon Joseph Délégué		D.			
11	Aurel Borromée Délégué	D.	D.			
12	Aye Pierre Eleonhas Dejorje Délégué		D.			

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS ET QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscri- ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1er tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
13	Bade Gabriel Délégué		D.			
14	Ballet Caëtan Délégué		D.			
15	Ballet St. Prix Délégué		D.			
16	Bambuck Emile Délégué		D.			
17	Bambuck Wésance Délégué		D.			
18	Bance Conseiller Général		D.			
19	Bardoehand Emmanuel Délégué		D.			
20	Barbe Joseph Délégué	Aimée G. suppléant	D.			Don. lettre du 27 Janvier M. Barbe a fait savoir qu'il ne pourrait se rendre à la convocation qu'il en avait avisé M. Barbe. Le dernier a été convoqué le 29 Janvier
21	Bastard V. Délégué		D.			
22	Beaupershuy Alexandre Conseiller général					
23	Beaupershuy Daniel Délégué		D.			
24	Beauvalet Conseiller général		D.			

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS ET QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscri- ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1er tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
25	Beauvalet Siffren Délégué		D.			
26	Bébel Délégué		D.			
27	Bidou (du) Abel Délégué		D.			
28	Bernus Conseiller Général		D.			
29	Berry St. Roland Conseiller Général		D.			
30	Beutier Marc Délégué	Gresse suppléant	D.			Par lettre du 29 Janvier M. Beutier a fait savoir qu'il ne pourrait se rendre à la convocation et qu'il en avait avisé M. Gresse par convocation la même adresse à celui-ci le 30 Janvier.
31	Béville Conseiller Général		D.			
32	Biabiany Pierre Délégué		D.			
33	Bidot Jean-Baptiste Délégué		D.			
34	Bizeh Clement Délégué		D.			
35	Blanchet Délégué		D.			
36	Blandin Marc Conseiller Général		D.			

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS ET QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscri- ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1er tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
37	Blaque Pierre-Cazeau Délégué		D.			
38	Boisel Jules Délégué		D.			
39	Boisneuf Hyacinthe Délégué		D.			
40	Bontemps Emma Délégué		D.			
41	Boras Jean-Baptiste Délégué		D.			
42	Boricand Ariste Délégué		D.			
43	Boricand Narcisse Conseiller Général		D.			
44	Bose Délégué		D.			
45	Botreau Roussel J. Délégué		D.			
46	Bouchant Conseiller général		D.			
47	Bouderot Alexandre Délégué		D.			
48	Bourgeois Octave Délégué		D.			

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS ET QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscri- ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1er tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
49	Brissac Albert Délégué		D.			
50	Brumant Hippolyte Délégué		D.			
51	Bunel Camille Délégué		D.			
52	Caberty J. D. Délégué		D.			
53	Cailion St Jean Délégué		D.			
54	Caliani Louis Délégué		D.			
55	Capol J. Délégué		D.			
56	Casamajor Délégué		D.			
57	Cathière Edgard Délégué		D.			
58	Céleste Athanas Délégué		D.			
59	Cerge Louis C. Théodore Délégué		D.			
60	Césaron Hippolyte Délégué		D.			

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS ET QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscri- ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
61	Chazelles (de) Conseiller général		D.			
62	Chiotte Humbert Délégué		D.			
63	Cheruy Beauregard Délégué		D.			
64	Chicot Félicien Délégué		D.			
65	Christophe Délégué		D.			
66	Cipolin Jacobin Délégué		D.			
67	Cirany Octave Délégué		D.			
68	Cirédors Délégué		D.			
69	Choussat Dulcini Délégué		D.			
70	Clamy Maghin Délégué		D.			
71	Clayssen Conseiller général		D.			
72	Clemandière (de la) Délégué		D.			

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS ET QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscri- ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
73	Clement Paul Délégué		D.			
74	Clinton (Faustin) Délégué		D.			
75	Condo Emmanuel Délégué		D.			
76	Cyriac Louis Délégué		D.			
77	Cyrille Louis Délégué		D.			
78	Danabi Alexandre Délégué		D.			
79	Darange Magloire Délégué		D.			
80	Dartion Isnard Délégué		D.			
81	David Conseiller général		D.			
82	Déjean Conseiller général		D.			
83	Déjean Délégué		D.			
84	Delalin Pierre Délégué		D.			

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS ET QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscri- ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1er tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
85	Delos Conseiller général		D.			
86	Delos Alexandre Délégué		D.			
87	Demeures Délégué		D.			
88	Deumie Conseiller général		D.			
89	Dévany Eleanthe Délégué	Boudine Jean suppléant	D.			M. Devany ayant été signalé comme dis- paru dans un sinistre en mer le 30 janvier, M. Boudine a été convoqué par téléphone le 1 ^{er} février
90	Dimbas Charles Délégué		D.			
91	Dorval Conseiller général		D.			
92	Dubos Albert Délégué		D.			
93	Dubos Paul Délégué	Berthelot Pierre suppléant	D.			
94	Dubouillé Julien Délégué		D.			
95	Ducase J Délégué		D.			
96	Duchesne J Délégué		D.			

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS ET QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscri- ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
97	Dulice Délégué		D.			
98	Durosier D. Délégué		D.			
99	Edinval Jean-Bapt Délégué		D.			
100	Edouard A. N. Délégué		D.			
101	Eligny Charles Délégué		D.			
102	Equainville (d.) Henri Délégué		D.			
103	Favières A. Délégué		D.			
104	Félix Léonce Délégué		D.			
105	Flaminus Henry Délégué		D.			
106	Fleurot Julien Délégué	Enéza Suppléant	D.			
107	Florandin Julien Oscar Délégué		D.			
108	Fortuné Julien Délégué		D.			

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS ET QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscri- ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSEMBLEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1er tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
109	Fournier Clement Délégué		D.			
110	Foy Charles Délégué		D.			
111	Francus Junior Délégué		D.			
112	Fréhon Léon Délégué		D.			
113	Garel Faustin Délégué		D.			
114	Gascon Délégué		D.			
115	Gédon Emmanuel Délégué		D.			
116	Gémar Jean-François Délégué		D.			
117	Géminos Délégué		D.			
118	Gensollin Armand Délégué		D.			
119	Gervais Charles Délégué	Passelle suppléant	D.			
120	Gerville Réache Député					

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS ET QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscri- ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1er tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
121	Gillot Joseph Délégué		D.			
122	Ginault Gousselle Délégué		D.			
123	Godolias Isidore Député		D.			
124	Godolias Marcellin Délégué		D.			
125	Golius Délégué		D.			
126	Gracchus Gusman Délégué		D.			
127	Guillioud Léon Délégué		D.			
128	Hamont Jean Délégué		D.			
129	Hamot Antonin Délégué		D.			
130	Hanne Conseiller Général		D.			
131	Hassell Charles Hamilton Délégué		D.			
132	Hatchy Emmanuel Délégué		D.			

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS ET QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscri- ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSE-SEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1er tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
133	Henry Délégué		D.			
134	Hérisson Emmanuel Délégué		al.			
135	Hodge Samuel Délégué		al.			
136	Hoguet Armand Délégué		al.			
137	Houelche Arthur Délégué	Leroy Etienne Délégué Suppléant	D.			On lettre du 24 Janvier M. Houelche a fait savoir qu'il ne pouvait se rendre à la consécration qu'il en avait avec M. Leroy. Celui-ci a été remplacé le 26 Janvier
138	Hugonin Desiré Délégué		D.			
139	Harlot Jean Marie Délégué		D.			
140	Ignace Frédéric Délégué		D.			
141	Isaac Auguste Député & Conseiller Général					
142	Janoë Bonaventura Délégué		D.			
143	Janoë Sylvain Délégué		D.			
144	Jacquet Conseiller Général		D.			

ARRÊTÉ la présente liste d'émargement à Coul Auguans électeurs.

A La Bassée, le 1^{er} Février 1894.

Le ~~Préfet~~, Directeur de l'intérieur,



ARRÊTÉ la présente liste au nombre de

émargements pour le 1^{er} tour de scrutin.

_____ le 2^e idem.

_____ le 3^e idem.

Le Président du bureau de vote,

Les Scrutateurs,

Colonie
DÉPARTEMENT
de la Guadeloupe

50

CRM

5
ANNEE
à la circulaire
du 13 novembre 1893.

MODÈLE N° 7.

ÉLECTIONS SÉNATORIALES.

(Exécution de la loi du 2 août 1875.)

LISTE D'ÉMARGEMENT

DU 2^e BUREAU DE VOTE.

(N^{os} 151 à 287 DE LA LISTE GÉNÉRALE.)

On inscrira sur les listes d'émargement les électeurs portés sur la liste alphabétique publiée le 31 janvier 1894 et dans le même ordre, sans tenir compte des changements qui auraient pu survenir par suite soit de décès, soit d'annulation d'élections de délégués ou de substitution de suppléants aux délégués.

On aura soin seulement d'inscrire les nouveaux électeurs dans la 3^e colonne, en regard du nom du délégué qu'ils remplacent, et de mentionner la cause de cette substitution dans la colonne d'observations.

La troisième colonne restera par conséquent vide lorsque le délégué devra voter; elle ne sera remplie que si un autre électeur doit voter à sa place.

La Préfecture tiendra compte, jusqu'au dernier jour, des modifications à apporter à la liste d'émargement. Le bureau électoral, de son côté, remplira la 3^e colonne au fur et à mesure qu'il admettra des suppléants à voter au lieu et place des délégués.

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
151	Kabel J. B. Délégué		<i>[Signature]</i>			
152	Kancel Julien Délégué		<i>[Signature]</i>			
153	Kerdoret (de) Oscar Délégué		<i>[Signature]</i>			
154	Kirnadec (de) Nestor Délégué		<i>[Signature]</i>			
155	Labor Registre Délégué		<i>[Signature]</i>			
156	Labry François Délégué		<i>[Signature]</i>			
157	Lacour Jules Délégué		<i>[Signature]</i>			
158	Lacroix Délégué		<i>[Signature]</i>			
159	Lacrozil Augustin Délégué		<i>[Signature]</i>			
160	Ladamus Narcisse Délégué		<i>[Signature]</i>			
161	Lajoie Délégué		<i>[Signature]</i>			
162	Lamaille Hugues Délégué		<i>[Signature]</i>			

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS ET QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscri- ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
163	Lambourdière Guoman Délégué		<i>[Signature]</i>			
164	Landry Cussy Délégué		<i>[Signature]</i>			
165	Laroche Arien Délégué		<i>[Signature]</i>			
166	Lavolette Montout Délégué		<i>[Signature]</i>			
167	Lee Edmond Délégué		<i>[Signature]</i>			
168	Léger Amédée Délégué		<i>[Signature]</i>			
169	Légers Ardens Jean Louis Délégué		<i>[Signature]</i>			
170	Léo Léonce Délégué		<i>[Signature]</i>			
171	Lizeul Amile Délégué		<i>[Signature]</i>			
172	Louis Evariste Délégué		<i>[Signature]</i>			
173	Louis Julien Léonil Délégué		<i>[Signature]</i>			
174	Loya Marcel Délégué		<i>[Signature]</i>			

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS ET QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscri- ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
175	Lubin Ernest Délégué		20/07			
176	Lucas Maxime Délégué		20/07			
177	Marco Sylvestre Délégué		20/07			
178	Marechaux Conseiller général		20/07			
179	Marechaux Maurille Délégué		20/07			
180	Mareille Aurel Délégué		20/07			
181	Marie Fontenelle Délégué		20/07			
182	Massier Charles Délégué		20/07			
183	Mathieu Esprit Délégué		20/07			
184	Mayol Emile Délégué		20/07			
185	Mara Martin Délégué		20/07			
186	Mégy Conseiller général		20/07			

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS ET QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscri- ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
187	Melfort Jules Paul Délégué		<i>J. Paul</i>			
188	Melisse Emmanuel Délégué	Fréjus Lubinal suppléant	<i>J. Paul</i>			M. Melisse ayant été signalé comme dispensé dans un sens tra en mai le 30 janvier, M. Fréjus Lubinal a été convoqué par téléphone le 1 ^{er} février
189	Mélon Léon Délégué		<i>J. Paul</i>			
190	Mercien Joseph Délégué		<i>J. Paul</i>			
191	Merlot D. Délégué		<i>J. Paul</i>			
192	Michaux A. Délégué		<i>J. Paul</i>			
193	Michelon Délégué		<i>J. Paul</i>			
194	Michineau Saint Clair Délégué		<i>J. Paul</i>			
195	Migerel Délégué		<i>J. Paul</i>			
196	Missoudan Ernest Délégué		<i>J. Paul</i>			
197	Moëson Hildevert Délégué		<i>J. Paul</i>			
198	Moisa Louis Délégué		<i>J. Paul</i>			

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS ET QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscri- ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1er tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
199	Montgaillard Edmond Délégué		R. Delg			
200	Montel Alfred Délégué		R. Delg			
201	Morino Jules Délégué		R. Delg			
202	Morvany Joseph Délégué		R. Delg			
203	Moussan Jean Délégué		R. Delg			
204	Mousson Hippolyte Délégué		R. Delg			
205	Nadir Conseiller Général		R. Delg			
206	Nafyn Charles Délégué		R. Delg			
207	Namir Jérémie Délégué		R. Delg			
208	Narbal Miroslav Délégué		R. Delg			
209	Narcisse Oscar Délégué		R. Delg			
210	Néblai Eucher Délégué		R. Delg			

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS ET QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscri- ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
211	Niemen A. Délégué		<i>[Signature]</i>			
212	Wouy Auguste Délégué		<i>[Signature]</i>			
213	Olaix Emmanuel Délégué		<i>[Signature]</i>			
214	Tape Etienne Délégué		<i>[Signature]</i>			
215	Sarades G. Délégué	Mehen suppléant	<i>[Signature]</i>			
216	Saterne Elo Délégué		<i>[Signature]</i>			
217	Paul Fadenal Louis Délégué		<i>[Signature]</i>			
218	Paul Martial Délégué		<i>[Signature]</i>			
219	Sélico H. Délégué		<i>[Signature]</i>			
220	Petit Marius Délégué		<i>[Signature]</i>			
221	Lic Délégué		<i>[Signature]</i>			
222	Lichelin Louis Délégué		<i>[Signature]</i>			

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS ET QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
223	Lilade Sams Félix Délégué		<i>[Signature]</i>			
224	Piquion J. Délégué		<i>[Signature]</i>			
225	Lotin Délégué		<i>[Signature]</i>			
226	Translatosch Eustave Délégué		<i>[Signature]</i>			
227	Diam Eranquilla Délégué		<i>[Signature]</i>			
228	Produt Charles Délégué		<i>[Signature]</i>			
229	Raiffer Conseiller Général		<i>[Signature]</i>			
230	Rauzduel J. J. Délégué		<i>[Signature]</i>			
231	Rechal Euston Délégué		<i>[Signature]</i>			
232	Ricoulard Fahen Délégué		<i>[Signature]</i>			
233	Retz, de Conseiller général		<i>[Signature]</i>			
234	Richard Jules Délégué		<i>[Signature]</i>			

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS ET QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
235	Riolzer Amédée Délégué		<i>R. Duz</i>			
236	Rivier François Délégué		<i>R. Duz</i>			
237	Rochemont Délégué		<i>R. Duz</i>			
238	Rocher Emilien Délégué		<i>R. Duz</i>			
239	Rohault Pierre Louis Délégué		<i>R. Duz</i>			
240	Rolland Thomas Délégué		<i>R. Duz</i>			
241	Rollin Conseiller général		<i>R. Duz</i>			
242	Romney Richard Délégué		<i>R. Duz</i>			
243	Rosmade Girard Délégué		<i>R. Duz</i>			
244	Rouillet Pégaron Délégué		<i>R. Duz</i>			
245	Rouisseau Hubert Délégué		<i>R. Duz</i>			
246	Roval Alexandre Délégué		<i>R. Duz</i>			

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS ET QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscri- ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	
247	Rozieres (de) Charles Délégué		<i>[Signature]</i>			
248	Rubichon Joseph Délégué		<i>[Signature]</i>			
249	Ruiller Stephane Délégué		<i>[Signature]</i>			
250	Saint Clair Paul Délégué		<i>[Signature]</i>			
251	St. Hilaire Jean François Délégué		<i>[Signature]</i>			
252	St. Jean Léon Délégué		<i>[Signature]</i>			
253	Salettes Léon Délégué		<i>[Signature]</i>			
254	Samar J. L. Délégué		<i>[Signature]</i>			
255	Samos Denis Délégué		<i>[Signature]</i>			
256	Scauterey Délégué		<i>[Signature]</i>			
257	Ségor G. Délégué		<i>[Signature]</i>			
258	Sergent alléaume Conseiller général		<i>[Signature]</i>			

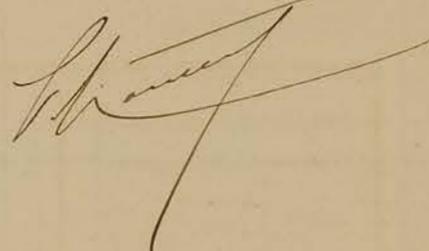
NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS ET QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscri- ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
259	Servain Délégué		<i>[Signature]</i>			
260	Sextius Olivier Délégué		<i>[Signature]</i>			
261	Sylvan J. B. Délégué		<i>[Signature]</i>			
262	Siméon Joseph Délégué		<i>[Signature]</i>			
263	Siméon Radigonde Délégué		<i>[Signature]</i>			
264	Souques E. Délégué		<i>[Signature]</i>			
265	Stralka J. Délégué		<i>[Signature]</i>			
266	Safial Sigeffroy Délégué		<i>[Signature]</i>			
267	Serrade Jean Marie Délégué		<i>[Signature]</i>			
268	Cesserot Consulteur Général		<i>[Signature]</i>			
269	Charsis Samson Délégué	<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>			
270	Chelôme Jean Louis Délégué		<i>[Signature]</i>			

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS ET QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR deyant remplacer le délégué inscri- ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	
271	Chemine Auguste Délégué		Ray			
272	Chomy Papin Beau fond Conseiller Général		Ray			
273	Com jean noël Délégué		Ray			
274	Coto Césaire Délégué		Ray			
275	Creil Emile Délégué		Ray			
276	Cuder Joseph Délégué	Cesaire Lisette suppléant	Ray			
277	Valère Louis Délégué		Ray			
278	Valerius Vital Délégué		Ray			
279	Variony Conseiller Général		Ray			
280	Vergier Eustache Délégué		Ray			
281	Versil Etienne Délégué		Ray			
282	Vidocin Alcindoar Délégué		Ray			

ARRÊTÉ la présente liste d'émargement à *Cent trente-sept* électeurs.

A *la Basse-Cerre*, le *1^{er} février* 1894.

Le Préfet, *Directeur des Intérieurs*



ARRÊTÉ la présente liste au nombre de *cent trente sept*

émargements pour le 1^{er} tour de scrutin.

_____ le 2^e idem.

_____ le 3^e idem.

Le Président du bureau de vote,

Les Scrutateurs,

ÉLECTIONS SÉNATORIALES.

(EXÉCUTION DE LA LOI DU 2 AOÛT 1875.)

TABLEAU

INDIQUANT LES RÉSULTATS DE L'ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS ET DES SUPPLÉANTS,

DRESSÉ EN EXÉCUTION DE L'ARTICLE 6 DE LA LOI.

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOM DU DÉLÉGUÉ.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si le délégué a accepté ou refusé.	NOM DU SUPPLÉANT.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si le suppléant a accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Saint-Martin	Hodgi Samuel	accepte	Rommieu Alfred	accepte 10 suffrages	Le cadre ci-dessus concernant St Martin et Saint- Barthélemy n'a été rempli que ce jour, date à laquelle les procès verbaux des élections qui ont eu lieu dans ces deux communes sont parvenus à la Direction de l'intérieur. Basse-Corse, 12 Janvier 1894 Le Directeur de l'intérieur
	Romney Richard	accepte	Zadig Louis Jules	accepte 10 suffrages	
	Rolland Thomas	accepte			
	Le Edmeud	accepte			
	Deauperthuy Daniel	accepte			
	Mathieu Esprit	accepte			
	Berroy Jean Roland	accepte	Célemaque Emmanuel	accepte	
Saint-Barthélemy	Pichelin Louis	accepte	Hilaire Auguste	accepte	
	Aye Pierre Léopold Eugène	accepte			
	Floraudin Julien Oscar	accepte			
	Hassell Charles Hamilton	accepte			
	Cerge Louis C. Chiron	accepte			
	Paul Martial	accepte	Marcellin Dracon	accepte	
	Bardechaud Emmanuel	accepte	Phibel Philastre	accepte	
Sainte-Vierge	Sextius Olivier	accepte			
	Lamaille Hugues	accepte			
	Francius Junior	accepte			
	Maudouze Hippolyte	accepte			
	Cathier Edgar	accepte			
Sainte-Vierge	Miabianzy Pierre	accepte			
	Paul Fédéral Louis	accepte			

[Signature]

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOM DU DÉLÉGUÉ.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si le délégué a accepté ou refusé.	NOM DU SUPPLÉANT.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si le suppléant a accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.	
Pestrais	Clement Paul	accepte	Mauduit Lucien	accepte		
	Maza Martin	accepte				
	Signes Octave	accepte	Julienne Georges	accepte		
	Kabel J. B.	accepte	Ramire Augustin	accepte		
Boullante	Néblai Eucher	accepte				
	Récutard Fabien	accepte				
	Valerius Vital	accepte				
	Félix Léonce	accepte				
	Caliani Louis	accepte	Alexandre (Jean)	accepte 9 suffrages		
	Rocher Emilien	accepte	Dambas Jean	accepte 9 suffrages		
	Césaron Hippolyte	accepte				
P. Deux Habitués	Lacour Jules	accepte				
	Vitalis Alcide	accepte				
	Melfort Jules Paul	accepte				
	Fournier Clément	accepte				
	Simion Joseph	accepte				
	Hoguet Armand	accepte				
	Hugonin Désiré	accepte	Minos Aurélien	accepte		
	Boullif	Trissac Albert	accepte			
		Hatchy Emmanuel	accepte			
		Gascon	accepte	Léon Placy	accepte	
Basse-Borne	Péjean	accepte	S. Aude Gall	accepte		
	Lacroix	accepte				
	Leantrey	accepte				
	Dulice	accepte				

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Basse-Meuse	Servain	accepté			
	Wigerel	accepté			
	Wasc	accepté			
	Arnaud Joseph	accepté			
Saint-Claude	Caberty J. B.	accepté	Etienne Marc	accepté	17 suffrages
	Moreno Jules	accepté	Chalcol Léon	accepté	17 suffrages
	Dimbas Charles	accepté			
	Janot Donaventure	accepté			
	Rivier François	accepté			
	Labry François	accepté			
	Lacroix Augustin	accepté			
	Pradal Charles	accepté			
	Montel Alfred	accepté			
	J. B. Silvan	accepté	L. Cabal	accepté	
Gumbeye	J. Ducasse	accepté	Bogat A.	accepté	
	L. Julian	accepté			
	J. Golius	accepté			
	E. Favières	accepté			
	L. Ademar	accepté			
Saint-Fort	Janot Sylvain	accepté	Joséphine Vital	accepté	
	Moisa Louis	accepté			
Nord-Riviers	J. Potreau-Roubel	accepté	S. Mischer	accepté	12 suffrages
	A. N. Edouard	accepté	V. Yoyo	accepté	12 suffrages
	Christophe	accepté			
	L'Émeures	accepté			

Par décision du
Conseil d'administration
du 11 Janvier 1896,
une protestation
formulée contre les
élections de la
Commune de Saint-Riviers
a été rejetée.

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Grand-Rivières (Sud)	Rochemont	accepté			
	Debel	accepté			
	Potin	accepté			
	Pélissier H.	accepté			
	C. Laradet	accepté			
	Richard Jules	accepté	Beaubois Charles	accepté	
Capitaine (Sud)	Kanzduel J. J.	accepté	Monlouis Gideon	accepté	
	O. Blanchet	accepté			
	Cipolin Jacobin	accepté			
	Kubichon Joseph	accepté			
	Chartis Samson	accepté			
	Richal Gaston	accepté			
	Mayol Emile	accepté			
Goyard	Doungois Octave	accepté			
	Fortune Jules	accepté	Voulzy H. Fontaine	accepté	Par décision de Conseil du Contentieux admi- nistratif du 11 janvier 1894, les élections de la Commune de la Goyard qui avaient été an- nullées, ont été décla- rées valables.
	Driam Tranquille	accepté			
Cure de Haut	Foy Charles	accepté	Pouzol Auguste	accepté	
	Arbresec Cormouville	accepté			
Cure de Bas	Houëlche Arthur	accepté	Leroy Etienne	accepté	
	Loya Maurice	accepté			
	Halot Jean Marie	accepté	Pistol Gabriel	accepté	
Grand-Pouy	Versil Etienne	accepté	Michineau Edmond	accepté	
	Moison Hildement	accepté			
	Valère Louis	accepté			
	Flaque Pierre Casper	accepté			

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Grand Bourg Sud	Pambuck Mélanie	accepte			
	Rousseau Hubert	accepte			
	Mitoudan Ernest	accepte			
	Garel Faustin	accepte			
	Moto Vésiphore	accepte	Fréjus Lubinal	accepte	21 suffrages
	Méliste Emmanuel	accepte	Boudine Jean	accepte	21 suffrages
St Louis	Eduval Jean Noël	accepte			
	Dévaux Clément	accepte			
	Lambouidière Gusman	accepte			
	Chiotte Hubert	accepte			
	Vidocin Alcindo	accepte			
	Pambuck Emile	accepte			
	Labar Registre	accepte			
	Rosmadi Céron	accepte	Champare Octave	accepte	21 suffrages
	Jean Francis Hédre	accepte	Noel Saint Ville	accepte	21 suffrages
	Antonin Hamot	accepte			
Capitaine (M. G.)	Jean Moysan	accepte			
	Jean Louis Légal Ardent	accepte			
	Adrien Laroché	accepte			
	Joseph Moricien	accepte			
	Gabriel Pade	accepte			
Petit Bourg	St Jean Caillon	accepte			
	L. Stralka	accepte	P. Soton	accepte	
	D. Mastard	accepte	F. Barbin	accepte	
	J. L. Samar	accepte			

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Petit-Haut	O. Géminos	accepté			
	J. Capol	accepté			
	D. Durossier	accepté			
	A. Niemen	accepté			
	A. Alidor	accepté			
	E. Legor	accepté			
Baie-mahault	R. Chault Pire Louis	accepté	Chie'bault Pire Louis	accepté	
	Condo Emmanuel	accepté	Bapaume Gardien	accepté	
	Laviolette Montout	accepté			
	Narbal Merostet	accepté			
	Sgnace Frédéric	accepté			
	Pilots Alexandre	accepté			
	Cyrine Louis	accepté			
	Pizet Clément	accepté			
	Gracchus Guzman	accepté			
	Alexandre Danabé	accepté	Pamphile Bliando	accepté	13 suffrages
Oscar Zenon	accepté	Eugène Félix Colouard	accepté	13 suffrages	
Lamentin	Dulcini Chouffet	accepté			
	Arnard Carton	accepté			
	Emile Oréil	accepté			
	Saint-Clair Paul	accepté			
	Edouard de Montgallet	accepté			
Auguste Souy	accepté				
Hidore Godolias	accepté				

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Sainte-Rose	Berrade Jean Marie	accepte	Grava Clément	accepte	
	Hamont Jean	accepte	Béline Auguste	accepte	
	Ladamus Narcisse	accepte			
	Neauvallet Siffren	accepte			
	Michineau St-Clair	accepte			
	Célesté Athanase	accepte			
	Parange Magline	accepte			
	Flaminus Honoré	accepte			
	Julie Théophile	accepte			
	Léger Amédée	accepte	Moffen	accepte	21 suffrages
	Drumont Hippolyte	accepte	Inésa	accepte	21 suffrages
	Lubin Ernest	accepte	Praxelle	accepte	21 suffrages
	Charles Germain	accepte			
Fleuret Jules	accepte				
Aud Porromée	accepte				
Sainte-Étienne	Guilliv Léon	accepte			
	Morvan Joseph	accepte			
	Clinton Faustin	accepte			
	St-Jean Léonce	accepte			
	Namir Jérémie	accepte			
	Louis Julien Lionel	accepte			
	Simion Margonde	accepte	Chimothu Lindor	accepte	12 suffrages
	St-Crix Ballet	accepte	Eloi Dufait	accepte	12 suffrages
	Joseph Gillot	accepte			
	Hyacinthe Boisneuf	accepte			
Gosier					

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Gosier (Suite)	Numa Pontemps	accepté			
	Julien Kancel	accepté			
	Julien Dubouillé	accepté			
	Sigefroy Bazial	accepté			
	Gaëtan Wallet	accepté			
	Jorge Gustave	accepté	Katy Helain	accepté	17 suffrages
	Kafyn Charles	accepté	Coubland Emile	accepté	17 suffrages
Mogny	Boricaud Aristide	accepté			
	Narcisse Oscar	accepté			
	Boras Jean Baptiste	accepté			
	Abarc Amédée	accepté			
	Bassier Charles	accepté			
	Lucas Maxime	accepté			
	Gedéon Emmanuel	accepté			
	Leo Léonce	accepté	Godet Jean Marie	accepté	
	Alexis Alcide	accepté	Férité Oscar	accepté	
	Pilade St-Félix	accepté			
Morne - l'Écar	Louis Evariste	accepté			
	Arcon Jules Thomas	accepté			
	Gensollin Armand	accepté			
	Salettes Léonce	accepté			
	Godolias Marcelin	accepté			
	R/madec (de) Nestor	accepté			
Ostère Canal	Gustave Translat	accepté	Emile Péraside	accepté	
	Mathieu Clamy	accepté	Saint-Léu Biard	accepté	

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.	
Petit Canal.	Auguste Chemine	accepte				
	Armel Maréville	accepte				
	Sylvestre Marco	accepte				
	Petase Cirany	accepte				
	Gémar ^{fr} François	accepte				
	Alexandre Boudarot	accepte				
	Alexandre Royal	accepte				
Port-Louis	de Razius Charles	accepte	G. Aimée	accepte	Par décision de Conseil du Con- sulteur admi- nistratif en date du 11 janvier 1894, l'élection de M. Pierre Ferdinand a été annulée et le sieur Gresse a été déclaré délégué suppléant.	
	Hiribon Emmanuel	accepte	Pétrine Ferdinand	accepte		
	Onjoin S. G.	accepte				
	Beville Louis	accepte				
	Barbe Joseph	accepte				
	Bentin Marc	accepte				
	Boisel Jules	accepte				
	Marc Fautenille	accepte				
	Patane Elo	accepte				
	Charles Eligny	accepte	Joaquim Lévis Rosèle	accepte		18 suffrages
	Denis Samos	accepte	Gustave Molongo	accepte		18 suffrages
	J. Coréderf	accepte				
	Jean Noël Coni	accepte				
Mts. Neutraud.	Paul Agosson	accepte				
	Joseph Arvon	accepte				
	Amédée Riolfier	accepte				
	Maurille Marichaux	accepte				
	Oscar d. Kudarot	accepte				

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Maulé /	de la Clémence	accepté	H. David	accepté	
	Lauray Cussy	accepté	D. Bourbouillon	accepté	
	V. Henry	accepté	E. Carer	accepté	
	D. Malot	accepté			
	Lajou	accepté			
	Chéry Beauvais	accepté			
	J. Luc	accepté			
	A. Michaux	accepté			
	S. Duchesne	accepté			
	J. Piquion	accepté			
Sainte Anne	Michelon	accepté			
	Juvenel	accepté			
	Dubos Paul	accepté	Filéjac Arthur	accepté	16 suffrages
	Roulet-Pégazon	accepté	Berthelot Florville	accepté	16 suffrages
	de Casamajor	accepté			
St François	Tréchon Lucien	accepté			
	Ollax Emmanuel	accepté			
	Delalin Pierre	accepté			
	Mélon Lion	accepté			
	Pape Etienne	accepté			
St François	Chicot Félicien	accepté			
	Ruillon Stéphane	accepté	Hippolyte Romani	accepté	17 suffrages
	Dubos Albert	accepté	Caramis Simeon	accepté	17 suffrages
	du Bédou (Abel)	accepté			
	Lizaul (Emile)	accepté			

<p>NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)</p>	<p>NOM DU DÉLÉGUÉ.</p>	<p>INDIQUER dans CETTE COLONNE si le délégué a accepté ou refusé.</p>	<p>NOM DU SUPPLÉANT.</p>	<p>INDIQUER dans CETTE COLONNE si le suppléant a accepté ou refusé.</p>	<p>OBSERVATIONS.</p>
<p>Saint François (Suite)</p>	<p>Bunel Camille</p>	<p>accepté</p>			
	<p>Letit Marius</p>	<p>accepté</p>			
	<p>Mélieux Jean Louis</p>	<p>accepté</p>			
	<p>Jean Baptiste Bidot</p>	<p>accepté</p>			
	<p>D'Equansville Henri</p>	<p>accepté</p>			
<p>Le Désirade</p>	<p>Girault Couville</p>	<p>accepté</p>	<p>Octave Lisette</p>	<p>accepté</p>	
	<p>Joseph Gunder</p>	<p>accepté</p>			

ELECTIONS SÉNATORIALES.

LISTE DES ÉLECTEURS SÉNATORIAUX

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE,

DRESSÉE EN EXÉCUTION DE L'ARTICLE 9 DE LA LOI DU 2 AOUT 1875.

N° 2
K
C.H.
J.

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ: (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
1	Abarc Amédée	Délégué Abymes	Doubland Emile Vaty Hilaire	17 suffrages 1 ^{er} tour 17 suffrages 1 ^{er} tour
2	Ademar L.	Délégué Touleux	L. Calval Bogat A.	12 suffrages 2 nd tour 11 suffrages 2 nd tour
3	Agossou Paul	Délégué Ste. Rose	Joachim Désir Roseli Gustave Moulouge	18 suffrages 1 ^{er} tour 18 suffrages 1 ^{er} tour
4	Alexis Alcide	Délégué môme arr. de Ste. Rose	Godet Jean Marie Forty Oscar	12 suffrages 1 ^{er} tour 10 suffrages 1 ^{er} tour
5	Blidor A.	Délégué Ste. Rose	J. Loton F. Barbin	11 suffrages 1 ^{er} tour 10 suffrages 1 ^{er} tour
6	Blouge	Conseiller Général		
7	Anjoin St.	Délégué Ste. Rose	G. Année 11 suffrages Gresse 10 suff. 1 ^{er} tour	Par décision du conseil de l'arrondissement administratif de Ste. Rose le 11 Janvier 1894, M. Gresse a été proclamé délégué suppléant de Ste. Rose à la place de M. Fernand Ferdinand
8	Arbresec Armand	Délégué Ste. Rose	Fouzoly Auguste	8 suffrages 1 ^{er} tour

NUMÉROS l'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ: (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
9	Aricon Jules Thomas	Délégué Mont. Léon	Godet Jean Marie Férvy Oscar	12 suffrages 1 ^{er} tour 10 suffrages 1 ^{er} tour
10	Orvon Joseph	Délégué Mont. Bertrand	Joachim Desir Roséle Gustave Molongo.	18 suffrages 1 ^{er} tour 18 suffrages 1 ^{er} tour
11	Aurel Bonome	Délégué Mont. St. Etienne	Fraxelle Léopold Enisa Octave Moffen Etienne	21 suffrages 1 ^{er} tour 21 suffrages 1 ^{er} tour 21 suffrages 1 ^{er} tour
12	Aye Pierre Elephas Dejaye	Délégué St. Martin	Vilimaque Emmanuel Hilaire Auguste	16 suffrages 1 ^{er} tour 15 suffrages 1 ^{er} tour
13	Bade Gabriel	Délégué Capotou m. G	Noël Saint Ville Champare Octave	21 suffrages 1 ^{er} tour 21 suffrages 1 ^{er} tour
14	Ballet Gaëtan	Délégué Cosier	Eloi Dufait Chimothée Lindor	12 suffrages 1 ^{er} tour 12 suffrages 1 ^{er} tour
15	Ballet St. Prix	Délégué Cosier	Eloi Dufait Chimothée Lindor	12 suffrages 1 ^{er} tour 12 suffrages 1 ^{er} tour
16	Bambuck Emile	Délégué St. Louis	Fréjus Lubinal Boudine Jean	21 suffrages 1 ^{er} tour 21 suffrages 1 ^{er} tour
17	Bambuck Misance	Délégué Grand Bourg	Pistol Gabriel Mischineau Edmond	13 suffrages 1 ^{er} tour 12 suffrages 1 ^{er} tour
18	Bance	Conseiller général		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRENOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ: (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
19	Bardochand Emmanuel	Délégué Côte-Nord	Marcellin Dracon Thibet Philastie	11 suffrages 1 ^{er} tour 12 suffrages 2 ^e tour
20	Barbe Joseph	Délégué Port-Louis	G. Oimée Gresse	11 suff. 1 ^{er} tour 10 suff. 1 ^{er} tour
21	Bastard V.	Délégué Petit-Sauv.	F. Solon F. Barbin	11 suffrages 1 ^{er} tour 10 suffrages 1 ^{er} tour
22	Beauperruy Alexandre	Conseiller général		
23	Beauperruy Daniel	Délégué St-Martin	Rommieu Alfred Zadig Louis Jules	10 suffrages 1 ^{er} tour 10 suffrages 1 ^{er} tour
24	Beauvarlet	Conseiller général		
25	Beauvarlet Siffren	Délégué St-Rob.	Grava Clément Bélaine Auguste	13 suffrages 1 ^{er} tour 9 suffrages 2 ^e tour
26	Bébel	Délégué Grand-Rivière	J. Mischer V. Yoyo	12 suffrages 1 ^{er} tour 12 suffrages 1 ^{er} tour
27	Bédou (du) Abel	Délégué St-François	Hippolyte Romam Caranis Siméon	17 suffrages 1 ^{er} tour 17 suffrages 1 ^{er} tour
28	Bernus	Conseiller général		

Par décision du conseil de
Contentieux administratif du
11 Janvier 1874, M. Gresse
a été proclamé délégué
suppléant du Port-Louis
à la place de M. Pétrine
Ferdinand

Par lettre du 27
Janvier 74,
Barbe a fait
connaître qu'il
ne pourra se rendre
à la convocation
du 29^{er} de ce mois.
M. Oimée
ce dernier a
été convoqué
le 29 Janvier 1874

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ: (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
29.	Berry (St) Roland	Délégué St-Barthélemy	{ Belémaque Emmanuel { Hilaire Auguste	16 suffrages 1 ^{er} tour 15 suffrages 1 ^{er} tour
30.	Beutier Marc	Délégué Port-Louis	{ G. Oimée 11 suff. 1 ^{er} tour { Gresse 10 suff. 1 ^{er} tour	Par décision du Conseil du Contentieux administratif du 11 Janvier 1894 art. 1. Gresse a été proclamé Délégué suppléant au Port-Louis à la place de M. Pépère Ferdinand Par lettre du 28 Janvier M. Beutier a fait savoir qu'il ne pourrait se rendre à la convocation qui est émise par M. Gresse - Elle conséquente a été adressée à celui-ci le 30 Janvier.
31.	Beville	Conseiller général		
32.	Biabiany Pierre	Délégué St-Noire	{ Marcellin Dracon { Thibet Philastre	11 suffrages 1 ^{er} tour 12 suffrages 2 ^e tour
33.	Bidot Jean Baptiste	Délégué St-François	{ Hippolyte Romain { Karanis Siméon	17 suffrages 1 ^{er} tour 17 suffrages 1 ^{er} tour
34.	Bizet Clément	Délégué Bas-Mahault	{ Chiebault Pierre Louis { Bapaume Gédéon	19 suffrages 1 ^{er} tour 11 suffrages 2 ^e tour
35.	Blanchet (O)	Délégué Capesteurg.	{ Beauvais Charles { Manlois Gédéon	11 suffrages 1 ^{er} tour 10 suffrages 2 ^e tour
36.	Blandin Marc	Conseiller général		
37.	Blague Pierre Cazeau	Délégué Grand-Bourg	{ Pistol Gabriel { Michineau Edmond	13 suffrages 1 ^{er} tour 12 suffrages 1 ^{er} tour
38.	Boisel Jules	Délégué Port-Louis	{ G. Oimée 11 suff. 1 ^{er} tour { Gresse 10 suff. 1 ^{er} tour	Par décision du Conseil du Contentieux administratif du 11 Janvier 1894 art. 1. Gresse a été proclamé Délégué suppléant au Port-Louis à la place de M. Pépère Ferdinand

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ: (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
39	Boisneuf Hyacinthe	Délégué Gasier	{ Eloi Dufait { Chimothée Lindor	12 suffrages 1 ^{er} tour 12 suffrages 1 ^{er} tour
40	Bontemps Numa	Délégué Gasier	{ Eloi Dufait { Chimothée Lindor	12 suffrages 1 ^{er} tour 12 suffrages 1 ^{er} tour
41	Bouas Jean-Baptiste	Délégué Alpin	{ Houblaud Emile { Vaty Hilaire	17 suffrages 1 ^{er} tour 17 suffrages 1 ^{er} tour
42	Boricaud Aristide	Délégué Alpin	{ Houblaud Emile { Vaty Hilaire	17 suffrages 1 ^{er} tour 17 suffrages 1 ^{er} tour
43	Boricaud Narcisse	Conseiller général		
44	Bosc	Délégué S ^{te} Anne	{ Léon Flacy { S ^{te} Anne Gall	14 suffrages 1 ^{er} tour 13 suffrages 1 ^{er} tour
45	Botreau Roussel J.	Délégué Croix-Rouge	{ S. Mischer { V. Yoyo	12 suffrages 1 ^{er} tour 12 suffrages 1 ^{er} tour
46	Bouchault	Conseiller général		
47	Bouderot Alexandre	Délégué Pith Canal	{ Emile Péraside { S ^{te} Leu Biard	17 suffrages 1 ^{er} tour 16 suffrages 1 ^{er} tour
48	Bourgeois Octave	Délégué Capotou J.	{ Beauvois Charles { Montouis Gédéon	11 suffrages 1 ^{er} tour 10 suffrages 2 nd tour

NUMÉROS l'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ: (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
49	Brissac Albert	Délégué Bailly	Minos Aurélien	9 suffrages 2 ^e tour
50	Brumant Hippolyte	Délégué Sainte-Église	Praxelle Léopold Crisa Octave Moffen Étienne	21 suffrages 1 ^{er} tour 21 suffrages 1 ^{er} tour 21 suffrages 1 ^{er} tour
51	Bunel Camille	Délégué St-François	Hippolyte Romain Maranis Siméon	17 suffrages 1 ^{er} tour 17 suffrages 1 ^{er} tour
52	Caberty J. B.	Délégué St-Claude	Etienne Marc Chalcol Lion	15 suffrages 1 ^{er} tour 15 suffrages 1 ^{er} tour
53	Caillon St-Jean	Délégué Capuciers m.f.	Noël Saint-Ville Champare Octave	21 suffrages 1 ^{er} tour 21 suffrages 1 ^{er} tour
54	Calicari Louis	Délégué Saint-Hubert	Alexandre Jean Dambas Jean	9 suffrages 1 ^{er} tour 9 suffrages 1 ^{er} tour
55	Capol J.	Délégué Petit-Bois	J. Soton J. Barbin	11 suffrages 1 ^{er} tour 10 suffrages 1 ^{er} tour
56	Casamajor (de)	Délégué St-Anne	Berthelot Florville Filiac Arthur	16 suffrages 1 ^{er} tour 16 suffrages 1 ^{er} tour
57	Cathère Edgard	Délégué Saint-Pierre	Marcellin Dracon Thibel Philastre	11 suffrages 1 ^{er} tour 12 suffrages 2 ^e tour
58	Céleste a Hanade	Délégué St-Louis	Grava Clément Bélaine Auguste	13 suffrages 1 ^{er} tour 9 suffrages 2 ^e tour

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ: (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
59	Cerge Louis	Délégué St. Barthélemy	{ Félimaque Emmanuel Milair Auguste	16 suffrages 1 ^{er} tour 15 suffrages 1 ^{er} tour
60	Césaron Hippolyte	Délégué St. Hubert	{ Alexandre Jean Dambas Jean	9 suffrages 1 ^{er} tour 9 suffrages 1 ^{er} tour
61	Chazelles (de)	Conseiller général		
62	Cheotte	Délégué St. Louis	{ Fréjus Lubinal Boudine Jean	21 suffrages 1 ^{er} tour 21 suffrages 1 ^{er} tour
63	Chéry Beauvillard	Délégué Maul	{ H. David D. Bourbonillon E. Carer	13 suffrages 1 ^{er} tour 10 suffrages 1 ^{er} tour 14 suffrages 2 ^e tour
64	Chicot Félicien	Délégué St. Anne	{ Berthelot Florville Félix Arthur	16 suffrages 1 ^{er} tour 16 suffrages 1 ^{er} tour
65	Christophe	Délégué bras. Réunis	{ S. Mischer V. yoyo	12 suffrages 1 ^{er} tour 12 suffrages 1 ^{er} tour
66	Cipolin Jacobin	Délégué Capestre J.	{ Beaubois Charles Monlouis Gédion	11 suffrages 1 ^{er} tour 10 suffrages 2 ^e tour
67	Coramy	Délégué Petit Canal	{ Emil Féraside Saint Leu Biard	17 suffrages 1 ^{er} tour 16 suffrages 1 ^{er} tour
68	Ciréderf	Délégué St. Hubert	{ Joachim Sœur Rosèle Gustave Molongo	18 suffrages 1 ^{er} tour 18 suffrages 1 ^{er} tour

NUMÉROS l'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ: (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
69	Chousset Pauline	Délégué Lamartin	Eugène Félix Edouard Pamphile Bliando	13 suffrages 1 ^{er} tour 13 suffrages 1 ^{er} tour
70	Clamy Mathieu	Délégué Cliché-Canal	Emile Teraside Saint Lou Biard	17 suffrages 1 ^{er} tour 15 suffrages 1 ^{er} tour
71	Clayssen	Conseiller général		
72	Clemadière (d. l.)	Délégué local	H. David D. Bourbouillon E. Carer	13 suffrages 1 ^{er} tour 10 suffrages 1 ^{er} tour 14 suffrages 2 ^{ème} tour
73	Clement Paul	Délégué Deshaies	Mauduit Lucien	6 suffrages 1 ^{er} tour
74	Clinton Faustin	Délégué Cliché-Canal	Traxelle Léopold Eriosa Octave Moffen Etienne	21 suffrages 1 ^{er} tour 21 suffrages 1 ^{er} tour 21 suffrages 1 ^{er} tour
75	Condo Emmanuel	Délégué Bois-mahault	Chicbault Pierre Louis Bapaume Gordien	19 suffrages 1 ^{er} tour 11 suffrages 2 ^{ème} tour
76	Cyrillac Louis	Délégué Bois-mahault	Chicbault Pierre Louis Bapaume Gordien	19 suffrages 1 ^{er} tour 11 suffrages 2 ^{ème} tour
77	Cyrille Louis	Délégué Port-Louis	G. Aimée Gresse 10 suff. 1 ^{er} tour	11 suff. 1 ^{er} tour 10 suff. 1 ^{er} tour Par décision du conseil du Canton de Port-Louis du 11 Janvier 1874, M. Gresse a été proclamé délégué suppléant du Port-Louis à la place de M. Pierre Fournier
78	Danabé Alexandre	Délégué Lamartin	Eugène Félix Edouard Pamphile Bliando	13 suffrages 1 ^{er} tour 13 suffrages 1 ^{er} tour

NUMÉROS l'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ: (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
79	Darange Magline	Délégué St. Louis	Grava Clément 13 suffrages 1 ^{er} tour Bélaime Auguste 9 suffrages 2 ^{ème} tour	
80	Dartreon Ismaël	Délégué Lamentin	Eugène Félix Edouard 13 suffrages 1 ^{er} tour Pamphile Blerande 13 suffrages 1 ^{er} tour	
81	David	Conseiller général		
82	Déjean	Conseiller général		
83	Déjean	Délégué St. Bas. Cure	Léon Flacy 14 suffrages 1 ^{er} tour St. André Gall 13 suffrages 1 ^{er} tour	
84	Delalin Pierre	Délégué St. Anne	Borthelot Florville 16 suffrages 1 ^{er} tour Filézac Arthur 16 suffrages 1 ^{er} tour	
85	Dêlos	Conseiller général		
86	Dêlos Alexandre	Délégué St. Michel	Chiebault Pierre Louis 14 suffrages 1 ^{er} tour Bapaume Gordien 11 suffrages 2 ^{ème} tour	
87	Demeures	Délégué Croix. Rivière	S. Muscher 12 suffrages 1 ^{er} tour V. Yoyo 12 suffrages 1 ^{er} tour	
88	Deumie	Conseiller général		

NUMÉROS l'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ: (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de....)	SUPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
89	Devanz Eluther	Délégué St Louis	<ul style="list-style-type: none"> Fregus Lubinal Boudine Jean 	21 suffrages 1 ^{er} tour 21 suffrages 4 ^{er} tour <i>M. Devanz ayant disparu dans un sinistre survenu le 30 janvier M. Boudine Jean a été nommé par voie de suppléant le 1^{er} tour</i>
90	Dimbas Charles	Délégué St Claude	<ul style="list-style-type: none"> Etienne Marc Chalcol Léon 	15 suffrages 1 ^{er} tour 15 suffrages 1 ^{er} tour
91	Dorval	Conseiller général		
92	Dubos Albert	Délégué St François	<ul style="list-style-type: none"> Hippolyte Roman Caranis Siméon 	17 suffrages 1 ^{er} tour 17 suffrages 1 ^{er} tour
93	Dubos Paul	Délégué St Anne	<ul style="list-style-type: none"> Berthelot Florville Filézac Arthur 	16 suffrages 1 ^{er} tour 16 suffrages 1 ^{er} tour
94	Dubouille Julien	Délégué Gossier	<ul style="list-style-type: none"> Eloi Dufait Chimothée Lindor 	12 suffrages 1 ^{er} tour 12 suffrages 1 ^{er} tour
95	Ducasse J.	Délégué Gombaya	<ul style="list-style-type: none"> L. Calval Bogot A. 	12 suffrages 1 ^{er} tour 11 suffrages 1 ^{er} tour
96	Duchesne S.	Délégué Moule	<ul style="list-style-type: none"> H. David D. Bourbonillon E. Karer 	13 suffrages 1 ^{er} tour 10 suffrages 1 ^{er} tour 14 suffrages 2 ^e tour
97	Dulice	Délégué St-Jacques	<ul style="list-style-type: none"> Léon Flacy Saint Oude Gall 	14 suffrages 1 ^{er} tour 13 suffrages 1 ^{er} tour
98	Durosier L.	Délégué Petit Bourg	<ul style="list-style-type: none"> J. Soton J. Barbin 	11 suffrages 1 ^{er} tour 10 suffrages 1 ^{er} tour

NUMÉROS	NOMS ET PRENOMS	QUALITÉ:	SUPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS.	OBSERVATIONS.	
l'ordre.	DES ÉLECTEURS.	(DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de....)	Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)		
99	Dirval Jean-Marc	Délégué St. Louis	Frijus Lubinal Boudine Jean	21 suffrages 1 ^{er} tour 21 suffrages 1 ^{er} tour	
100	Edouard. A. n.	Délégué Cris. Rivier	S. Mischer V. Yoyo	12 suffrages 1 ^{er} tour 12 suffrages 1 ^{er} tour	
101	Eigny Charles	Délégué aut. N. t. r. u. s.	Joachim Pétit Roseli Gustave Molongo	18 suffrages 1 ^{er} tour 18 suffrages 1 ^{er} tour	
102	Equainville (S) Henri	Délégué St. François	Hippolyte Romain Caranis Siméon	17 suffrages 1 ^{er} tour 17 suffrages 1 ^{er} tour	
103	Favières (a)	Délégué Gombry	L. Calval Bogat A.	12 suffrages 1 ^{er} tour 11 suffrages 1 ^{er} tour	
104	Félix Léonce	Délégué Bouillaut	Julienne Georges Ramin Augustin	19 suffrages 1 ^{er} tour 16 suffrages 2 ^o tour	
105	Flaminus Henry	Délégué St. Rose	Grava Clément Belaine Auguste	13 suffrages 1 ^{er} tour 9 suffrages 2 ^o tour	
106	Fleuret Jules	Délégué St. Pierre	Praselle Léopold Enita Octave Woffen Etienne	21 suffrages 1 ^{er} tour 21 suffrages 1 ^{er} tour 21 suffrages 1 ^{er} tour	A fait connaître qu'il ne pour rait venir voter
107	Florentin Julien Oscar	Délégué St. Michel	Mélinique Emmanuel Hilaire Auguste	16 suffrages 1 ^{er} tour 14 suffrages 1 ^{er} tour	
108	Fortune Jules	Délégué Goyave	Poulzy Adolphe	4 suffrages 3 ^o tour	

NUMÉROS l'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ: (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
109	Fournier Elément	Délégué St Habitués	Alexandre Jean Pambas Jean	9 suffrages 1 ^{er} tour 9 suffrages 1 ^{er} tour
110	Foy Charles	Délégué bene. de Haut	Fouzoly Auguste	8 suffrages 1 ^{er} tour
111	Francius Junior	Délégué St Noire	Marcellin Dracon Phibel Philiasse	11 suffrages 1 ^{er} tour 12 suffrages 2 nd tour
112	Fréchon Lucien	Délégué St Anne	Berthelot Feloville Fitzgac Arthur	16 suffrages 1 ^{er} tour 16 suffrages 1 ^{er} tour
113	Garel Faustin	Délégué Grand. Neuf	Pistol Gabriel Michineau Edmond	13 suffrages 1 ^{er} tour 12 suffrages 1 ^{er} tour
114	Gascon	Délégué Bas. Neuf	Léon Placy St Oude Gall	14 suffrages 1 ^{er} tour 13 suffrages 1 ^{er} tour
115	Gédion Emmanuel	Délégué abymes	Coubland Emile Vaty Hilaire	17 suffrages 1 ^{er} tour 17 suffrages 1 ^{er} tour
116	Gemar Jean François	Délégué Petit. Canal	Emile Péraside Saint Léu Diard	17 suffrages 1 ^{er} tour 16 suffrages 1 ^{er} tour
117	Géminos O.	Délégué Petit Neuf	P. Soton F. Darbin	11 suffrages 1 ^{er} tour 10 suffrages 1 ^{er} tour
118	Gensollin (Armand)	Délégué Mame. i. l'Écu	Godot Jean Marie Féty Oscar	12 suffrages 1 ^{er} tour 10 suffrages 1 ^{er} tour

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ: (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
119	Gervais Charles	Délégué St ^e Pierre	Praxelle Léopold Enisa Octave Moffen Étienne	21 suffrages 1 ^{er} tour 21 suffrages 1 ^{er} tour 21 suffrages 1 ^{er} tour
120	Terrville Réache	Député		
121	Gillot Joseph	Délégué Gosier	Eloi Rufait Chimothé Lindor	12 suffrages 1 ^{er} tour 12 suffrages 1 ^{er} tour
122	Giralbert Couselle	Délégué Désirade	Octave Lisette	6 suffrages 1 ^{er} tour
123	Godolias Isidore	Délégué Lannutier	Engine Félix Edouard Pamphile Delrande	13 suffrages 1 ^{er} tour 13 suffrages 1 ^{er} tour
124	Godolias Marcellin	Délégué Marie à l'An	Godet Jean Marie Fériby Oscar	12 suffrages 1 ^{er} tour 10 suffrages 1 ^{er} tour
125	Golius	Délégué Combyre	L. Calval Bogéat A	12 suffrages 1 ^{er} tour 11 suffrages 1 ^{er} tour
126	Gracchus Gusman	Délégué D ⁿⁱ Mahault	Chiebault Pierre Louis Wapaume Gordon	19 suffrages 1 ^{er} tour 11 suffrages 2 ^e tour
127	Guilliod Léon	Délégué St ^e Pierre	Praxelle Léopold Enisa Octave Moffen Étienne	21 suffrages 1 ^{er} tour 21 suffrages 1 ^{er} tour 21 suffrages 1 ^{er} tour
128	Hamont Jean	Délégué St ^e Rose	Grava Clément Delaine Auguste	13 suffrages 1 ^{er} tour 9 suffrages 2 ^e tour

A fait con-
naître qu'il
suppléant
venant voter

NUMÉROS l'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ: (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
129	Hamot Antonin	Délégué Capteur m. g.	Noël Saint Ville Champaux Octave	21 suffrages 1 ^{er} tour 21 suffrages 1 ^{er} tour
130	Hanne	Conseiller général		
131	Hassel Charles + Camilton	Délégué St Barthélemy	Célemaque Emmanuel Hilaire Auguste	16 suffrages 1 ^{er} tour 15 suffrages 1 ^{er} tour
132	Hatchy Emmanuel	Délégué Bailly	Minos Aurélien	9 suffrages 2 ^e tour
133	Henry V.	Délégué Maulé	H. David D. Bourbonillon G. Barre	13 suffrages 1 ^{er} tour 10 suffrages 1 ^{er} tour 14 suffrages 2 ^e tour
134	Heisson Emmanuel	Délégué Port Louis	G. Damié Gresse 10 suff. 1 ^{er} tour	Par décision du Conseil de Contentieux Administratif du 11 Janvier 1894, M. Gresse a été proclamé délégué suppléant du Port-Louis à la place de M. Pétrole Ferrand
135	Hodge Samuel	Délégué St Martin	Rommeu Alfred Zadig Louis Jules	10 suffrages 1 ^{er} tour 10 suffrages 1 ^{er} tour
136	Hoguet Armand	Délégué Saint-Thomas	Alexandre Jean Pambas Jean	9 suffrages 1 ^{er} tour 9 suffrages 1 ^{er} tour
137	Houelche Arthur	Délégué Terre-de-Haut	Leroy Etienne	7 suffrages 1 ^{er} tour Par lettre du 24 Janvier 1894, M. Houelche a fait savoir qu'il ne pourrait se rendre à la convocation et qu'il en avait prévenu le délégué. Ce dernier a été convoqué le 26 Janvier.
138	Hugonin Désiré	Délégué Bailly	Minos Aurélien	9 suffrages 2 ^e tour

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ: (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
139	Halot Jean Marie	Délégué Grand Bourg	Pistol Gabriel Michineau Edmond	13 suffrages 1 ^{er} tour 12 suffrages 1 ^{er} tour
140	Ignace Frédéric	Délégué Bai-Mahault	Chiebault Pierre Louis Bapaume Gordien	17 suffrages 1 ^{er} tour 11 suffrages 2 ^{es} tour
141	Isaac Auguste	Député et Conseiller Général		
142	Nanoe Bonaventure	Délégué St. Claude	Etienne Marc Chaleol Léon	15 suffrages 1 ^{er} tour 15 suffrages 1 ^{er} tour
143	Nanoe Sylvain	Délégué Finx fort	Jospitre Vital	7 suffrages 2 ^{es} tour
144	Jacquet	Conseiller général		
145	Jacquest	Conseiller général		
146	Jean Desir	Conseiller général		
147	Joseph Armand	Délégué St. Anne	Léon Flacy St. Ande Gall	14 suffrages 1 ^{er} tour 13 suffrages 1 ^{er} tour
148	Julian L.	Délégué Gumbaye	L. Calval Bogat A	12 suffrages 1 ^{er} tour 11 suffrages 1 ^{er} tour

NUMÉROS Ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ: (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
149	Julie Théophile	Délégué St. Rose	Grava Clément Belain Auguste	13 suffrages 1 ^{er} tour 9 suffrages 2 ^e tour
150	Juvenel	Délégué Moulé	H. David P. Bourbouillon C. Carer	13 suffrages 1 ^{er} tour 10 suffrages 1 ^{er} tour 14 suffrages 2 ^e tour
151	Kabel J. B.	Délégué Bouillaute	Julienne Georges Ramin Augustin	19 suffrages 1 ^{er} tour 16 suffrages 1 ^{er} tour
152	Kancel Julien	Délégué Gouin	Eloi Dufait Thimothée Lindor	12 suffrages 1 ^{er} tour 12 suffrages 1 ^{er} tour
153	Kerdoret (de) Oscar	Délégué Aub. Berthelet	Joachim Désir Rosé Gustave Molongé	18 suffrages 1 ^{er} tour 18 suffrages 1 ^{er} tour
154	K. madec (de) Nestor	Délégué Marie - Jean	Godet Jean Marie Féty Oscar	12 suffrages 1 ^{er} tour 10 suffrages 1 ^{er} tour
155	Labor Régis	Délégué St. Louis	Fréjus Lubinal Boudine Jean	21 suffrages 1 ^{er} tour 21 suffrages 1 ^{er} tour
156	Labry François	Délégué St. Claude	Etienne Marc Chalcol Léon	15 suffrages 1 ^{er} tour 15 suffrages 1 ^{er} tour
157	Lacour Jules	Délégué Félix - Hebert	Alexandre Jean Dambas Jean	9 suffrages 1 ^{er} tour 9 suffrages 1 ^{er} tour
158	Lacroix	Délégué P. - Louis	Léon Flacy St. Aude Gall	14 suffrages 1 ^{er} tour 13 suffrages 1 ^{er} tour

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ: (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
159	Lacrozil Augustin	Délégué St-Claude	Etienne Marc Chalcol Léon	15 suffrages 1 ^{er} tour 15 suffrages 1 ^{er} tour
160	Ladamits Narcisse	Délégué St-Roch	Grava Clément Bélain Auguste	13 suffrages 1 ^{er} tour 9 suffrages 2 ^e tour
161	Lajoie	Délégué Moule	H. David D. Bourboiillon E. Carru	13 suffrages 1 ^{er} tour 10 suffrages 1 ^{er} tour 14 suffrages 2 ^e tour
162	Lamaille Hugues	Délégué St-Nicolas	Marcellin Tracon Philbel Philastre	11 suffrages 1 ^{er} tour 12 suffrages 2 ^e tour
163	Lambourdière Guoman	Délégué St-Louis	Freyus Lubinal Boudin Jean	21 suffrages 1 ^{er} tour 21 suffrages 1 ^{er} tour
164	Landry Cessy	Délégué Moule	H. David D. Bourboiillon E. Carru	13 suffrages 1 ^{er} tour 10 suffrages 1 ^{er} tour 14 suffrages 2 ^e tour
165	Laroche Odrien	Délégué Capetain m.g.	Noël Saint-Pelle Champare Octave	21 suffrages 1 ^{er} tour 21 suffrages 1 ^{er} tour
166	Lariviette Montout	Délégué P. Maheult	Chiebault Pierre Louis Bapraume Gordien	19 suffrages 1 ^{er} tour 15 suffrages 2 ^e tour
167	Lee Edmond	Délégué St-Martin	Rommieu Alfred Radig Louis Jules	10 suffrages 1 ^{er} tour 10 suffrages 1 ^{er} tour
168	Legier Amédée	Délégué St-Nicolas	Traxelle Léopold Eriosa Octave Moffen Etienne	21 suffrages 1 ^{er} tour 21 suffrages 1 ^{er} tour 21 suffrages 1 ^{er} tour

NUMÉROS l'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ: (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
169	Legros Ardens Jean Louis	Délégué Caputau m.	Noël Saint Ville Champare Octave	21 suffrages 1 ^{er} tour 21 suffrages 1 ^{er} tour
170	Léo Léonce	Délégué Marm. - i. l'au	Godet Jean Marie Féridy Oscar	12 suffrages 1 ^{er} tour 10 suffrages 2 ^e tour
171	Lizeul Emile	Délégué St. François	Hippolyte Romain Caranis Siméon	17 suffrages 1 ^{er} tour 17 suffrages 1 ^{er} tour
172	Louis Evariste	Délégué Marm. - i. l'au	Godet Jean Marie Féridy Oscar	12 suffrages 1 ^{er} tour 10 suffrages 1 ^{er} tour
173	Louis Julien Leonel	Délégué St. Pierre	Praxelle Léopold Enisa Octave Moffen Etienne	21 suffrages 1 ^{er} tour 21 suffrages 1 ^{er} tour 21 suffrages 1 ^{er} tour
174	Loya Maurice	Délégué Com. de l'Est	Leroy Etienne	7 suffrages 1 ^{er} tour
175	Lubin Ernest	Délégué St. Pierre	Praxelle Léopold Enisa Octave Moffen Etienne	21 suffrages 1 ^{er} tour 21 suffrages 1 ^{er} tour 21 suffrages 1 ^{er} tour
176	Lucas Maxime	Délégué Obmus	Coubland Emile Vaty Hilaire	17 suffrages 1 ^{er} tour 17 suffrages 1 ^{er} tour
177	Marco Sylvestre	Délégué Petit. amé	Emile Perabide Samb. Leu Biard	14 suffrages 1 ^{er} tour 16 suffrages 1 ^{er} tour
178	Maréchaux	Conseiller général		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ: (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
179	Maréchaux Marville	Délégué arr. Verdun	Joachim Désir Roseli Gustave Molongo	18 suffrages 1 ^{er} tour 18 suffrages 1 ^{er} tour
180	Maréville (arr. Verdun)	Délégué arr. Verdun	Emile Péraside Saint Lou Biard	17 suffrages 1 ^{er} tour 16 suffrages 1 ^{er} tour
181	Marie Fontenelle	Délégué arr. Verdun	G. Dimée Gresse	11 suff. 1 ^{er} tour 10 suff. 1 ^{er} tour Par décision du Conseil de Contentieux administratif du 11 Janvier 1894, M. Gresse a été proclamé délégué suppléant de l'arr. Verdun à la place de M. Pétrine Ferdinand
182	Massier Charles	Délégué arr. Verdun	Houbland Emile Vaty Hilain	17 suffrages 1 ^{er} tour 17 suffrages 1 ^{er} tour
183	Mathieu Esprit	Délégué arr. Verdun	Rommieu Alfred Zadig Louis Jules	10 suffrages 1 ^{er} tour 10 suffrages 1 ^{er} tour
184	Mayol Emile	Délégué arr. Verdun	Beaubois Charles Montouis Gideon	11 suffrages 1 ^{er} tour 10 suffrages 2 ^e tour
185	Maza Martin	Délégué arr. Verdun	Mauduit Lucien	6 suffrages 1 ^{er} tour
186	Mégry	Conseiller général		
187	Melfort Jules Paul	Délégué arr. Verdun	Alexandre Jean Dambas Jean	9 suffrages 1 ^{er} tour 9 suffrages 1 ^{er} tour
188	Mélisse Emmanuel	Délégué arr. Verdun	Fréjus Lubinal Boudine Jean	21 suffrages 1 ^{er} tour 21 suffrages 1 ^{er} tour M. Melisse ayant disparu dans les 30 jours suivant le 30 Janvier, M. Fréjus Lubinal a été nommé par son collègue pour le 1 ^{er} tour.

NUMÉROS l'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ: (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
189	Mélon Léon	Délégué St-Omer	Berthelot Florville Filézac Arthur	16 suffrages 1 ^{er} tour 16 suffrages 1 ^{er} tour
190	Mercien Joseph	Délégué Capestre m.g.	Noël Saint Ville Champare Octave	21 suffrages 1 ^{er} tour 21 suffrages 1 ^{er} tour
191	Merlot D.	Délégué Maulé	H. David D. Bourbouillon C. Carer	13 suffrages 1 ^{er} tour 10 suffrages 1 ^{er} tour 14 suffrages 2 ^e tour
192	Michaux (a)	Délégué Maulé	H. David D. Bourbouillon C. Carer	13 suffrages 1 ^{er} tour 10 suffrages 1 ^{er} tour 14 suffrages 2 ^e tour
193	Michelon	Délégué Maulé	H. David D. Bourbouillon C. Carer	13 suffrages 1 ^{er} tour 10 suffrages 1 ^{er} tour 14 suffrages 2 ^e tour
194	Michineau St-Clair	Délégué St-Rose	Grava Clément Delain Auguste	13 suffrages 1 ^{er} tour 9 suffrages 2 ^e tour
195	Migerel	Délégué B. Bire	Leon Placy St-Ande Gall	14 suffrages 1 ^{er} tour 13 suffrages 1 ^{er} tour
196	Missoudan Ernest	Délégué Grand-Haug	Pistol Gabriel Michineau Edmond	13 suffrages 1 ^{er} tour 12 suffrages 1 ^{er} tour
197	Moison Hildemar	Délégué Grand-Haug	Pistol Gabriel Michineau Edmond	13 suffrages 1 ^{er} tour 12 suffrages 1 ^{er} tour
198	Moisa Louis	Délégué Haut-fort	Tospitre Vital	7 suffrages 2 ^e tour

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ: (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
199	Montgaillard (de) Edouard	Délégué Lamunier	Eugène Félix Edouard Pamphile Blirando	13 suffrages 1 ^{er} tour 13 suffrages 1 ^{er} tour
200	Montel (Alfred)	Délégué St Claude	Etienne Marc Chalcol Léon	15 suffrages 1 ^{er} tour 15 suffrages 1 ^{er} tour
201	Moreno Jules	Délégué St Claude	Etienne Marc Chalcol Léon	15 suffrages 1 ^{er} tour 15 suffrages 1 ^{er} tour
202	Morvan Joseph	Délégué St. Pierre	Praxelle Léopold Enisa Octave Moffen Etienne	21 suffrages 1 ^{er} tour 21 suffrages 1 ^{er} tour 21 suffrages 1 ^{er} tour
203	Moysan Jean	Délégué Capuchin M. J.	Noël Saint Ville Champare Octave	21 suffrages 1 ^{er} tour 21 suffrages 1 ^{er} tour
204	Mousson (suppléant)	Délégué St. Marie	Marcellin Dracon Thibet Philaste	11 suffrages 1 ^{er} tour 12 suffrages 2 ^{es} tour
205	Nadir	Conseiller général		
206	Nafyn Charles	Délégué St. Pierre	Coubland Emile Vaty Hilaire	17 suffrages 1 ^{er} tour 17 suffrages 1 ^{er} tour
207	Namic Séverin	Délégué St. Pierre	Praxelle Léopold Enisa Octave Moffen Etienne	21 suffrages 1 ^{er} tour 21 suffrages 1 ^{er} tour 21 suffrages 1 ^{er} tour
208	Narbal (Général)	Délégué St. Marie	Chiebault Pierre Louis Bapaume Gordus	19 suffrages 1 ^{er} tour 11 suffrages 2 ^{es} tour

NUMÉROS l'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ: (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de....)	SUPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
209	Narcisse Oseur	Délégué Olympe	Houbland Emile Vaty Hilaire	17 suffrages 1 ^{er} tour 17 suffrages 1 ^{er} tour
210	Néblai Eucher	Délégué Beauhaine	Julienne Georges Ramire Augustin	19 suffrages 1 ^{er} tour 16 suffrages 2 ^e tour
211	Niemen A.	Délégué Petit Sœur	F. Soton F. Marbin	11 suffrages 1 ^{er} tour 10 suffrages 1 ^{er} tour
212	Touy Auguste	Délégué Lamentin	Eugène Félix Edouard Gampahé Blirando	13 suffrages 1 ^{er} tour 13 suffrages 1 ^{er} tour
213	Olax Emmanuel	Délégué St. Anne	Berthelot Florville Filizac Arthur	16 suffrages 1 ^{er} tour 16 suffrages 1 ^{er} tour
214	Pape Etienne	Délégué St. Anne	Berthelot Florville Filizac Arthur	16 suffrages 1 ^{er} tour 16 suffrages 1 ^{er} tour
X 215	Parades G.	Délégué Croix-Rouge	S. Wischer V. Yoyo	12 suffrages 1 ^{er} tour 12 suffrages 1 ^{er} tour
216	Paterne E.	Délégué Port-Louis	G. Clinie Gresse	11 suffrages 1 ^{er} tour 10 suffrages 1 ^{er} tour Par décision du Conseil de Contentieux administratif du 11 Janvier 1894 M. Gresse a été proclamé délégué suppléant du Port-Louis à la place de M. Pétrine Ferdinand
217	Paul Fadenal Louis	Délégué St. Marie	Marcellin Dracon Phibel Philiastru	11 suffrages 1 ^{er} tour 12 suffrages 2 ^e tour
218	Paul Martial	Délégué St. Marie	Marcellin Dracon Phibel Philiastru	11 suffrages 1 ^{er} tour 12 suffrages 2 ^e tour

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ: (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
219	Pélico H.	Délégué Croix-Rouge	S. Mischer V. yoyo	12 suffrages 1 ^{er} tour 12 suffrages 1 ^{er} tour
220	Petit Marius	Délégué St. Francois	Hippolyte Romain Baranis Siméon	17 suffrages 1 ^{er} tour 17 suffrages 1 ^{er} tour
221	Pic J.	Délégué Maube	H. David D. Bourbouillon E. Carer	13 suffrages 1 ^{er} tour 10 suffrages 1 ^{er} tour 14 suffrages 2 ^e tour
222	Pichelin Louis	Délégué St. Barthélemy	Célestin Emmanuel Hilaire Auguste	16 suffrages 1 ^{er} tour 15 suffrages 1 ^{er} tour
223	Pilade St. Félix	Délégué Mont-à-l'Éau	Godet Jean Marie Féty Oscar	12 suffrages 1 ^{er} tour 10 suffrages 1 ^{er} tour
224	Piquion F.	Délégué Maube	H. David D. Bourbouillon E. Carer	13 suffrages 1 ^{er} tour 10 suffrages 1 ^{er} tour 14 suffrages 2 ^e tour
225	Potin	Délégué Croix-Rouge	S. Mischer V. yoyo	12 suffrages 1 ^{er} tour 12 suffrages 1 ^{er} tour
226	Pranslatosck Gustave	Délégué Petit Canal	Emile Peraside Saint Leu Biard	17 suffrages 1 ^{er} tour 16 suffrages 1 ^{er} tour
227	Piam Tranquille	Délégué Goyave	Voulzy Hédouise	4 suffrages 3 ^e tour
228	Produl Charles	Délégué St. Claude	Etienne Mare Chalcol Léon	15 suffrages 1 ^{er} tour 15 suffrages 1 ^{er} tour

NUMÉROS l'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ: (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
229	Raiffer	Conseiller général		
230	Rauzduel J. J.	Délégué Capustem G.	Beaubois Charles Montouis Gédion	11 suffrages 1 ^{er} tour 10 suffrages 2 ^e tour
231	Réchal Gaston	Délégué Capustem G.	Beaubois Charles Montouis Gédion	11 suffrages 1 ^{er} tour 10 suffrages 2 ^e tour
232	Réculard Fabien	Délégué Bouillaute	Julienne Georges Kamin Augustin	19 suffrages 1 ^{er} tour 16 suffrages 1 ^{er} tour
233	Retz (de)	Conseiller général		
234	Richard Jules	Délégué Capustem G.	Beaubois Charles Montouis Gédion	11 suffrages 1 ^{er} tour 10 suffrages 2 ^e tour
235	Riolzir Amédée	Délégué sub. Nautaud	Joachim Desir Roseli Gustave Molongo	18 suffrages 1 ^{er} tour 18 suffrages 1 ^{er} tour
236	Rivier François	Délégué S. Claude	Etienne Marc Chaleol Lion	15 suffrages 1 ^{er} tour 15 suffrages 1 ^{er} tour
237	Rochemont	Délégué Cras. Riquins	S. Mischer V. Yoyo	12 suffrages 1 ^{er} tour 12 suffrages 1 ^{er} tour
238	Rocher Emilien	Délégué J. Cabitant	Alexandre Jean Lambas Jean	9 suffrages 1 ^{er} tour 9 suffrages 1 ^{er} tour

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ: (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
239	Rohault Pierre Louis	Délégué Bai Mahault	Thiébault Pierre Louis 19 suffrages 1 ^{er} tour Bapaume Gordien 11 suffrages 2 ^e tour	
240	Rolland Thomas	Délégué St. Martin	Rommieu Alfred 10 suffrages 1 ^{er} tour Zadig Louis Jules 10 suffrages 1 ^{er} tour	
241	Rollin	Conseiller général		
242	Romney Richard	Délégué St. Martin	Rommieu Alfred 10 suffrages 1 ^{er} tour Zadig Louis Jules 10 suffrages 1 ^{er} tour	
243	Rosmade Céran	Délégué Capustem m. G.	Noël Saint Velle 21 suffrages 1 ^{er} tour Champare Octave 21 suffrages 1 ^{er} tour	
244	Rouillet Déjazon	Délégué St. Omer	Berthelot Florville 16 suffrages 1 ^{er} tour Filézac Arthur 16 suffrages 1 ^{er} tour	
245	Rousseau Hubert	Délégué G. Bourg.	Pistol Gabriel 13 suffrages 1 ^{er} tour Michineau Edmond 12 suffrages 1 ^{er} tour	
246	Royal Alexandre	Délégué Petit Canal	Emile Péraside 17 suffrages 1 ^{er} tour Saint Leu Biard 16 suffrages 1 ^{er} tour	
247	Rozières de Charles	Délégué Port Louis	G. Aimie 11 suffrages 1 ^{er} tour Gresse 10 suffrages 1 ^{er} tour	Par décision du conseil du Contribuables administratifs du 11 Janvier 1894, M. Gresse a été proclamé délégué suppléant du Port-Louis à la place de M. Pierre Ferdinand
248	Rubichon (Joseph)	Délégué Capustem G.	Beauvois Charles 11 suffrages 1 ^{er} tour Monlouis Gédéon 10 suffrages 2 ^e tour	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ: (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
249.	Ruiller Stéphane	Délégué St François	Hippolyte Romain Maranis Siméon	17 suffrages 1 ^{er} tour 17 suffrages 1 ^{er} tour
250	St Clair Paul	Délégué Lameutin	Eugène Félix Edouard Fanchile Bivando	13 suffrages 1 ^{er} tour 13 suffrages 1 ^{er} tour
251	St Hilaire Jean François	Délégué Capetou M. J.	Noel Saint Ville Champare Octave	21 suffrages 1 ^{er} tour 21 suffrages 1 ^{er} tour
252	St Jean Léonce	Délégué St Vite	Fraxelle Léopold Eriosa Octave Moffet Étienne	21 suffrages 1 ^{er} tour 21 suffrages 1 ^{er} tour 21 suffrages 1 ^{er} tour
253	Salettes Léonce	Délégué Mammé	Godet Jean maire Férité Oscar	12 suffrages 1 ^{er} tour 10 suffrages 1 ^{er} tour
254	Samar S. L.	Délégué Petit Saug	P. Soton F. Barbin	11 suffrages 1 ^{er} tour 10 suffrages 1 ^{er} tour
255	Samos Denis	Délégué Oude Patien	Joachim Deir Roséle Gustave Molongo	18 suffrages 1 ^{er} tour 18 suffrages 1 ^{er} tour
256	Seauterey	Délégué Sabin	Léon Flacy St Oude Gall	14 suffrages 1 ^{er} tour 13 suffrages 1 ^{er} tour
257	Ségor E.	Délégué Petit Saug	P. Soton F. Barbin	11 suffrages 1 ^{er} tour 10 suffrages 1 ^{er} tour
258	Sergent Guillaume	Conseiller général		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ: (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
259	Servain	Délégué N. Curé	Léon Flacy St. Aude Gall	14 suffrages 1 ^{er} tour 13 suffrages 1 ^{er} tour
260	Sextius Lisvert	Délégué St. Marie	Marcellin Dracon Phibel Philiastru	11 suffrages 1 ^{er} tour 12 suffrages 2 ^{er} tour
261	Silvan S. B.	Délégué Gourboye	L. Bahal Bogat A	12 suffrages 1 ^{er} tour 11 suffrages 1 ^{er} tour
262	Siméon Joseph	Délégué Vieux-Habitants	Alexandre Jean Dambas Jean	9 suffrages 1 ^{er} tour 9 suffrages 1 ^{er} tour
263	Siméon Radejonde	Délégué Gabier	Eloi Dufait Chimothu Lindor	12 suffrages 1 ^{er} tour 12 suffrages 1 ^{er} tour
264	Souques (E)	Conseiller général		
265	Stralka F	Délégué Petit-Daury	F. Soton F. Barbin	11 suffrages 1 ^{er} tour 10 suffrages 1 ^{er} tour
266	Casial Sigefroy	Délégué Gabier	Eloi Dufait Chimothu Lindor	12 suffrages 1 ^{er} tour 12 suffrages 1 ^{er} tour
267	Merrade Jean Marie	Délégué St. Rou	Grava Clément Bélaine Auguste	13 suffrages 1 ^{er} tour 9 suffrages 2 ^{er} tour
268	Messerot	Conseiller général		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ: (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
269	Tharsis Samson	Délégué Capistère G.	Beaubois Charles Monlouis Gédéon	11 suffrages 1 ^{er} tour 10 suffrages 2 ^{ème} tour
270	Chéleme Jean Louis	Délégué St François	Hippolyte Romain Baranis Siméon	17 suffrages 1 ^{er} tour 17 suffrages 1 ^{er} tour
271	Chemine Auguste	Délégué Petit And	Emile Péraside Saint Leu Biard	17 suffrages 1 ^{er} tour 16 suffrages 1 ^{er} tour
272	Thomy Papin Beaufond	Conseiller général		
273	Koni Jean Noël	Délégué Chab. Bertrand	Joachim Dixir Roséle Gustave Molongo	18 suffrages 1 ^{er} tour 18 suffrages 1 ^{er} tour
274	Koto Célephore	Délégué St Louis	Fréjus Lubinal Bourdine Jean	21 suffrages 1 ^{er} tour 21 suffrages 1 ^{er} tour
275	Creil Emile	Délégué Lamentin	Eugène Félix Edouard Pamphile Bliando	13 suffrages 1 ^{er} tour 13 suffrages 1 ^{er} tour
276	Kudea Joseph	Délégué Périsse	Octave Lisette	6 suffrages 1 ^{er} tour
277	Valère Louis	Délégué Grand Bourg	Pistol Gabriel Michineau Edmond	13 suffrages 1 ^{er} tour 12 suffrages 1 ^{er} tour
278	Valérius Vital	Délégué Duval	Julienne Georges Ramine Augustin	19 suffrages 1 ^{er} tour 16 suffrages 2 ^{ème} tour

A fait
connaître
qu'il se
général
occure

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ: (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
279	Vanony	Conseiller général		
280	Verger Gustave	Délégué	Coubland Emile Vaty Hilaire	17 suffrages 1 ^{er} tour 17 suffrages 1 ^{er} tour
281	Versil Etienne	Délégué G. Haury	Pistol Gabriel Micheineau Edmond	13 suffrages 1 ^{er} tour 12 suffrages 1 ^{er} tour
282	Vidocin Alcindor	Délégué St. Esprit	Fréjus Lubinal Boudine Jean	21 suffrages 1 ^{er} tour 21 suffrages 1 ^{er} tour
283	Vignes Octave	Délégué Boullente	Julienne Georges Kamire Augustin	19 suffrages 1 ^{er} tour 16 suffrages 2 ^o tour
284	Vitalis Alcide	Délégué ¹¹⁷ Habitant	Alexandre Jean Dambas Jean	9 suffrages 1 ^{er} tour 9 suffrages 1 ^{er} tour
285	Voltaire Numa	Conseiller général		
286	Vint (de)	Conseiller général		
287	Zénon (Oscar)	Délégué Lamentin	Eugène Félix Edouard Pamphile Bhirande	13 suffrages 1 ^{er} tour 13 suffrages 1 ^{er} tour

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ: (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.

La présente liste des électeurs sénatoriaux dressée par nous, Directeur de l'intérieur, sera déposée au secrétariat de la Direction de l'intérieur, pour être communiquée à tout requérant.

A la Basse-Terre, le 25 janvier 1894.



[Handwritten signature]